

NOUVELLE
ÉDITION

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

GUIDE DES OUTILS POUR AGIR

ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSES | 3



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

LA COLLECTION «ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSES»

Le think tank de la Fondation Nicolas Hulot réalise des études qui ont pour objet de dresser une synthèse de l'état des connaissances sur un sujet en abordant autant que possible l'angle économique, social et écologique.

Études précédemment réalisées :



**Agrocarburants
Cartographie des enjeux**
en partenariat avec le Réseau Action Climat (2008)



Agriculture et gaz à effet de serre en partenariat avec le Réseau Action Climat (2010)



L'énergie solaire photovoltaïque (2011)



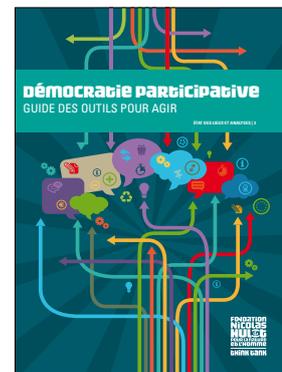
Biodiversité et économie : les clés pour comprendre en partenariat avec Humanité et Biodiversité (2012)



Les solutions de mobilité durable en milieu rural et périurbain en partenariat avec le Réseau Action Climat (2014)



Mobilité au quotidien : comment lutter contre la précarité (2014)



Démocratie participative : guide des outils pour agir, 1^{re} édition (2013 - version papier épuisée)

Février 2015

Coordination et Rédaction

Charline Diot-Labuset – Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH)

Comité de Pilotage

Marion Cohen (FNH)
Jean-Michel Fourniau (GIS participation du public, décision, démocratie participative)
Matthieu Lerondeau (La Netscouade)
Luc Picot (Décider Ensemble)
Avec la participation de RTE
Nouvelle édition revue et augmentée (fiches 14 et 15) en partenariat avec l'Université du Nous

Graphisme

www.solennmarrel.fr
Graphisme pictogrammes : Marielle Voisin

Merci à l'ensemble des experts et citoyens consultés pour leur attention, leurs contributions et leurs relectures : Philippe Aigrain, Shabnam Anvar, Hélène Balazard, Sandrine Barrey, Clémence Bedu, Loïc Blondiaux, Dominique Bourg, Lauren Duboisset-Broust, Valérie Cabanes, Anne-Laure Charrier, Marie-Alexandra Coste, Michaël Davignon, Jean-Marc Dziedzicki, Judith Ferrando, Maxence Galasso, Christian Gil, Mélanie Gratacos, Marie-Angèle Hermitte, Florence Jany-Catrice, Joëlle Jeffredo, David Landier, Thierry Libaert, Fanny Lièvre, Robert Luskin, Mariane Mamou, Philippe Marzolf, Florence de Monclin, Damien Monnerie, François Mouterde, Olivier Pastor, Julian Pondaven, Céline Poret, Audrey Richeboeuf, Antoine Vergne, Marie-Alix Verhoeven, Anne Sallenave, Yves Sintomer.

Couverture : Istock - Solenn Marrel

Toutes les créations graphiques du présent document sont mises à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution

- Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 France. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

Couverture et déclinaisons intérieures : Fondation Nicolas Hulot / Solenn Marrel - Pictogrammes : Fondation Nicolas Hulot / Marielle Voisin





DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

GUIDE DES OUTILS POUR AGIR

ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSES | 3

Nouvelle édition en partenariat avec :



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



			Échelle de participation	Échelle géographique
Page 11	FICHE 1	Initiative citoyenne européenne	 consultation	 Europe
Page 13	FICHE 2	Théâtre forum et théâtre législatif	 consultation	 locale OU nationale
Page 15	FICHE 3	Town meeting ou forum communautaire	 consultation	 nationale
Page 17	FICHE 4	Atelier de scénarios	 concertation	 locale OU nationale
Page 19	FICHE 5	Certification participative	 concertation	 locale
Page 22	FICHE 6	Conférence de citoyens et jury citoyen	 concertation	 locale OU nationale
Page 25	FICHE 7	Community organizing	 concertation	 locale
Page 27	FICHE 8	Forum ouvert	 concertation	 locale OU nationale
Page 30	FICHE 9	Sondage délibératif et collaboratif	 concertation	 locale, nationale OU Europe
Page 33	FICHE 10	World Café	 concertation	 locale
Page 36	FICHE 11	World Wide Views (débat citoyen mondial)	 concertation	 mondiale
Page 39	FICHE 12	Assemblée constituante citoyenne	 co-décision	 nationale
Page 42	FICHE 13	Budget participatif	 co-décision	 locale
Page 44	FICHE 14	Chapeaux de Bono	 concertation et co-décision	 locale
Page 46	FICHE 15	Décision par consentement	 co-décision	 locale
Page 51	FICHE 16	E-démocratie : outils et enjeux		

Durée	Visée	Coût	Public visé
 longue	 politique	 moyen	 grand public
 1h30 - 2h	 organisation des échanges	 élevé	 grand public
 courte (1 à 2 jours)	 organisation des échanges	 élevé	 panel de citoyens
 2 à 3 jours	 organisation des échanges	 élevé	 panel de citoyens
 sur plusieurs années (1 à 2 jours par an)	 organisation des échanges	 moyen	 grand public
 3 à 5 jours pour le jury 3 week-ends pour la conférence	 politique	 élevé	 panel de citoyens
 longue	 organisation des échanges	 moyen	 grand public
 1 journée ou 1 week-end	 organisation des échanges	 moyen	 grand public
 1 journée ou 1 week-end	 organisation des échanges	 élevé	 panel de citoyens
 1 journée ou 1 demi-journée	 organisation des échanges	 moyen	 panel de citoyens
 1 journée	 politique	 élevé	 panel de citoyens
 longue	 politique	 élevé	 panel de citoyens
 longue sur plusieurs années	 politique	 élevé	 grand public
 courte	 organisation des échanges	 faible	 panel de citoyens
 30 minutes	 organisation des échanges	 faible	 panel de citoyens

INTRODUCTION

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : QUELS ENJEUX ?

L'humanité se trouve à un moment clé de son histoire : celui de la transition, de la bifurcation vers une société qui, loin de se focaliser principalement sur l'opulence matérielle, tendrait à la recherche de l'épanouissement humain en respectant les limites de la biosphère. Réchauffement climatique, désertification, épuisement accéléré des stocks de ressources naturelles, dégradation des écosystèmes et des services écologiques que nous en tirons, tous les rapports convergent. Nous sommes en train de détruire le socle naturel dont nous dépendons sans avoir pour autant réussi à mettre fin aux inégalités et à la précarité. Mais, si le diagnostic de l'impasse de notre modèle de société est désormais bien établi, les actions pour le changement se font attendre. D'ailleurs, au sein de nos sociétés, de nombreux citoyens souhaitent prendre leur destin en main, la démocratie participative est un des moyens idéaux pour cela. Parmi les nombreux chemins de cette transition, les enjeux écologiques se situant au cœur de toutes les politiques publiques, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) s'est penchée sur celui de la refonte de notre système démocratique.

Considérant que l'on peut faire face aux multiples enjeux de la transition écologique en renforçant la démocratie plutôt qu'en s'orientant vers un gouvernement autoritaire, revisiter nos institutions sur la base d'un constat double est aujourd'hui incontournable. Ce constat est le suivant : d'une part la crise écologique menace la démocratie comme régime politique car pointe l'idée d'un gouvernement autoritaire excluant les citoyens des prises de décision, d'autre part la réponse à la crise démocratique répétée que traversent nos sociétés ne peut pas être pensée sans une réelle prise en compte des enjeux écologiques. Ce constat procède en partie de la difficulté pour notre système institutionnel d'anticiper et de prévenir des dégradations futures et irréversibles. Afin de répondre à cette problématique la Fondation Nicolas Hulot a construit de premières propositions pour une réforme de nos institutions permettant la prise en compte des enjeux de long terme dans le livre « Pour une 6^e République écologique » (cf. encadré p.7). La présente étude s'inscrit dans le prolongement de ces travaux en approfondissant la question de la participation du public et des outils de la démocratie participative.

Cette étude est conçue comme un guide des outils et des méthodes de démocratie participative, et n'a pas pour objectif d'établir une analyse théorique de la démocratie participative.

Pourquoi la transition écologique implique-t-elle de revoir notre conception de la démocratie ?

Pour la Fondation Nicolas Hulot, la démocratie écologique permet de répondre aux problèmes écologiques contemporains tout en garantissant le respect des droits humains fondamentaux et en assurant la participation de toutes les composantes de la société à la définition des solutions. La démocratie écologique permet d'envisager la société au-delà de la société de l'Homme. La conception de la démocratie ne doit donc pas seulement se résumer aux institutions et aux élections. Comme le rappelle Amartya Sen, économiste et prix Nobel d'économie en 1998, cette conception est trop réductrice, la démocratie devant être appréhendée plus globalement comme « un espace de délibération publique ».

Deux approches sont ainsi particulièrement structurantes pour toute réflexion sur les liens entre démocratie et écologie :

- **La démocratie comme régime politique procédant des élections.** Le régime représentatif tel qu'il est organisé actuellement ne permet pas de prendre en compte les enjeux de long terme. La prise en compte du long terme implique de transformer notre système institutionnel, de le moderniser et de le compléter. Repenser l'organisation politique pour une prise en compte du long terme bouleverse les fondements de la légitimité et nécessite la préservation et l'élargissement des formes de solidarité qu'organisent les institutions.
- **La démocratie comme un ensemble de formes de vies dont découle la solidarité.** Selon l'historien Pierre Rosanvallon, « la démocratie est également une forme sociale, dans ce sens elle se lie au concept d'égalité ». De cette

conception découle la question suivante : dans quelle société souhaite-t-on vivre ? La démocratie ne peut pas se concevoir uniquement comme un régime politique, elle repose également sur des formes de solidarité sociale sans lesquelles ni la démocratie ni l'égalité ni les libertés publiques ne peuvent exister. L'égalité, conçue comme un ensemble de droits fondamentaux, est un mot d'ordre politique qui ne prend sens que s'il est ancré dans des formes de solidarité concrètes. Si les formes de solidarité sociale sont conçues comme le ciment de la démocratie, elles permettront de donner une existence autre que juridique aux droits fondamentaux. Or la situation actuelle étant marquée par les tensions croissantes sur les ressources naturelles, l'accroissement des inégalités et de la précarité, l'instabilité économique est porteuse de risque de désolidarisation de nos sociétés car elle remet en cause les formes de solidarité sociale.

Ainsi, envisager une démocratie écologique n'implique pas seulement de revoir les règles du jeu décisionnelles en s'interrogeant sur le rôle de l'État et des institutions mais aussi de réfléchir aux fondements de la souveraineté populaire et de repenser les formes de solidarité sociale. Une dimension importante du renouvellement démocratique passe alors par le développement d'une démocratie participative et cette participation doit pouvoir compter sur des débouchés institutionnels.



Propositions pour une 6^e République écologique

Partant du constat qu'une nouvelle architecture institutionnelle est incontournable pour la mise en place d'une démocratie écologique, la Fondation Nicolas Hulot propose la réforme suivante :

CRÉATION D'UN COLLÈGE DU FUTUR : institution *ad hoc* dédiée aux enjeux scientifiques du long terme, sa mission serait double :

- exercer une veille quant à l'état des connaissances scientifiques, notamment sur les enjeux environnementaux et leur évolution,
- informer nos représentants de l'évolution de l'état de la planète.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME TRI-CAMÉRAL

Le Parlement français est actuellement composé de deux chambres : le Sénat et l'Assemblée nationale. Un tel système est inapte à prendre en compte les enjeux de long terme qui se présentent à nous, un système tri-caméral auquel serait ajoutée une assemblée du long terme permettrait d'y répondre. Son rôle serait de préserver nos conditions d'existence contre les intérêts particuliers et le court terme avec une double fonction : un pouvoir d'initiative

législatif lié au long terme et un droit de veto constructif c'est-à-dire la capacité à faire réexaminer les projets de loi par les assemblées si ceux-ci vont à l'encontre des enjeux de long terme.

Son rôle de contrepoids face au court terme serait accru par sa composition originale : ses membres seraient issus de la société civile et non plus du corps politique.

MISE EN PLACE D'UNE PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE renouvée et dédiée au long terme.

CRÉATION D'UN COLLÈGE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC afin d'assurer de manière ouverte la participation citoyenne aux processus décisionnels. Incubateur de méthodologies de démocratie participative, il aurait pour objectif de les capitaliser et d'en diffuser les résultats.

Pour aller plus loin : « Pour une 6^e République écologique », sous la direction de Dominique Bourg, éditions Odile Jacob, octobre 2011.

Pourquoi la transition écologique implique-t-elle de s'intéresser aux outils de démocratie participative ?

Recréer de nouvelles formes d'organisation de la solidarité

La démocratie participative est une réponse au risque de désolidarisation de nos sociétés. Elle est un levier pour passer de la satisfaction des intérêts particuliers à celle de l'intérêt général.

Dans sa pratique concrète, elle amène les individus à s'interroger sur la communauté à laquelle ils appartiennent et elle apporte une manière nouvelle d'organiser la solidarité. En effet, la participation n'a de sens que si les individus s'assemblent, l'objectif de la démocratie participative n'est pas de faire participer des individus atomisés mais plutôt de faire converger les points de vue pour les renforcer, de faire émerger une prise de parole citoyenne et solidaire.

La solidarité suppose que les hommes soient capables d'agir sur leur propre vie, de se prendre en charge eux-mêmes. Elle ne peut pas se décréter d'en haut. La démocratie participative permet de lier des solidarités à petite échelle à des solidarités plus larges.

Il est ainsi à noter que les évolutions positives de notre société du XXI^e siècle ont été anticipées par des mouvements citoyens alors que les élus dans le même temps s'engageaient dans une impasse. Selon les résultats d'une enquête menée par des chercheurs universitaires¹, « dans bien des cas les attitudes parlementaires, envers les enjeux écologiques, diffèrent notablement de celles d'un public beaucoup plus enclin à reconnaître l'urgence environnementale ». C'est pourquoi l'action des élus a tout intérêt à être complétée et stimulée par l'action citoyenne. Par ailleurs, la participation du public aux décisions permet d'améliorer la qualité des décisions grâce à l'apport du savoir et des valeurs des parties prenantes.

La démocratie participative en ce sens ne doit pas être conçue comme une alternative à la démocratie représentative. Si élargir et renouveler les formes de représentation est incontournable pour s'orienter vers une démocratie écologique², s'orienter vers le « peuple assemblée » n'est plus envisageable dans nos sociétés complexes. En cela, la démocratie participative n'est pas un régime politique : elle doit être appréhendée comme une procédure permettant de construire ensemble une vision plus solidaire de la société.

La démocratie participative ne doit pas être vue comme un outil pour créer des citoyens exemplaires mais plutôt comme une solution pour donner les moyens aux citoyens d'agir lorsqu'ils se sentent concernés et de créer des formes de solidarité leur permettant de faire confiance à d'autres pour des sujets sur lesquels ils se sentent moins concernés. Il s'agit d'introduire plus de délibération et de faire confiance aux capacités autonomes des individus à prendre en charge leurs problèmes.

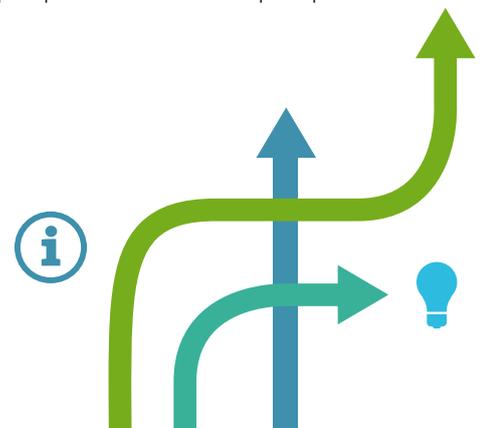
La démocratie participative progresse en France et les nombreux retours d'expériences soulignent les bénéfices incontestables des démarches. Encourager, mieux structurer et soutenir l'innovation que constituent ces expériences est nécessaire.

Le baromètre de la concertation et de la décision publique³ nous permet d'avoir une vision de ce que pensent les citoyens de la démocratie participative et de savoir s'ils souhaitent ou non qu'elle se développe : parmi les sondés, 87% considèrent que la démocratie participative est une bonne chose, et pour 79% d'entre eux elle a pour effet d'associer les citoyens à la vie locale. On peut donc remarquer qu'il en ressort une perception positive de la démocratie participative et la volonté qu'elle se développe.

1 - « Les parlementaires et l'environnement », enquête CEVIPOF, Daniel Boy 2010, <http://www.cevipof.com/fr/environnement/>

2 - Cela passe, par exemple, par l'introduction du tirage au sort, de formes de contrôles du pouvoir...

3 - Source : Baromètre de la concertation et de la décision publique, édition 2013.



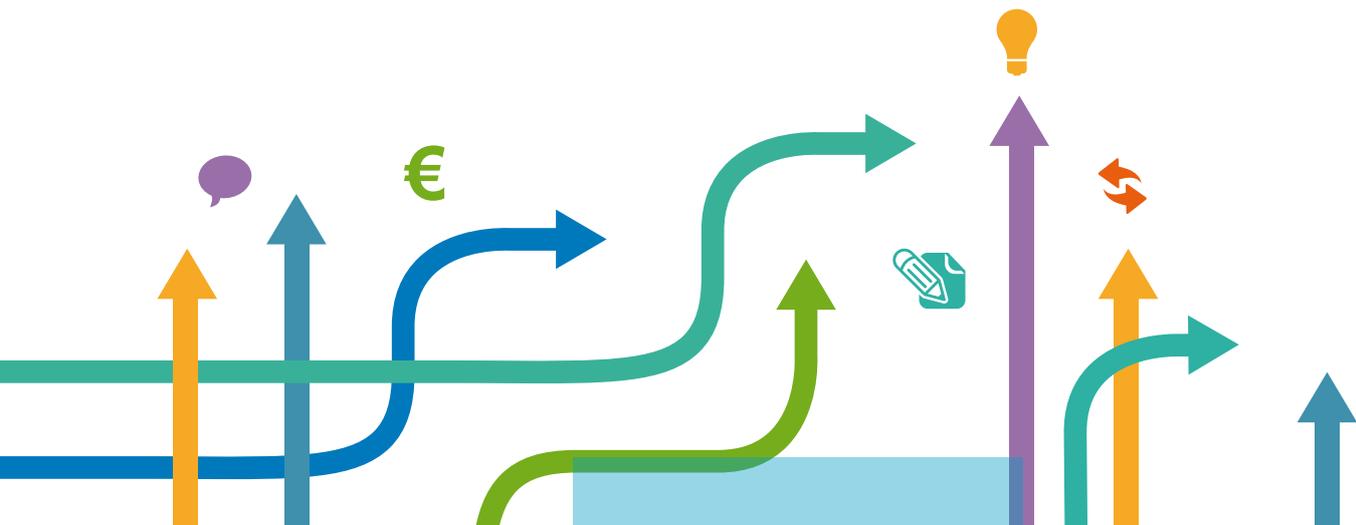
Rapprocher le citoyen de l'expert

Au-delà de l'amélioration des décisions par l'intelligence collective, la démocratie participative a pour avantage de renforcer « l'empowerment » des citoyens : la multiplication des outils de démocratie participative permet de créer un cercle vertueux de la participation en contribuant à la formation et à l'information des citoyens. Il participe tout d'abord à la prise de conscience des problématiques locales et des enjeux à long terme. Ce cercle vertueux de la participation permettra le développement d'une société civile active et donnant ainsi la possibilité aux citoyens de tirer un signal d'alarme lorsqu'ils considèrent que leurs représentants n'agissent pas dans leur sens.

Enfin, le développement des outils de démocratie participative permet d'atténuer le risque de clivage croissant entre experts et citoyens. Depuis une vingtaine d'années, les experts jouent un rôle de plus en plus important dans l'orientation des débats de société qu'il s'agisse des grandes questions environnementales, économiques ou financières. Le débat public a, ainsi, tendance à être confisqué par les « sachants », ceux qui maîtrisent la technicité du débat ; les citoyens étant souvent disqualifiés au motif qu'ils ne savent pas. Or il est primordial de ne pas fonder la transition écologique seulement sur l'expertise. Sans cela le risque est grand de négliger la construction des formes de solidarités. La démocratie participative a un rôle essentiel à jouer pour ouvrir les procédures d'expertise à la société. Elle implique, en effet, que les données scientifiques soient rendues accessibles au public. Elle permet, de plus, de maintenir une expertise pluraliste, contradictoire et attentive aux expressions de la société.

Ainsi, multiplier les outils de démocratie participative permettra de recréer des solidarités, de repenser les formes de solidarité sociale pour redonner consistance à la démocratie. La démocratie participative ainsi conçue dépasse sa définition stricte et souvent limitée aux dispositifs institués (enquête publique, débat public...) pour s'orienter vers une définition plus large. Ce sont les initiatives participatives naissant de la société qui contribuent à la participation politique des citoyens et qui les impliquent dans les décisions collectives.

À travers les outils présentés dans ce guide, la Fondation Nicolas Hulot souhaite que tous les acteurs de la société en prennent connaissance et s'en saisissent pour que la démocratie participative devienne un levier de la transition écologique.



CRÉER LES CONDITIONS DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



Par **Shabnam Anvar**, formatrice et fondatrice de **ReCompose**, membre du Conseil scientifique de la **Fondation Nicolas Hulot**

Le terme « Intelligence Collective » englobe une diversité de méthodes permettant aux participants d'un groupe de contribuer à un objectif commun avec leurs capacités cognitives. Le postulat de départ de ces méthodes est que l'intelligence du groupe sera supérieure à la somme des intelligences isolées. C'est bien la rencontre d'une diversité de personnes dotées de leurs expériences, de leurs savoirs tacites et explicites qui nourrira une réflexion commune dans un cadre donné.

S'il n'y a pas de recette miracle pour mobiliser les potentiels humains, il y a cependant quelques ingrédients, couramment utilisés et communs à de nombreuses approches organisationnelles, qui une fois intégrés à la recette permettent de créer des conditions favorables.

1. Les principes de l'intelligence collective

Instaurer une relation d'équivalence

La diversité des expériences, du savoir-être et du savoir-faire de chacun est un atout pour le groupe. Chacun a une place, sa place dans le groupe ; il est accepté tel qu'il est, avec ce qu'il est. Il n'y a pas de hiérarchie, il y a juste des personnes qui assument des responsabilités d'ordre différent. Personne n'a de pouvoir ni de contrôle sur l'autre, chaque individu est souverain. Privilégier une architecture en cercle permet de rendre visible la relation d'équivalence car chaque membre se trouve à équidistance du centre.

Écouter avec attention

Pour sortir de la course mentale de « comment je peux - réagir - à ce qu'il dit », l'écoute active s'impose. Ce qui signifie écouter ce que la personne dit, écouter avec attention. Le tour de parole est une technique pour habituer un groupe à l'écoute active. Chacun parle sans être interrompu ; les autres participants ne doivent pas « réagir » dans l'immédiat, mais sont invités à « s'exprimer » lorsque ce sera leur tour de parler.

Parler avec intention

Chaque participant est invité à parler en son nom en employant le « je » et en évitant d'utiliser des formulations telles que « on pense que ». Le silence, c'est aussi la possibilité de passer son tour et ne rien dire. Assumer la responsabilité de sa parole ou son silence est déjà un grand pas.

Être bienveillant

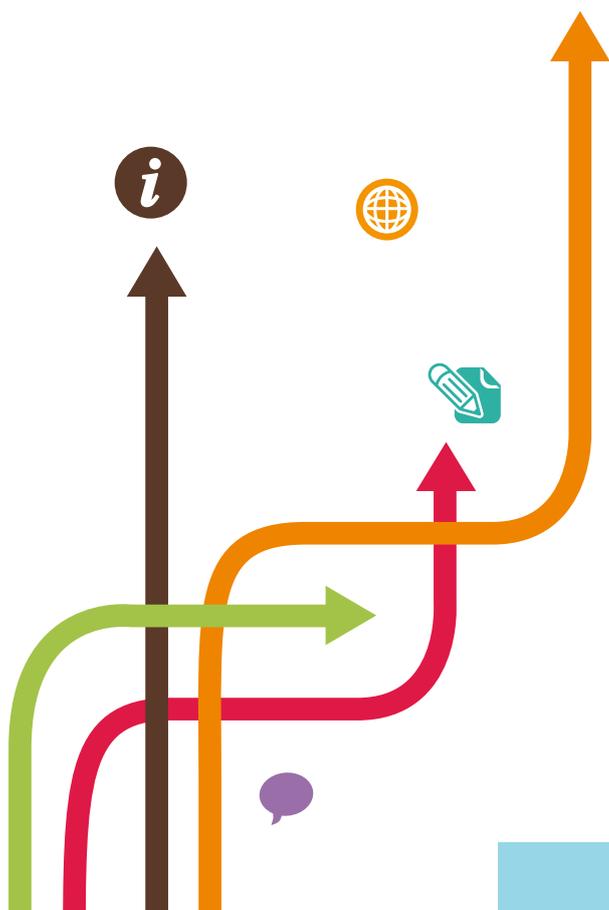
Chaque participant est invité à ne pas être dans le jugement de l'autre, des idées proposées, ni dans le jugement de soi-même. Il n'y a ni bon ni mauvais. En effet, une idée qui pourrait être considérée comme « mauvaise », pourrait être l'élément déclencheur de la solution trouvée par le groupe.

Faire confiance

Se faire confiance, oser suivre son intuition, oser exprimer son savoir, faire confiance aux autres, au processus et au facilitateur. Ce qui arrive devait arriver : les moments hyperactifs, les silences, les dires des uns, les questions des autres viennent tous enrichir le pot commun, "le centre" pour co-construire ce qui est à faire.

Respecter le cadre

Le cadre est bien sûr composé des règles ci-dessus, ainsi que les règles de forme (consignes pour chaque exercice). Par exemple, afin que chaque participant puisse s'exprimer et faire partie du groupe, il est souhaitable de prévoir au début de la réunion un temps équivalent pour chacun. Deux minutes permettent en règle générale à chacun d'exprimer l'essentiel et invite à un exercice de concision pour le bien-être de tous.





2. Les phases de l'intelligence collective

Il y a cinq grandes phases communes aux outils d'intelligence collective. Les identifier permet de mieux veiller aux respirations nécessaires pour bien dérouler son processus.

Intention

Cette première phase est l'occasion de définir avec clarté l'intention de la réunion, de répondre à la question «dans quel objectif sommes-nous réunis?». Il est important de n'avoir qu'une intention par réunion pour éviter les confusions. La définition peut avoir lieu en amont ou sur place selon le fonctionnement du groupe.

Inclusion

La phase d'inclusion ouvre la session d'intelligence collective. Elle a pour objectif d'accueillir tous les participants afin que chacun se sente à sa place dans le groupe, en équivalence avec les autres. Il existe de nombreuses manières de procéder à une inclusion. Une manière très simple est d'inviter chacun des participants à se présenter par son prénom et son nom, et un mot pour qualifier son attente vis-à-vis de la réunion («apprendre», «contribuer», etc.) ou son humeur («joyeux», «sceptique», etc.). Même si la parole de chaque participant est très brève et l'exercice très simple, elle permet à chacun de se connecter au groupe et d'avoir sa voix dans celui-ci.

Émergence

Cette phase est celle de l'ouverture où l'expression des idées, du ressenti, etc. est accueillie et encouragée. Elle est celle où les participants sont invités à libérer leur créativité individuelle et collective. Il n'y a ni l'enjeu de prendre une décision, ni celui de trouver «LA» solution, ni celui de se mettre d'accord. La phase d'émergence se libère de ces contraintes pour permettre à tous de sortir des sentiers battus, oser penser autrement, ne plus être en réaction à ce qui se dit, mais se laisser nourrir pour, à son tour, nourrir les échanges et la session.

Où se trouve le pouvoir dans le processus participatif?

Différentes formes de participation existent et peuvent servir à différentes phases de la démarche. Il est important d'informer les participants des pouvoirs attachés au processus mis en place.

- Information : les participants sont informés de ce qui va se produire, de ce qui est en train de se produire et de ce qui s'est produit (pas de pouvoir de contribution, pas de pouvoir d'élaboration, pas de pouvoir de décision).
- Consultation : les participants sont invités à donner leur avis pour nourrir le processus (pouvoir de contribution, pas de pouvoir d'élaboration, pas de pouvoir de décision).
- Co-construction : les participants sont invités à faire émerger en intelligence collective la matière pour co-élaborer le plan d'action. Le plan d'action qui en découlera sera soumis au comité de pilotage, par exemple, pour validation (pouvoir de contribution, pouvoir d'élaboration, pas de pouvoir de décision).
- Co-décision : les participants travaillent dans une relation d'équivalence au pouvoir. Ils décident ensemble suivant des processus de co-décision comme la gestion par consentement (pouvoir de contribution, pouvoir d'élaboration, pouvoir de décision).

Convergence

La phase de convergence a pour objectif de ramener les participants les pieds sur terre. Il s'agit de la phase de construction ou de synthèse à partir de l'écoute de ce qui a été dit lors de la phase d'émergence. Il ne s'agit pas, pour un ou plusieurs participants, de faire valoir sa solution, son idée ou sa proposition, mais bien de se mettre au service du groupe et de prendre l'essence de ce qui a été dit ou vécu pour co-construire une proposition ou synthèse commune.

Clôture

La phase de clôture est celle du partage du vécu et du ressenti, ainsi que la phase pour célébrer ce qui a été fait. Elle permet à chacun de dire ce qui a été important et ce qui n'a pas fonctionné pour lui. Il est essentiel de sortir du schéma où seul l'animateur ou le formateur reçoit les avis, via un questionnaire par exemple. Pour nourrir la démarche, le partage doit se faire ensemble, car chaque participant a sa part de responsabilité dans ce qui a été vécu par le groupe.

“ **Mon conseil** : choisissez, formulez et utilisez les principes avec lesquels vous vous sentez à l'aise. Aucune règle n'est figée. ”



FICHE 1

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

1

Coût
moyenÉchelle
géographique
EuropeDurée
longueVisée
politiqueÉchelle de
participation
consultationPublic visé
grand public

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Depuis le 1^{er} avril 2012, à l'occasion du traité de Lisbonne, les outils de démocratie participative à l'échelle européenne se sont enrichis, notamment grâce à la création de l'initiative citoyenne européenne.

L'article 11 paragraphe 4 du traité de Lisbonne sur l'Union européenne prévoit que « des citoyens de l'Union au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités ». En bref, ce nouvel instrument donne le droit aux citoyens européens, ayant réuni un million de signatures dans au moins sept États membres de l'Union européenne, de demander à la Commission de proposer une nouvelle législation européenne.

Une opportunité est donc offerte aux citoyens européens d'intervenir dans l'agenda politique européen et d'interpeller les décideurs sur l'importance d'un sujet ou sur un problème identifié non traité au niveau européen.

Il paraît urgent de faire face au « déficit démocratique » actuel : les derniers taux d'abstention aux élections européennes sont particulièrement élevés, preuve du manque d'implication des citoyens dans la vie politique européenne.

Début 2013, quatorze initiatives étaient en phase de récolte de signatures (gestion durable des déchets, pluralisme des médias, eau et assainissement, revenus de base...) mais au même stade aucune initiative n'a encore été examinée par la Commission.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Après l'identification d'un sujet ou d'un problème à soumettre à la Commission européenne, la première étape pour le déclenchement d'une initiative citoyenne européenne est la mise en place d'un comité d'initiative composé de sept citoyens européens provenant de sept États membres européens différents. Une initiative citoyenne peut porter sur n'importe quel domaine dans lequel la Commission est habilitée à présenter une proposition législative, par exemple l'environnement, l'agriculture, les transports ou la santé publique. Ce comité aura pour rôle de préparer un texte de présentation de l'initiative et de l'enregistrer sur le site Internet de la Commission. Le comité doit également présenter sa composition, son mode de fonctionnement, ses financements...

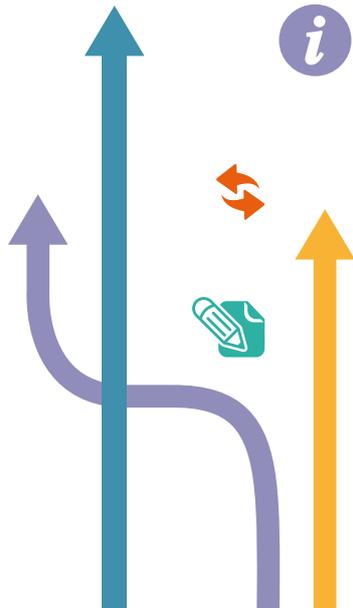
La Commission dispose d'un délai d'un mois pour valider l'initiative, elle vérifie essentiellement que les conditions juridiques sont réunies et surtout que l'initiative entre dans le champ de compétences de l'Union européenne.

Une fois l'initiative validée par la Commission, le comité aura pour rôle d'organiser le recueil des signatures. Il est considéré comme l'organisateur officiel et doit gérer l'ensemble de la procédure : le représentant et son suppléant font la liaison avec la Commission.

Il sera également en charge de la communication autour de l'initiative proposée.

Afin de garantir le succès d'une initiative citoyenne européenne, il est nécessaire de recueillir au moins un million de signatures de ressortissants d'au moins sept États membres, c'est-à-dire d'au moins un quart des États de l'Union européenne dans une période maximale de 12 mois. Ces signatures peuvent être récoltées par deux moyens : en ligne ou sur papier.

Il existe un nombre minimum nécessaire de signataires par pays : ce nombre dépend de la population de l'État (de manière proportionnelle et dégressive). Ainsi, dans le cas de la France, 54 000 signataires minimum doivent être comptabilisés. Les citoyens doivent être en âge de voter pour signer (18 ans sauf en Autriche où l'âge requis est de 16 ans).



DÉROULEMENT

1. Phase de vérification des signatures

Si les organisateurs ont réussi à récolter 1 million de signatures dans le délai de 12 mois imparti, la Commission européenne enregistre la proposition et vérifie la validité des signatures.

Si tout est conforme, l'initiative peut alors être présentée à la Commission.

2. Phase de présentation et d'examen de l'initiative

Dans un délai de 3 mois suivant la présentation de l'initiative, celle-ci est examinée au cours de différentes étapes :

- Des rencontres entre représentants de la Commission et organisateurs sont organisées pour examiner la proposition et soulever toutes les questions nécessaires.
- Des auditions publiques ont lieu au Parlement européen pour que les organisateurs aient la possibilité de présenter publiquement leur initiative.

3. Phase de réponse de la Commission et suivi de l'initiative

Enfin, à l'issue de ces rencontres et auditions, la Commission adoptera une réponse officielle. Deux possibilités s'offrent à elle : soit elle décide de présenter une proposition législative en réponse à l'initiative, soit elle peut décider de ne pas donner suite à l'initiative. En effet, la Commission n'a aucune obligation de prise en compte de l'initiative, toutefois en cas de réponse négative elle devra faire connaître les raisons motivant le refus. L'organisation émettrice de la proposition n'a pas la possibilité de faire appel de la décision et sa seule voie de recours est la mise en marche d'une nouvelle initiative.

Si la Commission décide d'engager une action législative, celle-ci est soumise au législateur en suivant la procédure législative normale (Parlement européen et Conseil européen ou seulement le Conseil) et entre en vigueur après avoir été adoptée.

EXPÉRIENCE

INITIATIVE EUROPÉENNE « END ÉCOCIDÉ, ARRÊTONS L'ÉCOCIDÉ EN EUROPE : UNE INITIATIVE DES CITOYENS POUR DONNER DES DROITS À LA TERRE »

1. CADRE

En 2012, un collectif de plusieurs citoyens et citoyennes européens (allemands, espagnols, français, estoniens, portugais...) s'est formé afin de proposer une initiative citoyenne européenne sur la thématique suivante : « arrêtons l'écocide en Europe ».

TÉMOIGNAGE

Valérie CABANES, citoyenne française membre du comité pour l'initiative citoyenne européenne « end ecocide ».

Ayant œuvré pendant 20 ans dans la solidarité internationale et les droits de l'Homme, il m'apparaissait de plus en plus évident que la protection de l'environnement devait rejoindre le champ des droits de l'Homme et être reconnue comme un droit inaliénable de l'humain, conditionnant son droit à la vie, à l'eau, à la santé, à l'alimentation, à la paix. En juin 2012, j'ai été sollicitée par deux jeunes allemandes pour nous emparer ensemble d'un nouvel outil démocratique : l'initiative citoyenne européenne, pour proposer un projet de loi afin que l'Europe mette en place une législation plus contraignante disciplinant les entreprises et les États en matière de pollution environnementale et du non-respect du droit à la vie des humains, des autres êtres vivants et des générations futures. J'ai tout de suite rejoint l'initiative proposée car je crois au contre-pouvoir que représentent les citoyens et à l'importance de redonner ses lettres de noblesse à la démocratie, la souveraineté populaire.

Les porteurs de l'initiative souhaitent inviter la Commission européenne à adopter une loi permettant d'interdire, d'empêcher et de prévenir l'écocide, à savoir l'endommagement important, la destruction ou la perte d'écosystèmes d'un territoire donné.

À titre d'illustration, les écocides potentiels identifiés par les organisateurs sont les suivants : les sables bitumineux de l'Alberta, la fracturation hydraulique, la disparition des abeilles...

L'objectif est que l'écocide devienne un crime pour lequel des sociétés et des personnes peuvent être jugées responsables selon le droit pénal et le principe de la responsabilité supérieure. L'initiative citoyenne européenne (ICE) permettra d'obtenir que l'écocide soit reconnu comme crime dans trois cas :

- quand l'écocide se produit sur le territoire européen (territoires maritimes y compris),
- quand des entreprises européennes sont impliquées,
- quand des citoyens européens (qui pourraient travailler pour des sociétés non-européennes) sont impliqués.

En outre, l'accès au marché européen de produits issus d'un écocide ne sera plus toléré car toute personne important de tels produits sera accusée de complicité d'écocide.

2. EN PRATIQUE

Après la mise en place d'un comité organisateur de sept citoyens européens autour de l'écocide, ceux-ci ont travaillé à la rédaction d'un projet de texte présentant leur proposition.

L'initiative a été validée par la Commission et enregistrée officiellement en janvier 2013.

Dès lors, les organisateurs disposent d'un délai d'un an, soit jusqu'en janvier 2014, pour récolter 1 million de signatures soutenant l'initiative. Un système de collecte a été mis en ligne et un soutien par papier est également prévu. ■

AVANTAGES ET LIMITES



- L'initiative citoyenne européenne est récente et donc encore à expérimenter. Cependant, cet outil à grande échelle permettrait d'impacter les décisions européennes et de donner assez de pouvoir aux citoyens pour que leurs avis puissent être pris en compte lors des législations.
- L'initiative citoyenne européenne permet une action en amont de la procédure législative.
- La procédure est garante de transparence en permettant un accès continu et facilité de la Commission aux sites Internet.



- La procédure est longue et complexe. Il faut 3 mois pour obtenir le certificat d'authenticité des informations (4 mois pour le système en ligne). Cela réduit donc à 8 mois le temps disponible pour récolter les signatures.
- Les citoyens peuvent se retrouver confrontés à la complexité induite par le droit européen. Proposer une initiative suppose une connaissance poussée des traités et du droit européen en général, ce qui n'est pas du ressort de tout citoyen.
- Problème de l'accessibilité de l'initiative : elle relève d'un parcours long et compliqué avec une issue qui peut sembler décourageante puisque même si l'initiative passe toutes les étapes, la Commission n'a aucune obligation de la prendre en compte.

Sources :

European Civil Society House : <http://www.citizenhouse.eu/>

La Commission européenne, l'ICE : procédure étape par étape : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/how-it-works>

Le Parlement européen, l'initiative citoyenne européenne : <http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/001eb38200/initiative-citoyenne.html>

Toute l'Europe, les droits du citoyen européen : <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/citoyennete-justice/les-droits-du-citoyen-europeen/presentation/dossier-special-sur-l-initiative-citoyenne/l-initiative-citoyenne-europeenne.html>

Votre guide de l'initiative citoyenne européenne : Bruno Kaufmann, Comité économique et social européen, 2011.

www.endecocide.eu

FICHE 2

THÉÂTRE FORUM ET THÉÂTRE LÉGISLATIF

2



© Diego Gallí, FlickrR, 2012



Coût
élevé



Échelle géographique
locale ou nationale



Durée
1h30 - 2h



Visée
organisation
des échanges



Échelle de participation
consultation



Public visé
grand public

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Créée par Augusto Boal dans les années 60, cette méthodologie a été mise au point dans les favelas de Sao Paulo comme outil pour faire participer les populations défavorisées ou opprimées et leur donner les moyens d'agir.

Le théâtre forum met en scène des comédiens chargés d'improviser et de créer une pièce sur des thématiques sociales, économiques, sanitaires ou environnementales. Le but est de transformer le spectateur en acteur via l'expérimentation de scénarios avec le public afin de trouver ensemble des alternatives possibles.

À son origine le théâtre forum s'adressait principalement aux opprimés, c'est pourquoi la méthode s'est principalement développée dans les pays du Sud comme l'Inde, le Rajasthan, le Bengale, le Brésil, le Burkina Faso...

Cependant, les pratiques du théâtre forum se sont élargies. Elles sont désormais organisées par divers types d'acteurs, touchent tous types de public et sont utilisées dans les pays d'Europe pour traiter des problèmes de société (commerce équitable, habitat durable, déchets, eau...).

2. MISE EN ŒUVRE

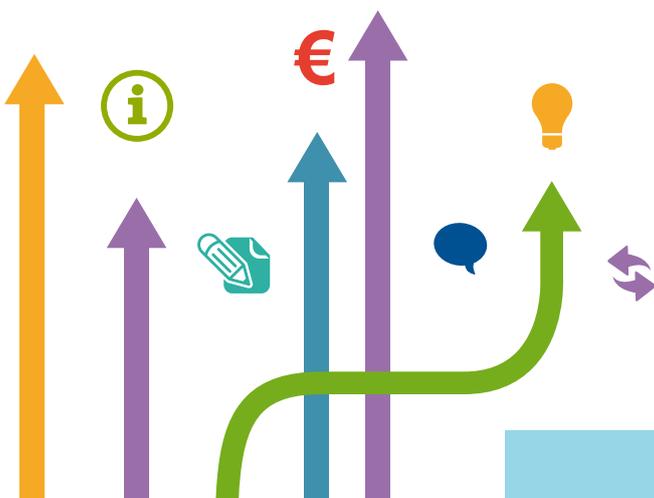
PRÉPARATION

Rôles

- **Comédiens**: un groupe de comédiens (une dizaine en moyenne) chargé de jouer les scènes entre acteurs puis avec les spectateurs.
- **Spect'acteurs**: à côté des comédiens, une place importante est donnée au public qui aura un rôle actif et décisif. Le public peut aussi être défini par la structure avec laquelle la compagnie travaille (mise en réseau). Ils sont amenés à réagir en fonction de la fable contée, de leur expérience, de leurs connaissances...
- **Joker**: à l'interface entre le public et les comédiens, il joue le rôle d'animateur et facilite la participation du public. Il a un rôle actif: il doit favoriser le débat, analyser avec le public les interventions des uns et des autres et adapter le jeu de réponses des comédiens. Il est le lien entre public et comédiens.
- **Experts**: parfois des experts sur la thématique traitée sont invités afin qu'ils apportent leur éclairage et leur expérience en cas de questions du public ou pour analyser la faisabilité des propositions.

Définition du sujet et la trame de la pièce:

La situation ou le problème présenté et traité lors du théâtre forum doit être défini en amont. En effet, la trame de la pièce de théâtre doit être préparée par la troupe d'acteurs ou par l'organisateur afin de décrire le contexte lié au sujet ou la situation initiale, les camps (pour et contre) et les pistes qui permettront ensuite aux spectateurs de se glisser dans la peau des comédiens pour répondre au sujet, d'expérimenter les possibles.



DÉROULEMENT

1. Présentation de la méthode et première représentation de la pièce

Accueil des participants et présentation du théâtre forum pour préparer le public à devenir spect'acteurs.

Dans un premier temps, la pièce est jouée par les acteurs dans le but de placer contextuellement le sujet ou la thématique abordée, de soulever les grandes questions à travers une succession de scènes. Au cours de cette première phase qui dure environ 15 minutes, le public est passif et observe les scènes qui sont jouées.

2. Deuxième représentation de la pièce et invitation des spectateurs à participer

Dans un second temps, le public va être amené à jouer un rôle plus actif et à identifier des solutions aux problèmes posés par les acteurs. Les scènes de la pièce sont jouées à nouveau par les comédiens. Mais à la différence de la première phase, cette fois les spectateurs sont invités à intervenir dans le cours de la pièce en venant sur scène pour remplacer un personnage ou en ajouter un, transformant ainsi le dénouement de la pièce et apportant son point de vue.

Le spectateur devient alors « spect'acteur » et a l'opportunité de prendre le rôle d'un personnage pour tenter d'établir une alternative au conflit en question dans la scène. Chaque personne du public est libre d'intervenir ou non, au moment qui lui semble le plus opportun, le joker à certains moments clés invite le public à participer ou alors une personne du public peut elle-même intervenir lorsqu'elle le souhaite en disant « stop » et en rejoignant la scène.

Dans le cas d'un théâtre forum classique, l'objectif est avant tout d'amener les participants à s'interroger sur des situations problématiques et d'essayer de faire émerger des solutions. Selon les organisateurs du théâtre forum, les propositions ayant émergé du théâtre forum pourront être ou non prises en compte dans des politiques publiques (collectivités locales) ou dans des politiques d'entreprises.

Afin d'aller plus loin, il convient de se pencher sur l'une des variantes du théâtre forum : le théâtre législatif, qui a pour objectif de donner une opportunité aux citoyens de pouvoir concrètement formuler des propositions qui pourront être inscrites dans la loi. Les idées ayant émergé pendant le théâtre forum sont davantage détaillées et poussées en vue d'atteindre la sphère législative avec des propositions de lois, des applications de lois... Les propositions sont alors triées, analysées et votées par des juristes, des experts, des citoyens et des élus. Les propositions adoptées sont portées auprès des décideurs politiques afin que leur intégration au corps législatif soit étudiée.

Sources :

Troupes de théâtre des Échomédiens : <http://echomediens.free.fr/>
Évaluation de la mise en place de laboratoires de théâtre de l'Écocitoyen dans la ville de Grasse (2004-2005) : <http://echomediens.free.fr/docs/Bilan-Ateliers-Ecocitoyens.pdf>
Eau durable, le projet : <http://www.eaudurable.org/projet>

TÉMOIGNAGE

MICHAEL DAVIGNON, coordinateur d'éCohérence



Le premier critère d'efficacité d'une concertation citoyenne est la convivialité. Le théâtre forum est particulièrement adapté à la création d'ambiance « sympathique ». La méthode participative apparaît alors incitative dans le sens où le citoyen peut y trouver une part de plaisir (liens sociaux, rencontres, culture...).



EXPÉRIENCE

THÉÂTRE LÉGISLATIF SUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU

1. CADRE

Mis en place par plusieurs communes du bassin de la Siagne (Alpes-Maritimes, Var) en 2008, le projet « eau durable » avait pour objectif de participer à l'émergence d'une gouvernance locale de la gestion de l'eau. Pour cela, un processus de concertation a été mis en place grâce à l'organisation de huit séances de forum législatif initiées par l'association éCohérence suite à un appel à projets.

2. EN PRATIQUE

C'est un groupe d'une quinzaine d'Échomédiens qui a mis en place le théâtre forum. Après des enquêtes sur le terrain et la consultation des acteurs concernés, Échomédiens a créé la trame de la pièce de théâtre afin de traiter de toutes les problématiques relatives à la gestion de l'eau.

Huit séances de théâtre législatif se sont déroulées avec des publics différents : avec des lycéens, des habitants...

Les spectateurs comme les experts ont eu l'opportunité de monter sur scène pour intervenir dans les saynètes.

Au cours des huit séances de concertation, 62 propositions furent formulées et 13 furent adoptées. Le bilan des propositions rejetées et adoptées est disponible sur le site du projet, ainsi qu'une vidéo explicative (http://www.eaudurable.org/documents/eau_durable-propositions_citoyens.pdf).

Le projet « eau durable » a permis un réel dialogue entre les acteurs du territoire et des résultats concrets comme la création du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont émergé, en cohérence avec les propositions adoptées par les citoyens au cours des théâtres législatifs. La phase de théâtre est très efficace « pour briser les *a priori* ». Ce qui est également très apprécié par les participants est l'implication des élus et des agents territoriaux et leur participation en temps réel aux questions débattues. ■

AVANTAGES ET LIMITES



- L'intérêt du théâtre forum est de dynamiser le spectateur en le rendant « spect'acteur ».
- Tout le monde a le droit de participer et de partager ses idées. Selon le créateur de la procédure, Augusto Boal, « le spectateur ne délègue aucun pouvoir pour qu'on agisse ou pense à sa place. Il se libère, agit et pense par lui-même. Le théâtre est action ».
- Le succès du forum théâtre passe par le développement d'un sentiment d'empathie entre les comédiens et les spectateurs ; ils partagent les émotions des personnages et du coup s'identifient.
- Le théâtre forum est un facteur de développement pour les populations dans les pays du Sud.



- L'orientation donnée à la pièce de théâtre et la difficulté à ne pas livrer un message prédéfini : les comédiens peuvent orienter le débat et les problématiques en faisant apparaître le « bien » et le « mal »...
- Le format du théâtre forum est trop court pour permettre d'imaginer des projets de long terme. Une association entre théâtre forum et ateliers pourrait faire ressortir des idées beaucoup plus intéressantes, novatrices.

FICHE 3

TOWN MEETING OU FORUM COMMUNAUTAIRE



© Eflon, Flickr, 2009

3



Coût élevé



Échelle géographique nationale



Durée courte (1 à 2 jours)



Visée organisation des échanges



Échelle de participation Consultation



Public visé panel de citoyens

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le 21st Century Town Meeting, ou forum communautaire du XXI^e siècle, organise le dialogue entre de nombreux participants grâce à une combinaison entre discussions en petits groupes et sessions plénières « numériques ».

Le town meeting fut utilisé comme méthode de démocratie directe dès le XVII^e siècle aux États-Unis. C'est l'organisation America Speaks et particulièrement Carolyn Lukensmeyer qui a créé la version du XXI^e siècle en 1995.

Méthode participative applicable à grande échelle, elle est destinée à accueillir de 100 à 5000 personnes par réunion. Elle vise à créer des échanges entre différents types d'acteurs : citoyens, parties prenantes et décideurs.

La technologie est au cœur du processus, en effet l'utilisation des outils numériques y est intégrée : vote par boîtier électronique, ordinateurs en réseau, projection sur grand écran...

- **Les experts :** ils sont présents lors du forum communautaire afin d'apporter des éclairages aux questionnements des participants. Ils ne font pas de présentation mais sont présents pour répondre aux éventuelles questions soulevées et se déplacent dans la salle au cours de la journée.

- **Le choix des participants :** les participants sont invités par les organisateurs et ils doivent représenter tous les enjeux relatifs aux sujets traités : citoyens, parties prenantes (entreprises, associations...) et décideurs.

Formation

La méthodologie est basée sur le numérique. De ce fait, une attention particulière est portée sur l'accès à l'information via un matériel documentaire riche en contenu et garant de neutralité politique.

Une fois l'invitation reçue, les participants ont accès à un portail numérique pour s'informer en amont du sujet qui sera traité.

DÉROULEMENT

1. Présentation du déroulement et accueil des participants

Le 21st Century Town Meeting débute par un mot d'accueil de l'animateur général qui présente le déroulement et les objectifs de la journée aux participants.

Un boîtier électronique de vote est remis individuellement aux participants et afin de leur permettre de se familiariser avec le matériel et de connaître mieux les autres participants un sondage leur est proposé : âge, sexe, profession, origine...

2. Ateliers en groupe de travail

Les participants sont répartis en groupes de 10 à 20 personnes, chaque groupe est accompagné d'un animateur et d'un secrétaire qui retranscrit les propositions issues du groupe sur un ordinateur.

Au cours de ces tables rondes, des experts sont présents dans la salle afin de répondre aux éventuelles questions des participants et de permettre ainsi de résoudre un point de blocage ou d'éclairer le débat.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

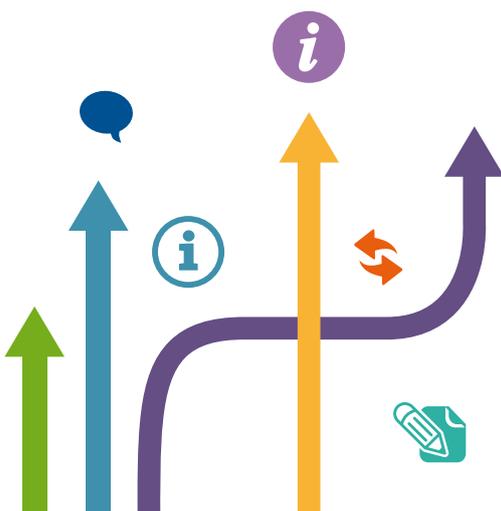
Rôles

- **Une équipe d'organisation** a pour rôle de définir le sujet traité, le type d'acteurs à inviter et les objectifs du forum.

- **Un animateur général** chapeaute l'organisation, présente la méthodologie, le déroulement.

- **Les animateurs de table** ont pour rôle de modérer chaque table et de répartir le temps de parole. Les animateurs sont accompagnés d'un secrétaire qui retranscrit les propositions issues du groupe de travail sur un ordinateur.

- **Les équipes thématiques** ont pour rôle de récolter en direct les contributions des tables rondes et de créer le lien entre les tables échangeant des propositions sur la thématique.



Les ordinateurs portables sont mis en réseau fonctionnant comme des tableaux de conférences électroniques. Ces idées sont alors transmises à l'équipe thématique qui identifie les priorités communes aux groupes. Puis les résultats sont projetés sur un écran géant en temps réel. L'objectif est de faire le lien entre les tables rondes et de permettre aux participants d'identifier les points communs avec les autres tables rondes, ce qui permet ainsi d'enrichir rapidement les débats.

Plusieurs sessions en tables rondes sont organisées pour traiter de l'ensemble du sujet au cours de la journée.

3. Phase plénière d'échange autour des propositions

À la fin de la journée, toutes ces recommandations compilées par l'équipe thématiques sont présentées à tous les participants en assemblée plénière. Ils ont alors l'opportunité de clarifier, modifier leurs propositions avant de les soumettre à un vote.

4. Phase de vote et de synthèse

Sur la base des propositions récoltées et synthétisées tout au long de la journée par l'équipe thématique, les participants sont invités à voter pour prioriser les propositions.

Le vote se fait grâce au boîtier électronique remis aux participants.

Les résultats du vote sont compilés par les organisateurs qui rédigent ensuite un rapport reprenant les thèmes ayant émergé au cours du forum qui sera remis à tous les participants à la fin de la journée.

expérience

« UNIFIED NEW ORLEANS PLAN »

1. CADRE

À la suite de la catastrophe liée à l'ouragan Katrina, deux forums communautaires furent organisés en 2006 en Nouvelle-Orléans, aux États-Unis, réunissant au total 4000 citoyens pour définir avec les décideurs les priorités de reconstruction de la ville.

Parmi les sujets abordés par les citoyens, se retrouvaient notamment les moyens de protéger les habitations contre de futures inondations, les moyens d'inciter les populations à revenir dans

la région, d'établir des services publics de bonne qualité...

Le premier town meeting organisé en Nouvelle-Orléans a été fortement contesté car les citoyens y participant n'étaient pas les plus touchés par la catastrophe, c'est pourquoi un deuxième événement a été organisé quelques mois plus tard par l'ONG America Speaks.

2. EN PRATIQUE

La méthodologie du town meeting offre la possibilité de se dérouler dans plusieurs endroits simultanément grâce à l'utilisation de la technologie.

Cette possibilité a été explorée par les organisateurs du town meeting de la Nouvelle-Orléans qui a réuni

4000 participants d'origines et de situations sociales diversifiées (55% d'Afro-américains et 24% de personnes vivant avec moins de 20 000 dollars par an) à la Nouvelle-Orléans et dans plusieurs autres villes des États-Unis.

Grâce aux échanges lors des tables rondes et aux échanges virtuels entre les participants des différentes villes, les grandes lignes d'un plan de reconstruction centré autour de l'espoir et de la solidarité ont été définies. Par ailleurs, 92% des participants ont exprimé le souhait d'aller plus loin dans le plan de reconstruction.

En mai 2007, lorsque l'aide financière pour la reconstruction de la ville a été remise aux autorités de Louisiane (Louisiana Recovery Authority board), sa distribution fut réalisée en fonction du plan établi par les citoyens. ■

avantages et limites



- La conciliation entre échanges humains et technologies permet de gagner en rapidité et de pouvoir être en mesure de montrer en temps réel le niveau des débats, les thèmes abordés, les réactions qu'ils entraînent...
- Réelle prise de conscience de ce qui se passe globalement dans la salle et par conséquent un pouvoir informatif important.
- L'alternance de différentes échelles : allant du vote individuel aux réunions en petits groupes et réunions grand public au cours d'un même processus permet de dynamiser la méthode et de bénéficier des avantages de chaque mode participatif.



- Le rapport de fin de débat n'est pas rédigé par les citoyens participants. Contrairement à la conférence de citoyens, la rédaction pour une centaine ou plusieurs milliers s'avère beaucoup plus complexe à mettre en œuvre.
- Un travail reste à faire en ce qui concerne le suivi et la prise en compte des recommandations se dégageant des débats.
- D'un point de vue purement opérationnel, le coût de la méthode est très élevé et la demande en outils numériques ne permet pas de pouvoir appliquer le processus dans tous les pays du monde.

Sources :

America Speaks, Unified New Orleans plan : <http://americaspeaks.org/projects/case-studies/unified-new-orleans-plan/>

Fondation Roi Baudouin, Méthodes participatives – 21^e Century Town Meeting : http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_Outil_1_21stCenturyTownMeeting.pdf

People and participation, 21st Century Town Meeting : <http://www.peopleandparticipation.net/display/Methods/21st+Century+Town+Meeting>

People and participation: Case study: Your health, your care, your say : <http://www.peopleandparticipation.net/display/CaseStudies/Your+Health+Your+Care+Your+Say>

FICHE 4

ATELIER DE SCÉNARIOS

Coût
élevéÉchelle géographique
nationale ou EuropeDurée
2 à 3 joursVisée
organisation
des échangesÉchelle de participation
ConcertationPublic visé
panel de citoyens

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

L'atelier de scénarios est un outil permettant aux citoyens de se projeter dans le futur et de construire des solutions à long terme. Le principe de cette méthode, initiée en 1992 au Danemark, est de faire réfléchir différents types d'acteurs autour de scénarios du futur liés à un sujet, un projet ou une problématique.

Pour cela, plusieurs ateliers de travail regroupant chacun différentes catégories d'acteurs sont formés (des élus, des experts, des représentants du monde socio-économique, des citoyens), afin de définir ensemble des perspectives autour des scénarios proposés.

Chacun de ces groupes va formuler un scénario sur une problématique donnée qui sera ensuite comparé avec celui des autres ateliers. L'objectif est d'échanger expériences, connaissances, vision afin de mettre en place un plan d'action commun à long terme tout en trouvant des solutions orientées vers l'action.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

Les ateliers de scénarios sont composés de deux groupes distincts : l'équipe de scénarios d'un côté (ou groupe de pilotage) et les participants de l'autre.

Le groupe de pilotage compte 5 à 8 personnes expertes dans le domaine abordé. Il est chargé de préparer les scénarios alternatifs en amont des ateliers, avec l'apport éventuel d'experts externes.

Sélection du panel

En parallèle, les participants sont choisis en tant que représentants de chacun des quatre groupes d'acteurs suivants : habitants, élus et personnel des collectivités territoriales, acteurs économiques et experts. Une des particularités des ateliers de scénarios est le choix d'acteurs initialement concernés par le sujet.

Les ateliers de scénarios regroupent des participants aux savoirs et expériences très différents car l'hétérogénéité des ateliers est essentielle à la confrontation des intérêts et à la fonction d'apprentissage. La participation des acteurs doit être volontaire. Généralement, les ateliers comptent de 15 à 30 participants.

DÉROULEMENT

Le dialogue et l'échange de savoirs entre les différents participants sont au cœur des ateliers qui durent 2 à 3 jours.

1. Session plénière d'ouverture

L'atelier de scénarios débute par une session plénière de présentation de la méthodologie, du programme et de présentation du sujet traité.

2. Sessions en ateliers

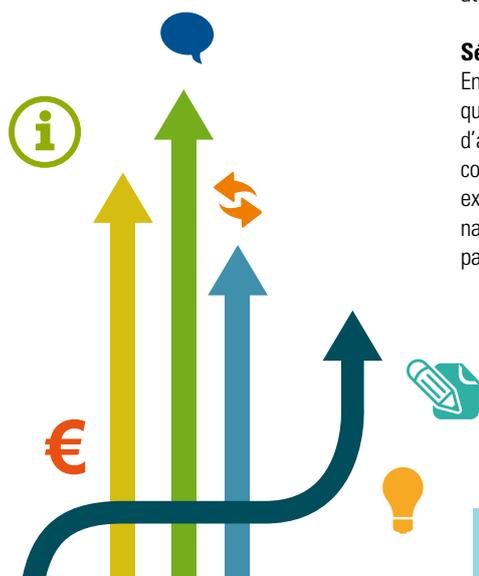
Les ateliers de scénarios alternent entre sessions plénières et sessions en ateliers (4 à 5 ateliers).

Les groupes de travail des ateliers de scénarios s'organisent en trois phases :

- **Phase critique** au cours de laquelle les participants débattent et échangent afin de prendre connaissance des scénarios puis de réviser chacun d'entre eux.
- **Phase visionnaire** : sur la base des connaissances acquises lors de la première phase, les participants utilisent ces scénarios retravaillés pour développer leurs propres visions. Les participants sont répartis par thématique et sont invités à imbriquer dans les scénarios leur vision sur la thématique.
- **Phase de mise en œuvre** : cette phase a pour objectif de transformer les visions en réalités. À cette étape, des obstacles à la mise en œuvre deviennent évidents et doivent être alors identifiés. C'est au cours de cette phase que les participants élaborent un plan d'action stratégique en proposant des suggestions d'action.

3. Session plénière et plan d'action final

À l'occasion d'une nouvelle session plénière, les résultats des différents ateliers sont présentés par chacun des groupes (les suggestions d'actions identifiées par les participants sur la base des scénarios). Ces propositions sont alors discutées entre tous les participants et hiérarchisées par le groupe. Il en ressort un plan d'action final.



Le document final, rédigé et complété d'un round à un autre, est rédigé par le groupe de pilotage dont les membres ont aussi été les leaders dans les différents ateliers. Ce rapport contient les idées sélectionnées lors de l'atelier, le plan d'action final, ainsi que pour chaque action les personnes en charge de cette action.

expériences

« SUSTAINABLE URBAN LIVING » EN EUROPE ET « PRAJATEERPU » EN INDE

ATELIER DE SCÉNARIOS « SUSTAINABLE URBAN LIVING » AU DANEMARK

1. CADRE

Initié en 1992 par le Danish Board of Technology, le projet « sustainable urban living » ou « obstacles à l'écologie urbaine » mettait en place des ateliers de scénarios sur l'écologie dans la ville centrés sur les thématiques suivantes : les déchets, l'énergie et l'habitat.

2. EN PRATIQUE

Ayant pour base quatre scénarios sur l'écologie urbaine et regroupant des personnalités politiques, des hommes d'affaires, des experts en technologies et des habitants, le projet s'est déroulé dans quatre villes du Danemark à travers des ateliers de travail ayant pour objectif d'étudier ces scénarios.

Au cours de trois phases des ateliers de scénarios, phase critique, phase visionnaire, phase de mise en œuvre, les participants ont été amenés à débattre autour des scénarios proposés afin de faire émerger une vision commune de l'écologie urbaine dans leur ville.

Ces ateliers ont abouti à un plan d'action final qui a ensuite été traduit par les décideurs politiques locaux par un plan d'action national pour l'écologie urbaine.

Cette expérience a inspiré à l'échelle européenne un programme intitulé « European Awareness Scenario Workshops », consacré aux scénarios de sensibilisation en Europe, qui a été lancé en 1993 par la Commission européenne afin de favoriser la mise en place d'ateliers de scénarios au niveau européen.

Un premier atelier-pilote « Sustainable Urban Living » (vivre en ville de manière durable) a été mis en place pour encourager les citoyens à imaginer différents scénarios sur des problèmes et solutions actuels et à venir dans les domaines suivants :

- énergie,
- approvisionnement en eau et eaux usées,
- gestion et recyclage des déchets,
- vie quotidienne et logement.

Ce projet-pilote a permis la mise en place de plusieurs ateliers de scénarios dans les pays d'Europe. Les participants ont été invités à imaginer leur ville comme environnement urbain durable et à formuler de nouvelles idées et recommandations en vue d'actions locales, en ce qui concerne la relation entre la technologie, la société et l'environnement.

ATELIER DE SCÉNARIOS « PRAJATEERPU » SUR LE FUTUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE L'AGRICULTURE DANS L'ANDHRA-PRADESH EN INDE

1. CADRE

Si de nombreux exemples d'ateliers de scénarios existent dans les pays du Nord, l'utilisation de cet outil est également répandue dans les pays du Sud.

L'expérience de démocratie participative « Prajateerpu » (« le verdict du peuple ») qui s'est tenue en 2001 dans l'Andhra Pradesh, au sud de l'Inde, en est un exemple phare.

Cette initiative a vu le jour à l'occasion de la mise en place par le gouvernement de l'État de l'Andhra Pradesh d'un programme « Vision 2020 » sur la modernisation, notamment agricole, de l'État. Particulièrement impactés par cette question (70% de la population de l'Andhra Pradesh travaillait dans l'agriculture en 2001) et n'ayant pas été consultés sur ce programme, les citoyens se sont mobilisés afin de faire émerger leur vision grâce à des processus participatifs et avoir l'occasion de donner leur avis sur l'orientation politique de leur État.

2. EN PRATIQUE

Ainsi plusieurs organisations de la société civile ont décidé d'organiser un atelier de scénarios/jury citoyen afin de développer une vision citoyenne de la modernisation agricole de leur État. Combinant jury de citoyens et ateliers de scénarios, cette expérience est un format hybride de démocratie participative.

L'expérience du « Prajateerpu » se différencie d'un atelier de scénarios « classique », notamment par la composition du panel de citoyens. En effet, dans ce cas, les participants ont été choisis sur la base des critères du jury citoyen : le jury était formé d'une vingtaine de petits paysans, de transformateurs et de consommateurs.

Trois scénarios ont été présentés au jury qui devait ensuite décider au cours de phases de débat et d'échanges ayant duré six jours lequel des trois scénarios, ou quelle combinaison entre ces trois scénarios, offrait les meilleures chances d'améliorer la vie, la sécurité alimentaire et l'environnement des ruraux marginaux de l'Andhra Pradesh d'ici à une vingtaine d'années.

Les trois scénarios proposés étaient les suivants :

- la vision 2020 proposée par le gouvernement pour une modernisation agricole (agriculture conventionnelle),
- un modèle de production en agriculture biologique destinée à l'exportation,
- un modèle basé sur des systèmes alimentaires locaux.

Le jury dans ses conclusions a écarté le scénario « Vision 2020 » et a élaboré sa propre vision du futur à partir des deux autres scénarios. Parmi les grandes recommandations, le jury a particulièrement mis l'accent sur le contrôle des ressources par la communauté, une agriculture fondée sur le savoir des autochtones, le maintien de terres saines, leur opposition aux organismes génétiquement modifiés (OGM), leur opposition à la mécanisation. ■

avantages et limites



- Permet d'identifier clairement les barrières aux changements et à travers cela donne l'opportunité d'avancer ou de dépasser celles-ci à l'aide de la proposition d'alternatives réfléchies et argumentées.
- Les participants sont encouragés à exprimer leur créativité en développant la phase critique sur une phase de recherche.
- Les relations entre experts et participants sont équitables : les experts ne dominent pas le dialogue.



- Risque de manque de neutralité des informations dû à la pré-écriture des scénarios par les experts.

Sources :

Réseau Romand Science&Cité, Glossaire des procédures participatives, deux exemples de jurys citoyens dans le sud : <http://www.rezoscience.ch/rp/sc/outils/glossaire3.html>
 Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, M. T. Farvar, A. Kothari et Y. Renard, PARTAGER LE POUVOIR : Cogestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde, IIED et UICN/CEESP/TGER, Cenesa, Téhéran, 2009. <http://data.iucn.org/dbtw-vwpd/edocs/2010-011.pdf>
 Fondation Roi Baudouin 2006 : « Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur » Disponible sur internet à l'adresse suivante <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=294864&langtype=2060>

FICHE 5

CERTIFICATION PARTICIPATIVE



Coût
moyen



Échelle géographique
locale



Durée
sur plusieurs
années (1 à 2 jours
par an)



Visée
organisation
des échanges



Échelle de
participation
concertation



Public visé
grand public



© Fondation Nicolas Hulot



© Fondation Nicolas Hulot

DESSCRIPTIF

1. DÉFINITION

Le concept de la certification participative ou systèmes participatifs de garantie (SPG) constitue une forme poussée des écosociotags (tags intégrant fortement les dimensions environnementale et sociale) comme FSC (Forest Stewardship Council), pour les forêts, ou encore MSC (Marine Stewardship Council), pour la pêche.

Allant plus loin que la politique des écosociotags, dont l'objectif est d'intégrer aux processus de décisions une diversité d'acteurs à la fois des sphères environnementales et sociales (associations, environnementalistes, représentants citoyens...), la certification participative place les citoyens au centre du contrôle de produits. Mettant en contact direct consommateurs et producteurs, ils sont alors capables de vérifier et d'analyser eux-mêmes la délivrance d'une certification.

L'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) définit les SPG comme des « systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances ». S'appliquant aujourd'hui essentiellement à l'agriculture, cette méthodologie pourrait être adaptée par exemple à l'évaluation des politiques publiques ou à d'autres domaines ouverts à la certification.

2. MISE EN ŒUVRE

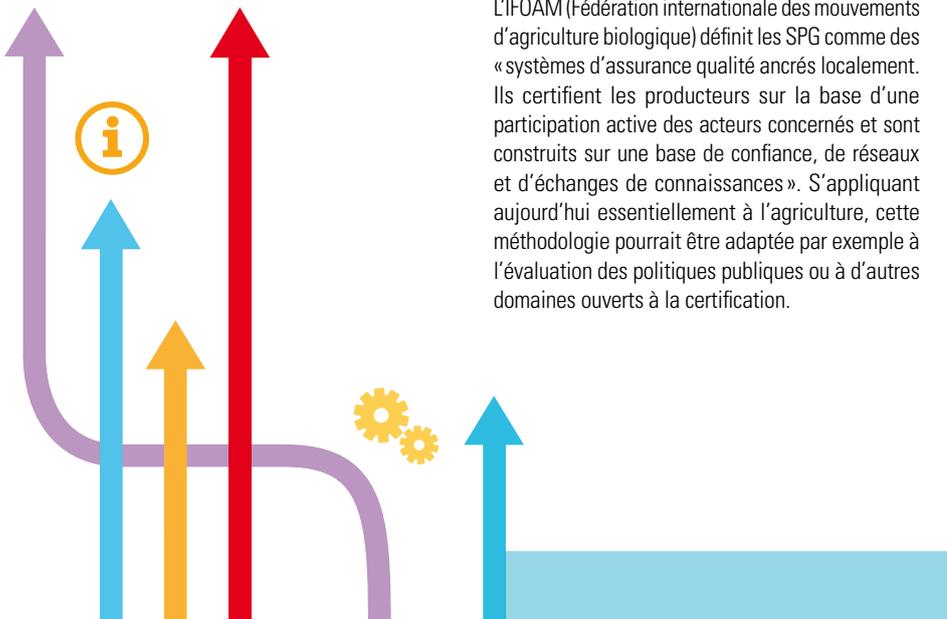
PRÉPARATION

Démarchage

Cette phase consiste à enclencher les réseaux d'acteurs en vue d'engager un postulant dans la démarche de certification participative. L'adhésion d'une entreprise à la démarche est possible si et seulement si certains critères « obligatoires » sont remplis.

Rôles

- **« Entrepreneur »** : sous cette dénomination, il s'agit de la personne ou de la structure s'engageant dans la démarche de certification participative d'un produit, d'une activité...
- **Animateur** : la préparation du cahier des charges, l'identification et la réunion des acteurs, l'animation de la session de certification sont prises en charge par un animateur neutre qui peut être une structure associative portant la certification participative. Il est présent lors des sessions de certification. Son rôle est multiple : il informe sur le contenu de la journée, vulgarise les propos potentiellement techniques de l'entrepreneur, guide les participants lors du remplissage des grilles de critères et peut assurer le suivi technique de l'entreprise. L'animateur a également pour rôle le suivi de la certification, cela passe par la rédaction des compte rendus des sessions de certification et la mise à jour du cahier des charges.



• **Citoyens ou consommateurs** : chaque session de certification est composée de 10 à 15 consommateurs et représentants de la société civile. Le recrutement se fait via la mise en marche du réseau des postulants et la diffusion d'annonces dans les journaux, à la radio. Les citoyens participent sur la base du volontariat.

Élaboration d'un référentiel des bonnes pratiques

Le référentiel est le cahier des charges permettant d'établir une base commune d'évaluation. Ce cahier des charges liste exhaustivement les conditions qui doivent être remplies pour que la certification soit délivrée.

Il est rédigé par un comité de pilotage composé de membres associatifs, d'experts, de producteurs... L'objectif étant de diversifier le comité de pilotage au maximum et d'obtenir des concertations avec tous les membres en relation avec la certification. Ce cahier des charges est réévalué chaque année en fonction d'évolutions techniques.

DÉROULEMENT

1. Session de certification

Le panel de citoyens consommateurs se rend sur le siège de l'entreprise pour rencontrer le postulant. Ce dernier présente alors ses méthodes de travail, explique ses difficultés et répond aux questions des consommateurs. Ceux-ci remplissent au fil de la visite et des échanges leur grille de critères et écrivent leurs recommandations. L'animateur en remplit aussi une suivant la tendance générale du public (ressenti). Deux étapes peuvent ensuite être distinguées : la certification globale (vote à la majorité) et l'énonciation des recommandations pour l'année suivante (pistes d'amélioration possibles formulées par les citoyens et l'entreprise).

La certification participative se veut être une démarche à la fois progressive (se donner des objectifs en ajoutant des critères à remplir dans le temps) et évolutive dans le sens où les citoyens participants sont libres d'ajouter des critères en fonction des préoccupations actuelles. Ainsi, un cahier des charges évolutif est constitué en fonction

des contraintes et des attentes de l'entreprise. La démarche de progrès est décidée avec l'ensemble des personnes présentes lors de la session de certification.

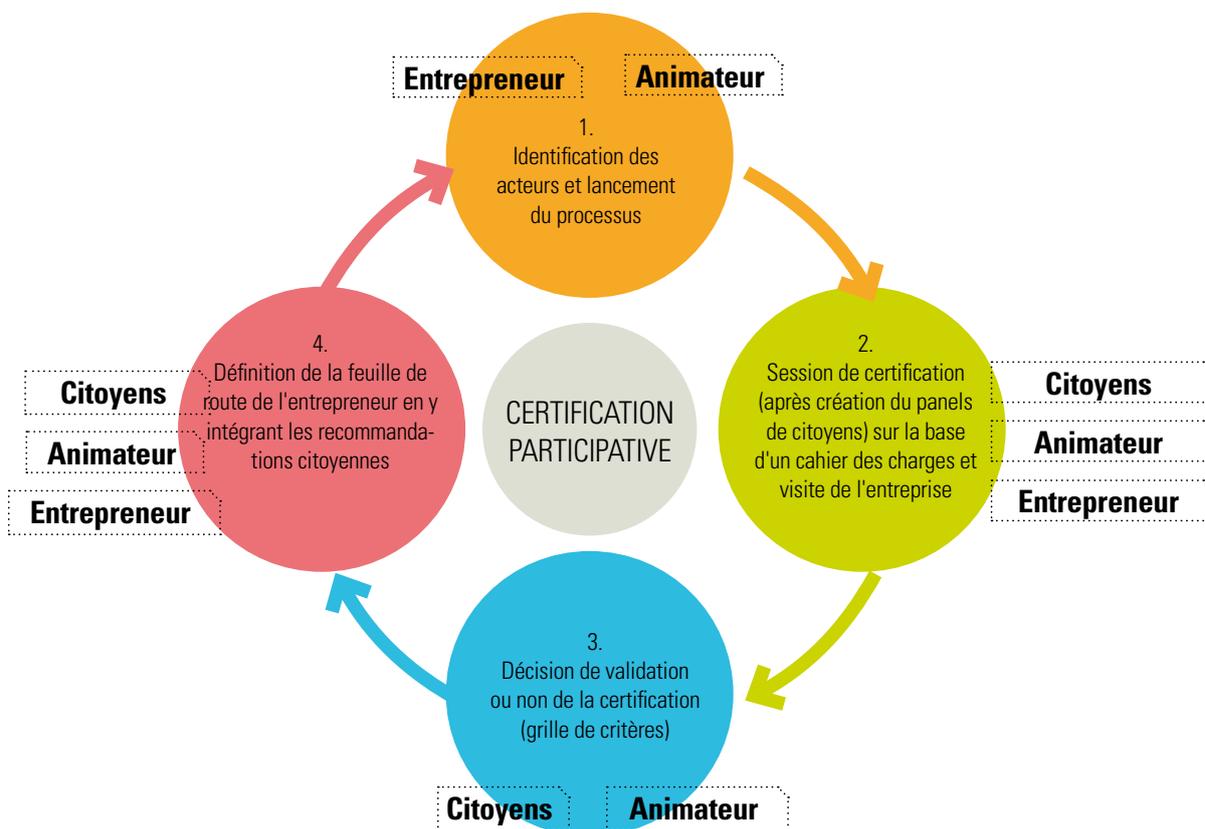
2. Rédaction et remise d'un rapport

Le compte-rendu de la session de certification rédigé par l'animateur présent lors de la session est signé par l'entrepreneur qui garde une copie et s'en sert comme feuille de route. Il est envoyé à toutes les personnes présentes lors de la séance, aux partenaires et diffusé parmi les membres du réseau.

3. Suivi

Les sessions de certification ont lieu annuellement pour vérifier si les recommandations faites en année « n » ont pu être satisfaites en année « n+1 ». Les participants ne sont pas forcément les mêmes d'une session sur l'autre selon les disponibilités de chacun. Le suivi par l'association est défini en fonction des demandes de l'entrepreneur au cours de l'année.

Cycle annuel de certification : les différentes phases de la démarche





© Fondation Nicolas Hulot

EXPÉRIENCE

La certification participative au Réseau Cohérence sur la filière porcine

1. CADRE

Depuis 2004, le réseau Cohérence pratique la certification participative sur les filières ostréicole et porcine. La certification participative sur la filière porcine vise à privilégier les élevages à taille humaine, valorisant des systèmes durables, respectueux de l'environnement; de l'éleveur et de ses animaux.

Le Réseau Cohérence est un réseau d'une centaine d'associations qui crée des synergies entre les différents acteurs (consommateurs, paysans, collectivités, professionnels, etc.) en Bretagne pour favoriser les modes de production, d'échange et de consommation plus équitables, respectueux des ressources naturelles.

2. EN PRATIQUE

Concernant la filière porcine, le cahier des charges est composé d'une quarantaine de critères plus ou moins exigeants, comprenant l'élevage sur paille, l'absence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), la limitation de l'apport azoté et des traitements antibiotiques. La démarche s'appuie sur un cahier des charges qui évolue aux vues des interrogations de la société civile. Attentive aux attentes et aux contraintes de l'éleveur, elle est également progressive afin que chacun puisse évoluer à son rythme vers des pratiques plus durables.

Pour pouvoir s'engager dans la démarche de certification participative, les éleveurs paient une cotisation annuelle au Réseau Cohérence.

Chaque session de certification est composée de 10 à 15 citoyens, représentants de la société civile, qui se rendent sur l'exploitation afin de rencontrer l'éleveur. Guidés par un animateur du réseau Cohérence, ils s'informent, posent des questions à

l'éleveur et remplissent ensemble la grille de critères au cours de la visite. Après évaluation des grilles, les participants décideront d'attribuer ou non la certification. Les participants discutent ensuite avec l'éleveur d'une série de recommandations auxquelles il devra répondre durant l'année, avec l'aide et le soutien de l'animateur du Réseau Cohérence. ■

TÉMOIGNAGE

Julian PONDAVEN, directeur du Réseau Cohérence

Basée sur la confiance et le dialogue, cette démarche est particulièrement encourageante et stimulante pour les éleveurs, qui se sentent soutenus par les consommateurs dans leur démarche de progrès.

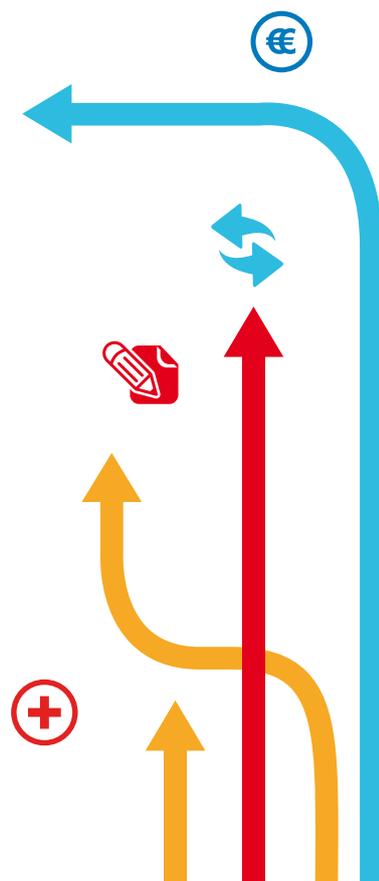
AVANTAGES ET LIMITES



- Responsabilisation des consommateurs (meilleure compréhension des enjeux et difficultés de l'entrepreneur).
- Aide et valorisation des entrepreneurs grâce aux recommandations des participants.
- Incitation à une démarche de progrès.
- Initiation d'une dynamique territoriale.



- Augmenter la visibilité de la démarche auprès du grand public.
- Appuyer la démultiplication de la méthode auprès des acteurs.
- Intensifier le rôle pédagogique du processus.
- Élargir l'accessibilité aux citoyens profanes.



FICHE 6

CONFÉRENCE DE CITOYENS
ET JURY CITOYENCoût
élevéÉchelle géographique
locale ou nationaleDurée
3 à 5 jours pour le jury
3 week-ends pour la
conférenceVisée
politiqueÉchelle de
participation
concertationPublic visé
panel de citoyens

© CG80 / P. Sergeant

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Ces deux méthodologies ont pour point commun de réunir un groupe de citoyens tirés au sort, que viendront informer experts et parties prenantes, avec pour objectif de faire émerger un avis apportant un éclairage citoyen sur une problématique ou une controverse complexe habituellement ouvertes aux seuls experts. L'objectif est d'organiser un dialogue entre citoyens profanes et experts afin de minimiser les incertitudes et divergences d'opinions sur divers débats nationaux. Les citoyens sont amenés à donner leurs avis sur un sujet souffrant de « **carence démocratique** ». L'enjeu est de produire une opinion publique éclairée grâce aux échanges d'expériences, aux débats avec les experts et aux confrontations de points de vue contradictoires.

Jury et conférences de citoyens ont également en commun leur durée assez longue qui permet aux citoyens de s'approprier le thème abordé et de creuser en profondeur les questions.

Présenter ces deux méthodologies dans une seule fiche est un parti pris afin de mettre en avant leurs points communs. Cependant, il est à noter qu'il existe des différences entre elles. Notamment, la conférence de citoyens est plus longue et apporte une vision plus approfondie que le jury citoyen.

Les jurys citoyens, inspirés par les « **cellules de planification** », ont été mis au point en Allemagne dans les années 70 par le sociologue Peter Dienel à l'occasion de la rénovation de quartiers urbains. L'objectif était alors d'inclure les habitants à la conception de nouveaux plans de quartier.

Des jurys citoyens ont été mis en place dans plusieurs pays d'Europe : Allemagne (notamment à Berlin depuis 2001 pour décider d'une partie du budget), Danemark, Espagne, Belgique (transport et générations futures), Canada (jury citoyen sur le financement des partis politiques de la province de

Québec). En France, les jurys citoyens ont été mis en application à partir de 1998 sur des questions écologiques et sociales (gestion de l'eau, traitement des déchets, santé, politique sociale, développement rural...).

La conférence de citoyens a été inventée par le Danish Board of Technology qui s'est inspiré des conférences de consensus médicales américaines ayant pour objectif de déterminer un standard thérapeutique aux États-Unis. L'appellation internationale est "conférence de consensus" et selon les pays il peut y avoir des différences de méthodologie.

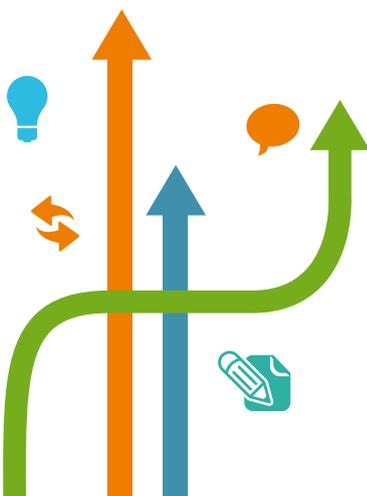
La conférence de citoyens permet à un moment donné sur une question de société controversée d'introduire un point de vue citoyen et d'enrichir le débat avec cet apport.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

- **Commanditaire et comité de pilotage :** la mise en place d'un jury ou d'une conférence de citoyens est souvent initiée par des collectivités, des élus ou des organismes privés. Le commanditaire met en place un comité de pilotage.
- **Facilitateur :** afin de s'assurer de la neutralité des propos et des débats, l'animation des différentes étapes du jury ou de la conférence est confiée à un ou plusieurs facilitateurs.
- **Témoins et experts intervenants :** pour le jury citoyen, les organisateurs recherchent des intervenants sur la thématique choisie afin d'apporter un éclairage aux citoyens. Cependant, en ce qui concerne la conférence de citoyens, ce sont les citoyens eux-mêmes qui vont désigner les experts qu'ils souhaitent auditionner (pour le troisième week-end).





© Democratic, Flickr, 2012.

Sélection du panel

Par souci de participation de citoyens « ordinaires » ou « profanes » n'ayant pas d'avis ou de connaissances particulières sur le sujet qui sera traité, les participants aux jurys et conférences de citoyens sont tirés au sort.

Les citoyens sont choisis de façon aléatoire avec pour objectif de représenter au mieux la diversité de la population (catégories sociales, âges...). Leur participation est volontaire et souvent rémunérée.

Leur recrutement par tirage au sort peut s'effectuer de plusieurs manières :

- par tirage au sort sur listes électorales,
- par tirage au sort sur les listes d'annuaires téléphoniques.

Dans les deux cas, un nombre important de participants potentiels est sélectionné puis ceux-ci sont invités par courrier ou par téléphone. Pour obtenir un panel de 20 citoyens, environ 200 seront contactés.

Dans la plupart des cas, l'invitation à participer au jury ou à la conférence est accompagnée d'un questionnaire dont l'objectif est de cerner l'intérêt du participant potentiel, de présenter brièvement le projet et enfin de lui fournir les modalités de contribution (temps, dédommagement).

Choix du sujet

Le choix du sujet abordé est primordial et doit être clairement défini en amont. La problématique doit être adaptée aux outils jury citoyens et conférence de citoyens, elle doit se centrer sur un sujet à controverses n'étant pas enfermé dans une grande technicité. Ainsi, deux risques sont à éviter :

- **Le premier risque** est lié à des thématiques trop larges ou aux sujets trop consensuels, il est en effet préférable de choisir des sujets à controverses qui rendront compte de débats vivants et constructifs.
- **Le deuxième risque** est lié à un choix de sujets trop techniques risquant d'ennuyer les citoyens et d'entraîner trop d'incompréhensions pour donner un résultat efficace.

DÉROULEMENT

Les jurys et conférences de citoyens se déroulent la plupart du temps en trois phases :

1. Journées de présentation, de formation et d'identification des questions clés

Cette première phase dure une journée pour le jury citoyen et deux week-ends pour la conférence de citoyens, elle se déroule uniquement avec les citoyens composant le panel accompagné de facilitateurs.

Lors de cette phase, les citoyens composant le jury ou la conférence se réunissent avec le facilitateur en ayant pour objectif :

- de **se présenter** les uns aux autres afin de créer un esprit de groupe,
- de **découvrir** la méthodologie (son déroulement, des objectifs, le cadre dans lequel elle se place) qui est présentée par les organisateurs ou le facilitateur,
- d'**être informé** et formé sur le thème qui sera abordé. L'idée est de faire monter en compétences les citoyens qui ont été tirés au sort et qui ont normalement peu de connaissances sur le sujet, afin de les aider à exprimer une opinion éclairée sans pour autant les transformer en

experts. Afin de s'assurer de la neutralité des informations et pour permettre aux citoyens d'avoir un avis éclairé, tous les points de vue sur le sujet traité doivent être représentés.

- Concernant la conférence de citoyens, les participants ont l'opportunité d'**approfondir** davantage la thématique abordée en consacrant un deuxième week-end à l'identification de questions clés. Par ailleurs, à partir de ces questions, les participants définissent eux-mêmes les experts qu'ils souhaiteront auditionner pour la suite et transmettent leurs demandes au comité de pilotage qui sera en charge d'inviter les experts.

2. Échanges et débats avec les experts

Des politiques et porteurs d'intérêt (choisis par les organisateurs pour le jury et choisis par les citoyens eux-mêmes pour la conférence) sont invités lors de cette deuxième phase. Les citoyens auditionnent les experts, leur soumettent leurs questions, échangent et débattent avec eux sur la thématique.

Dans le cas d'une conférence de citoyens, ce week-end de débats entre le panel de citoyens et les experts est ouvert au grand public.

3. Délibération et remise d'un rapport

Suite au débat avec les experts, le panel de citoyens se retrouve à nouveau afin de faire une synthèse de ces échanges et d'identifier des résultats, des propositions. Tous ces éléments sont transcrits dans un rapport écrit, un porte-parole des citoyens présente ensuite publiquement ces résultats (devant un public, devant les décideurs, devant la presse...).

EXPÉRIENCE

LA CONFÉRENCE DE CITOYENS SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU À BORDEAUX EN 2010

1. CADRE

Deux types de nouveaux outils de démocratie participative ont été mis en place par la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) à l'occasion d'une réorganisation de la gestion de l'eau dans la ville : une alliance de forum ouvert et de conférence de citoyens.

Ces démarches participatives s'inscrivent dans le projet global de la CUB « Eau et assainissement » dont l'objectif est de répondre à la question de l'accès en ressources en eau face à l'accroissement de population prévu de la communauté urbaine.

2. EN PRATIQUE

La démarche de participation de la CUB comprend plusieurs étapes, avant la concertation publique, une phase d'investigation a abouti à un livre vert faisant émerger les thèmes de l'eau porteurs d'enjeux sur le territoire. Cette phase d'investigation a été complétée par une phase de débats qui a donné lieu à un livre blanc de la politique de l'eau.

C'est dans ce contexte que la collectivité a ensuite élargi la démarche à un processus ouvert au public avec une conférence de citoyens et un forum ouvert.

La conférence de citoyens avait pour objectif de réunir un panel de citoyens puis le forum ouvert était destiné au grand public.

Concernant plus précisément la conférence de citoyens, les participants ont été recrutés grâce à un questionnaire envoyé aux usagers, les personnes ayant répondu à ce questionnaire ont ensuite été contactées pour participer à la conférence de citoyens.

Elle s'est déroulée sur trois week-ends avec la question suivante soumise aux participants : « Sur le territoire de la CUB, quels rôles peut jouer l'eau dans votre cadre de vie ? ».

Après avoir assisté au premier week-end de formation, les participants ont pu lors du deuxième week-end consolider ces connaissances et faire émerger des pistes d'action (12 thématiques sur lesquelles réfléchir). Enfin, c'est au cours du dernier week-end que les citoyens ont été amenés à rédiger l'avis avec des propositions et des recommandations.

AVANTAGES ET LIMITES



- Permet un approfondissement des connaissances dues à l'affrontement d'avis opposés sur les questions soulevées. Après compréhension des enjeux, les citoyens arrivent à délibérer de façon claire et à l'appui d'une justification précise.
- Au travers des conférences de citoyens, des citoyens ont la possibilité d'influencer utilement les décisions politiques. Les résultats sont en grande majorité perçus comme crédibles.
- Permet de combiner de multiples formes de connaissances
- Dans tous les exemples vus et analysés, la formation d'un groupe soudé a été un élément clé de réussite dans le fonctionnement des débats.



- Risque lié à l'information reçue par les citoyens ou même à l'influence de la question posée ; il convient de s'assurer de leur neutralité (possible par la présence d'un observateur au cours de la conférence par exemple).
- Une limite possible à ce dialogue entre citoyens et experts est l'opacité des propos échangés. En effet, le langage des experts peut paraître comme étant trop technique ou trop complexe pour informer les citoyens de façon claire et optimale. D'autre part, revient le souci de neutralité de la formation.

TÉMOIGNAGE D'UN DES 10 CITOYENS PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DE 2010

Christian GIL, professeur de culture générale à l'INSEEC Bordeaux et formateur au CNFPT Aquitaine.

L'ensemble des citoyens a été largement écouté, les élus ont montré un réel intérêt pour le processus (par exemple, le vice-président de la CUB a presque toujours assisté aux débats)... Le groupe était « très diversifié » et aucun leadership ne fut constaté, chacun s'exprimant avec respect vis-à-vis des avis des autres. Une des critiques majeures concerne l'absence d'opposition dans les temps de formations et le manque de neutralité, tout allait dans le même sens, dans la mesure où c'est la CUB qui a organisé tout le processus participatif.

Cet avis a ensuite été exposé publiquement lors de deux présentations devant des représentants de la CUB.

La conférence de citoyens a permis la reprise en main de la gestion de l'eau par une institution publique et de replacer l'importance de l'eau dans les thématiques actuelles comme l'éducation, la construction, la gestion, le traitement... Par ailleurs suite à la mise en place de cette démarche citoyenne, la CUB a souhaité mettre en place une instance pérenne de participation citoyenne aux politiques de développement durable de la ville. ■

Sources :

Concertations des projets de la Communauté urbaine de Bordeaux. Le projet Eau et Assainissement : <http://participation.lacub.fr/concertation/grands-projets/eau-assainissement/conference-citoyenne+c2179>
Eau et Assainissement livre blanc, la CUB : http://participation.lacub.fr/IMG/pdf/eau_assainissement_010910/fin_conference_citoyenne/Livre_blanc_Mars2011.pdf
Fondation Roi Baudouin 2006, « Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur » Disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=294864&langtype=2060>

FICHE 7

COMMUNITY ORGANIZING



Coût
moyen



Échelle
géographique
locale



Durée
longue



Visée
organisation
des échanges



Échelle de
participation
concertation



Public visé
grand public



© Isack/urbanow

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Sorte de lobby mené par des citoyens organisés en communauté, le community organizing trouve ses racines aux États-Unis dès 1880 lors des vagues d'immigration et de l'industrialisation du pays. Ce mode d'action locale a été inventé à Chicago, par Saul Alinsky, sociologue américain, pour se déployer ensuite dans de nombreuses villes américaines notamment autour des questions de logement et d'emploi. Les échos du travail de Barack Obama comme community organizer dans la ville de Chicago ont valorisé l'image et les conséquences du processus.

Aujourd'hui, le modèle commence tout doucement à s'exporter en Europe (Angleterre, Allemagne et timidement en France – avec une expérience à Grenoble).

C'est un processus de mobilisation et d'organisation des citoyens se basant sur les communautés, durant lequel des gens vivant à proximité les uns des autres se rassemblent pour former une organisation agissant dans leurs intérêts. L'objectif est de créer une communauté autour d'intérêts communs permettant aux citoyens de reprendre confiance dans leur capacité d'agir auprès des pouvoirs publics. Originellement utilisé par des communautés religieuses, le community organizing trouve aujourd'hui une application beaucoup plus large dans la société et pour certains chercheurs semble être la clé pour dynamiser la participation citoyenne au niveau local.

Pensé comme un outil de re-création d'une vie de quartier, le community organizing est essentiellement utilisé au niveau d'un quartier ou d'une ville.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Le community organizing s'articule autour de deux types d'acteurs principaux :

- « Community organizer » (organisateur de la communauté) dont le rôle est d'organiser la communauté pour éclaircir et déterminer quelques luttes précises. Ils identifient les revendications des citoyens et les priorisent. Ils chapeautent les actions qui sont menées sous forme de campagnes mais ne sont pas les porte-parole des participants.
- Citoyens ou habitants d'un quartier : les participants ne peuvent pas être des citoyens individuels mais des groupes représentatifs de la société civile : groupes religieux, associations caritatives, groupe universitaire...

DÉROULEMENT

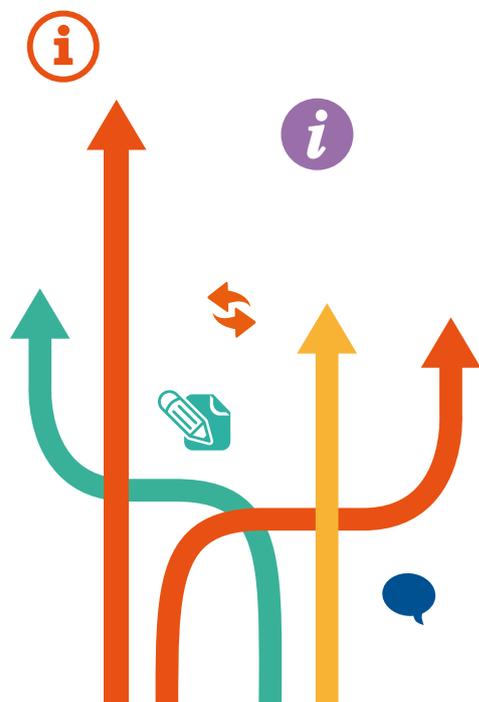
Le community organizing, contrairement aux autres processus présentés, est un processus de long terme visant à créer une communauté. De ce fait, il n'y a pas de déroulement détaillé spécifique.

Néanmoins, il peut se rattacher autour de trois phases essentielles :

1. Identification et mise en commun des revendications

Lors d'une première rencontre entre les participants, les community organizers invitent ceux-ci à se retrouver autour d'une table afin de déclarer tour à tour leurs revendications.

Au-delà des participants directs au community organizing, les citoyens concernés par le sujet traité seront consultés afin de récolter de nombreux avis et de nombreuses propositions.



2. Campagne d'écoute: élaboration d'un agenda et de propositions

Lors des réunions de groupe de la communauté organisées régulièrement, les participants identifient des propositions et recommandations issues de la société civile. L'objectif est de structurer les revendications des citoyens pour optimiser leurs capacités à agir et favoriser l'écoute des décideurs politiques ou économiques.

3. Présentation de la campagne aux décideurs politiques et économiques

Le temps fort du community organizing est la campagne au cours de laquelle les recommandations qui ressortent sont priorisées et inscrites dans un agenda politique pour ensuite être portées auprès des décideurs lors des moments politiques structurants.

Sur la base de cet agenda, London Citizens organise ensuite des « Accountability assembly » (assemblées de la redevabilité) en présence de citoyens londoniens. L'assemblée dure environ deux heures et a pour rôle de faire des recommandations aux futurs maires candidats aux élections londoniennes et de leur donner un droit de réponse.

Parmi les campagnes menées par London Citizens, celle sur le salaire décent « London Living Wage » revendiquant une augmentation du salaire de base est l'un des plus célèbres.

Depuis 2001, les citoyens organisés à travers London Citizens faisaient pression pour une demande de salaires décents. En 2008, le candidat vainqueur à la mairie de Londres, Boris Johnson, a apporté son soutien à la campagne sur le salaire décent à £8.30 l'heure suite aux interpellations de London Citizens. Après son élection, Boris Johnson a augmenté de £2 le salaire horaire minimum (à Londres).

En matière environnementale, c'est le London Citizens situé à l'ouest de la capitale anglaise qui a émis des revendications sous le nom de « London Citizens Greener Planet Action Team ». En 2008, les revendications portées au maire furent les suivantes :

- Demande d'une offre financière et d'un plan énergétique pour une utilisation efficace de l'énergie dans les maisons et les lieux de travail (isolation plus performante, réduction de la consommation énergétique...).
- Demande de régulation de la distribution de tous les journaux gratuits à Londres afin de nettoyer les rues et de réduire les dommages environnementaux générés. ■

expérience

« LONDON CITIZENS »

1. CADRE

L'Association London Citizens pratique une forme de community organizing et parmi les nombreuses campagnes qu'elle a menées on citera notamment celle sur les salaires décents et sur la protection de l'environnement.

London Citizens, une association londonienne créée en 1996 qui compte aujourd'hui 230 membres venant d'horizons divers : groupes religieux, écoles, syndicats, groupes de résidents, associations caritatives...

2. EN PRATIQUE

Pendant neuf mois, l'association organise des consultations afin de faire remonter les revendications de la société : c'est la campagne d'écoute.

Au bout de cette période, un « citizens agenda » (agenda des citoyens est créé) grâce aux contributions de milliers de citoyens structurées par l'association.

AVANTAGES ET LIMITES



- Mobilise un large nombre d'individus sur des échéances de long terme.
- Ses effets sur la politique sont concrets.
- Alternative intéressante aux conseils de quartier.



- Quelle réelle capacité des plus défavorisés à avoir assez confiance pour participer aux réunions ? Bruno Tardieu, délégué du mouvement ATD Quart Monde en France, a témoigné du fait que « 30% des familles les plus pauvres de quartier étaient parties » lors d'un community organizing aux États-Unis en raison d'incompréhensions. Il a observé que « bien souvent, si on ne rentre pas d'abord dans une relation de connaissance avec les familles défavorisées qui leur permette de dire ce qui est le plus insupportable dans leur vie, il n'est pas vrai qu'elles ont assez confiance dans leur pouvoir pour aller aux réunions sans en savoir l'objet ». Or, c'est souvent l'opinion de ceux qui n'ont pas l'habitude d'être écoutés, ceux qui vivent les situations les plus extrêmes qui est recherchée et qui permet de changer profondément les éléments les plus en décalage avec la société.

Sources :

ATD Quart Monde, Blog de Bruno Tardieu, mai 2012. « Le community organizing et les très pauvres » : <http://www.atd-quartmonde.fr/brunotardieu/?p=103>
 « Démocratie et citoyenneté : la France peut-elle s'inspirer du community organizing à l'américaine ? », Emmanuel Daniel, 15 mars 2013 <http://www.slate.fr/story/68091/power-people-community-organizing>
 London Citizens :
 London Citizens Greener Planet Action Team, 2010 : <http://www.citizensuk.org/2010/06/west-london-citizens-greener-planet-action-team-plan-zheroes-event-june-21st/>
 London Citizens Mayoral Accountability Assembly 2012 : <http://www.citizensuk.org/2012/04/london-citizens-mayoral-accountability-assembly-2012/>

FICHE 8

FORUM OUVERT



Coût
moyen



Échelle géographique
locale ou nationale



Durée
1 journée
ou 1 week-end



Visée
organisation
des échanges



Échelle de participation
concertation



Public visé
grand public



© Philippe Perche

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le forum ouvert ou open space a été imaginé aux États-Unis dans les années 80 par Harrison Owen, consultant théoricien et praticien de la culture des organisations visant une transformation.

Le forum ouvert, tout comme le World Café (cf. fiche n°12), est né du constat qu'au cours d'une réunion les échanges les plus intéressants entre les participants ont lieu lors de la pause café. Ainsi, cette méthodologie a pour objectif de reproduire les échanges informels de la pause café.

Le forum ouvert est conçu comme un processus permettant à des groupes de se réunir afin de créer une dynamique de réflexion profonde sur des questions simples ou complexes. Le forum ouvert permet de faire travailler ensemble un grand nombre de personnes, d'une dizaine à plusieurs centaines, autour d'un thème commun tout en laissant une grande liberté aux participants. Cette méthodologie est basée sur l'auto-organisation, la créativité et la liberté d'expression, l'objectif est de créer un climat favorisant l'initiative et l'apprentissage. En apparence, le forum ouvert est une méthodologie qui paraît désorganisée et spontanée dont les résultats sont imprévisibles, pourtant les règles sont nombreuses et l'encadrement est primordial.

Cette méthode a été largement développée dans le reste du monde : 125 pays ont recours aux forums ouverts.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

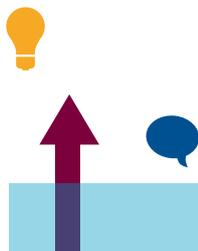
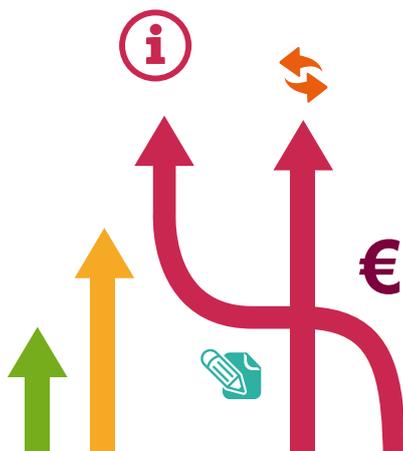
Mise en place d'un comité d'organisation : définit la thématique du forum ouvert et organise la journée avec le facilitateur. Seule la thématique est déterminée, l'ordre du jour et le contenu des ateliers seront définis par les participants eux-mêmes.

Néanmoins, dans la phase de préparation une grande place doit être accordée à la logistique : la méthodologie de forum ouvert s'organise autour de plusieurs espaces distincts (en plénière, en groupes pour les discussions, mais des espaces avec ordinateurs pour la saisie des comptes-rendus doivent également être préparés).

Cinq types d'espaces sont nécessaires à l'organisation du forum ouvert :

1. le grand cercle pour les séances plénières où se retrouvent tous les participants,
2. les petits cercles pour les séances en ateliers,
3. la place du marché,
4. le grand journal,
5. la salle des nouvelles.

Un animateur (ou facilitateur) est présent lors du forum pour énoncer les principes de la procédure. Par exemple, « les personnes qui sont là sont les bonnes » : ce sont celles qui se sont mobilisées de façon volontaire qui feront avancer les choses, se montrant aptes et prêtes à discuter ouvertement. Les animateurs se doivent de rester assez effacés tout au long du forum : sans aucunement avoir un rôle directif, ils doivent être disponibles pour aider et rassurer les participants. Selon Harrison Owen, « le meilleur facilitateur est celui qui sait se faire oublier ».



Très peu de rôles sont nécessaires pour cet outil car il est basé sur l'auto-organisation qui nécessite trois ingrédients pour sa réussite :

- un thème défini,
- un groupe de participants motivés par la thématique,
- un espace défini et un temps.

Les participants ont pour seule information en arrivant au forum ouvert ces trois éléments.

DÉROULEMENT

1. Phase d'émergence : séance plénière et place du marché

- Tous les participants se regroupent en session plénière (réunis en grand cercle). Au cours de cette première session, ce sont les participants qui vont définir eux-mêmes l'ordre du jour autour du thème défini par les organisateurs, en effet il n'y a pas d'ordre du jour pré-établi.
- Les participants énoncent et affichent au mur, la place des marchés, les questions qu'ils souhaitent traiter au cours du forum ouvert ou qui leur semblent importantes. Chaque question soulevée par les participants est soumise à discussion.
- Une vingtaine de questions ou de propositions de sujets sont récoltées durant cette séance et réparties en ateliers.
- Chaque participant qui souhaite inscrire un sujet sur la place des marchés se rend au milieu du cercle où sont disposés papier et stylos, il formule sa proposition de sujet en quelques mots et l'explique ensuite à tout le groupe pour enfin aller l'afficher au mur.

2. Choix de sujets

Les participants se rendent à la place du marché pour choisir librement les ateliers auxquels ils souhaitent participer : répartition en groupes de travail, définition des timings...

3. Sessions en ateliers de travail

Plusieurs sessions d'ateliers de travail se déroulent autour des sujets qui ont été définis en amont par les participants. Des groupes de 5 à 15 personnes se forment. **Lorsqu'ils se retrouvent en petits groupes, les participants ont la possibilité de désigner parmi eux un animateur et un secrétaire.**

Le plus souvent, l'animateur est la personne qui a inscrit le sujet traité à l'ordre du jour mais toutes les possibilités sont ouvertes. Il a pour rôle l'animation des échanges.

Le secrétaire quant à lui a pour rôle la prise de notes des échanges et il sera en charge de les retranscrire sous forme de compte-rendu dans la salle des nouvelles.

Les participants débattent sur le thème qui les intéresse puis, une fois les échanges épuisés, de nouveaux groupes sont formés à leur initiative.

La clé du forum ouvert repose sur quatre principes et une loi :

- La loi de la mobilité ou « loi des deux pieds » : si, pendant la réunion, des personnes estiment qu'elles n'apprennent rien ou n'apportent rien aux échanges, elles sont libres de faire usage de leurs pieds pour se rendre dans un endroit plus productif ou plus intéressant à leurs yeux.
- « Les personnes présentes sont les bonnes personnes ». Aucun participant ne doit se sentir inutile, chacun a des choses à apporter au débat.
- « Ça commence quand ça commence ». Aucun horaire strict n'est défini par les organisateurs au cours du forum ouvert, ce sont les participants eux-mêmes qui décident de commencer les débats lorsqu'ils le souhaitent et on considère que quel que soit le moment, c'est le bon moment.
- « Quand c'est fini, c'est fini ». À l'inverse, les organisateurs s'engagent à respecter l'horaire de fin prévu.
- « Ce qui arrive est ce qui devait arriver ». Les organisateurs n'interviennent au cours d'aucun débat et laissent librement les participants aller vers les directions qu'ils souhaitent donner au forum ouvert.

4. Salle des nouvelles et restitution des comptes-rendus en session plénière

La salle des nouvelles est un espace où sont installés des ordinateurs afin de permettre aux groupes de travail de retranscrire eux-mêmes sous forme de comptes-rendus leurs propositions (synthèse des points principaux) qui seront ensuite imprimées et affichées pour que tous les participants puissent en prendre connaissance.

5. Organisation de nouveaux ateliers

Au cours de la même journée et au cours d'une seconde journée, de nouveaux ateliers sont organisés avec les mêmes étapes que ci-dessus.

6. Session plénière de clôture

Session plénière de fin de forum ouvert : cercle de clôture où tous les participants sont invités à s'exprimer sur leur ressenti de la journée et sur les propositions qui ont émergé.

EXPÉRIENCE FORUM OUVERT DE TERRE ET CITÉ

1. CADRE

L'Association Terre et Cité a pour objectif de tisser des liens entre l'agriculture du Plateau de Saclay (au sud-est des Yvelines) et les habitants des villes alentour. Dans le cadre d'une opération d'intérêt national décrétée pour le Plateau de Saclay, un décret protège de l'urbanisation une zone naturelle agricole d'environ 2300 hectares. Terre et Cité a été chargée de définir un plan d'action pour cette zone de protection. En septembre 2012, l'association a donc lancé un cycle de concertation territoriale sur la question du rôle des espaces naturels et agricoles du Plateau de Saclay. Dans un premier temps, 70 acteurs clés du territoire ont été interrogés en entretien individuel. Puis Terre et Cité a souhaité recueillir plus largement les avis, les idées et les projets des habitants pour construire son plan d'action pour cette zone naturelle et agricole. Les participants ont été interrogés sur deux thèmes précis : l'alimentation et la découverte du territoire. Le forum ouvert a été choisi comme l'outil le plus adapté pour leur permettre de trouver ensemble des projets innovants sur ces deux thématiques.

2. EN PRATIQUE

L'information a été relayée dans toutes les communes du territoire, notamment par les journaux municipaux. Elle a également été diffusée par de nombreux autres réseaux et associations.

Ces deux forums ouverts ont rassemblé environ 200 personnes. Les participants étaient d'origines variées : élus, associatifs, agriculteurs, étudiants, habitants du territoire. C'est l'un des ingrédients qui a permis la réussite de ces deux journées.

Les participants de chacun des deux forums ouverts avaient, à chaque fois, une journée pour trouver des solutions concrètes aux questions :

- « Comment développer une alimentation de qualité, plus locale ? »



© Philippe Perche

- « Comment construire ensemble un territoire vivant et convivial? Circulations douces, patrimoine, agriculture, biodiversité ».

Les participants s'installèrent dans un grand cercle le temps de définir une vingtaine de sujets. Les personnes qui le souhaitaient étaient invitées à se rendre au centre du cercle pour proposer des pistes de réflexion pour répondre à la question qui leur était posée. Les participants ne manquaient pas de créativité et rapidement, la place du marché (mur sur lequel étaient affichées les propositions) fut remplie. Pour le premier forum, on pouvait y voir : « installation de nouveaux agriculteurs », « méthanisation », « sensibilisation des élus » ou encore « offre en circuits courts : comment changer d'échelle ? ». Pour le second forum ouvert, des participants avaient proposé notamment : « chantiers nature bénévoles », « créer une maison du territoire », « organiser un événement sportif d'envergure pour accroître la notoriété du Plateau de Saclay ».

Une fois toutes ces propositions affichées sur la place du marché, le planning de la journée était prêt. Les sujets étaient répartis en deux sessions de 10 ateliers. Les participants n'avaient alors plus qu'à choisir les sujets qui les intéressaient le plus et à rejoindre les espaces de discussion associés. Certains groupes étaient composés de 15 personnes alors que d'autres ne comptaient que 3 ou 4 participants. Peu importait le nombre, ce fut l'inventivité et l'enthousiasme qui permirent à chaque groupe d'élaborer des propositions constructives. Au bout d'une heure de discussion, une cloche retentissait pour indiquer aux participants qu'il était temps de conclure et de se diriger vers la salle des nouvelles (salle des ordinateurs) pour saisir leur compte-rendu.

À l'issue des deux sessions de discussion, tous les participants se retrouvaient en grand cercle pour que chaque groupe puisse faire un bref compte-rendu de ses échanges.

Suite à cela, les participants votaient pour les 4 projets qui leur semblaient les plus pertinents. Les sujets sélectionnés ont fait l'objet d'ateliers de suivi organisés ultérieurement pour définir plus précisément les modalités pratiques de mise en œuvre de la proposition. Les comptes-rendus des forums ouverts et des ateliers de suivi ont été remis à tous les participants ainsi qu'aux financeurs (Communauté d'agglomération, Région IDF, Etablissement public Paris Saclay).

Ces deux forums ouverts ont permis de sensibiliser les habitants à la question du rôle des espaces naturels et agricoles de leur territoire en les impliquant sur des réflexions pour mettre en place des projets concrets. Ils ont aussi été l'occasion de nombreuses

rencontres riches entre acteurs qui n'avaient apparemment pas de raison de se retrouver autour d'une table. Et enfin, ces deux forums ont fait émerger des projets soutenus par les premiers concernés, les habitants et acteurs du territoire. ■

Source : Livre Blanc sur le forum ouvert, 2012 Koehler Christine. Disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://forum-ouvert.fr/>

TÉMOIGNAGE

FANNY LIÈVRE, Terre et Cité.

Pendant ces deux journées, il était frappant de voir à quel point l'enthousiasme des participants était essentiel pour avancer concrètement sur une problématique. Nombreux sont ceux qui m'ont semblés surpris qu'on leur demande leur avis et qu'un processus soit prévu pour que leurs propositions soient prises en compte et que l'on puisse passer à l'action. Quand on dit aux participants : « Voici la question qui nous rassemble. Maintenant, on écoute vos propositions et il ne tient qu'à vous que ces idées se concrétisent. », ils se sentent acteurs et responsables de la réussite du processus. C'est de là que vient leur enthousiasme. J'ai pu observer avec joie, encore une fois, que le forum ouvert, ça marche !

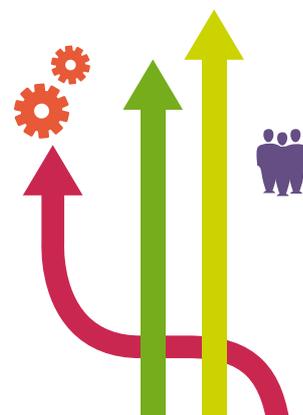
AVANTAGES ET LIMITES



- Le forum ouvert est bien adapté à la gestion d'un grand nombre de participants et permet de rendre compte de résultats de façon assez rapide.
- Le concept de liberté est au centre de la méthodologie et dans ce cadre, liberté d'expression, liberté d'organisation, égalité, informalité et franchise des échanges se traduisent souvent par un gain de créativité de la part des citoyens.
- Liberté de choix des participants, autonomie.
- Processus de rencontre et d'échange qui permet de faire émerger l'intelligence collective et la co-construction de propositions grâce à la mise en valeur de la créativité.



- Une des limites majeures de ce type d'organisation réside aussi dans ses qualités : le manque d'organisation et de figure de « leader » afin de gérer le débat et en extraire des éléments clairs.
- Risque de manque de neutralité des secrétaires.



FICHE 9

SONDAGE DÉLIBÉRATIF ET COLLABORATIF



Coût élevé



Échelle géographique locale, nationale ou Europe



Durée 1 journée ou 1 week-end



Visée organisation des échanges



Échelle de participation concertation



Public visé panel de citoyens



© Photo-libre.fr

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le sondage délibératif est l'adaptation du modèle démocratique des Town meetings de la Nouvelle-Angleterre. Il a été mis en place au début des années 90 par deux chercheurs américains en science politique : James Fishkin et Robert Luskin.

L'objectif de cette méthodologie est d'enrichir les techniques des sondages avec la délibération. Cette procédure est proche des jurys citoyens à la différence que le sondage délibératif se veut donner une représentativité statistique.

L'objectif du sondage délibératif est à la fois de permettre à des citoyens de réfléchir ensemble sur une problématique et les conséquences d'alternatives potentielles et de rendre compte d'un « avant-après » des connaissances et opinions via la mise en place de deux sondages. Le but de la méthode du sondage collaboratif, en plus de donner l'opportunité aux citoyens de faire entendre leur voix, est d'analyser le changement d'opinions avant et après la phase de formation.

Une des particularités de la méthode est la place que tiennent les médias régionaux et/ou nationaux, supposés intensifier l'impact du sondage sur les décideurs et de sensibiliser le public à grande échelle.

Cette méthode participative a été appliquée au Danemark en 2000 avant le référendum national sur l'adoption de l'euro, en Australie à l'occasion de débats préalables au référendum sur la réconciliation avec les Aborigènes (2001), aux États-Unis (famille, économie et politique étrangère) ainsi qu'en Grande-Bretagne (délinquances et sécurité). Pour la première fois, un sondage délibératif a été organisé à l'échelle européenne en 2007 : « Tomorrow's Europe ».

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

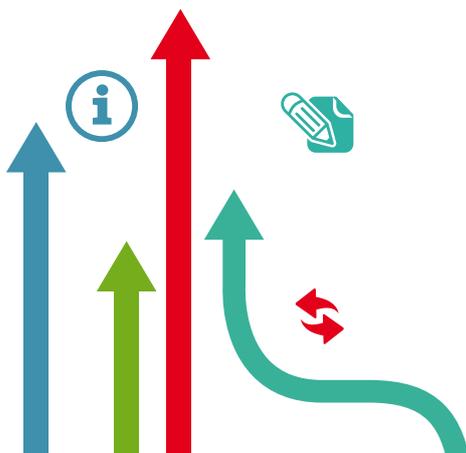
- L'équipe de projet et un comité de pilotage,
- des partenaires média,
- un institut de sondage,
- un comité d'avis pour les documents de la délibération,
- des experts présents pour répondre aux questions des citoyens.

Préparation des questions du sondage et des supports informatifs

Le sondage délibératif commence par un sondage traditionnel, la définition des questions et des réponses proposées est une étape primordiale. En effet, celles-ci doivent être suffisamment larges pour obtenir un avis citoyen mais aussi leur formulation doit permettre de traiter tous les enjeux liés à la thématique abordée. Par ailleurs, les réponses aux questions doivent être neutres et doivent permettre de refléter tous les points de vue.

À côté du sondage, d'autres documents sont essentiels au sondage délibératif afin d'informer les citoyens, ce sont les « documents délibératifs ». Supports écrits rapportant les opinions des experts, ces documents ont un double objectif :

- transmettre des connaissances aux participants afin de favoriser leur compréhension,
- présenter des alternatives crédibles pour aborder la problématique.



Sélection du panel

L'échantillonnage est constitué à l'échelle nationale et de façon aléatoire. Le but est d'obtenir la plus large représentativité possible.

Les participants sont parfois rémunérés et leur nombre s'élève en général à plusieurs centaines de personnes (de 100 à 400).

DÉROULEMENT

1. Sondage préalable

Avant tout débat et échanges entre eux, les participants sont invités à répondre à un questionnaire portant sur le sujet de la consultation.

2. Sessions d'information

Les citoyens prennent connaissance des documents informatifs et discutent en petits groupes sur le thème formulé par les documents délibératifs et sur les différentes alternatives possibles.

Les citoyens sont amenés à discuter ensemble et à se poser des questions les uns les autres afin de déterminer, pour chaque alternative, les marges de manœuvre dont ils disposent et leurs conséquences.

3. Échanges avec les experts et délibérations

Lors de séances plénières, les citoyens ont l'opportunité de se renseigner auprès des experts en cas de questions ou de clarifications durant ces séances afin d'éclairer leur point de vue. Un modérateur

est présent pour garantir toute neutralité dans les réponses données. Des observateurs peuvent être présents afin d'attester de l'efficacité et de la légitimité du processus : afin de respecter les groupes de discussion, les observateurs peuvent bénéficier d'une salle distincte avec transmission vidéo en direct d'un groupe (qui donne la permission d'être analysé).

4. Sondage post-délibérations

À la fin de la délibération, les participants répondent une nouvelle fois au questionnaire qui leur avait été soumis à leur arrivée pour rendre compte de l'évolution des connaissances et des points de vue des participants (comparaison des deux sondages).

5. Organisation de nouveaux ateliers

Au cours de la même journée et au cours d'une seconde journée, de nouveaux ateliers sont organisés avec les mêmes étapes que ci-dessus.

6. Séance plénière de clôture et résultats

Enfin, une dernière séance plénière a lieu afin de rendre compte des résultats.

À la fin du processus, les participants peuvent présenter les résultats des délibérations aux principaux décideurs (responsables politiques, parties prenantes, juridiction...). C'est ce qui est appelé « l'écoute assurée ».

Des rapports sont envoyés aux participants, aux décideurs et aux commanditaires pour illustrer les changements des participants en termes de connaissances, d'attitudes et d'opinions grâce aux deux sondages. L'institut de sondage permet de rendre compte d'une analyse comparative statistique.

L'équipe de projet peut décider de réitérer l'expérience en menant la même enquête 6 mois ou un an après pour voir les changements dans le temps et l'évolution des comportements vis-à-vis de la thématique abordée.

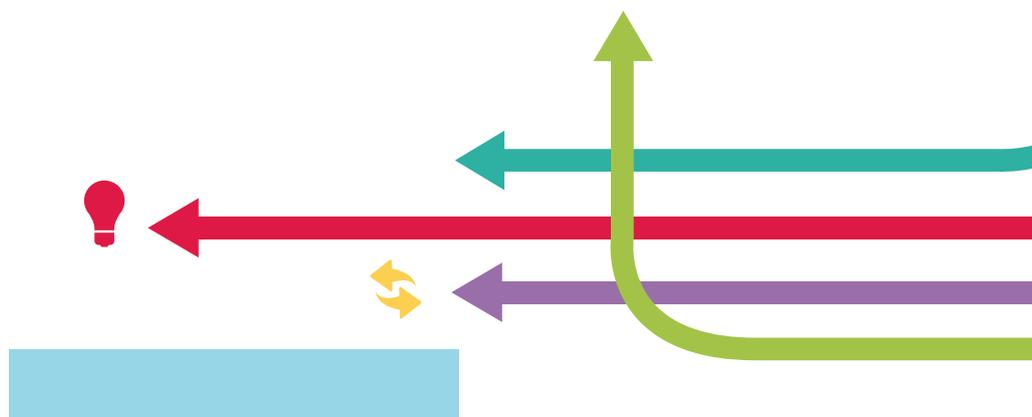
avantages et limites



- Permet d'avoir une photographie d'avis citoyen sur une thématique large si les conditions optimales étaient réunies pour prendre une décision collective.
- Permet d'évaluer l'impact de l'information sur un avis citoyen.
- L'ampleur de la phase de formation s'est vue qualifiée d'être une source d'information de meilleure qualité que les outils participatifs plus classiques.
- Le sondage délibératif est un correctif des sondages classiques. Au lieu de faire la somme d'opinions privées comme dans le sondage traditionnel, le sondage délibératif a pour avantage d'exclure l'isolement en appuyant sur le caractère interactif et collectif du processus de formation/décision.



- Risque d'orientation de l'information allant dans le sens de l'instance organisatrice.
- Manque de transparence des résultats et manque d'accès aux données.
- Se limite à faire une photographie d'avis citoyens mais ne permet pas réellement la co-construction d'un avis.



expérience

SONDAGE COLLABORATIF CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE

1. CADRE

Adaptant la technique du sondage délibératif au web, la Fondation Nicolas Hulot a lancé en avril 2009 un sondage collaboratif sur Internet sur le thème de la Contribution Climat-Énergie en partenariat avec l'Institut LH2 et Solirem.

L'objectif était de recueillir l'opinion des Français sur l'éventuelle mise en œuvre de cette Contribution Climat-Énergie portée par la Fondation depuis le Pacte écologique. Le sondage collaboratif a été réalisé du 2 avril au 8 juin auprès de 12 750 personnes.

2. EN PRATIQUE

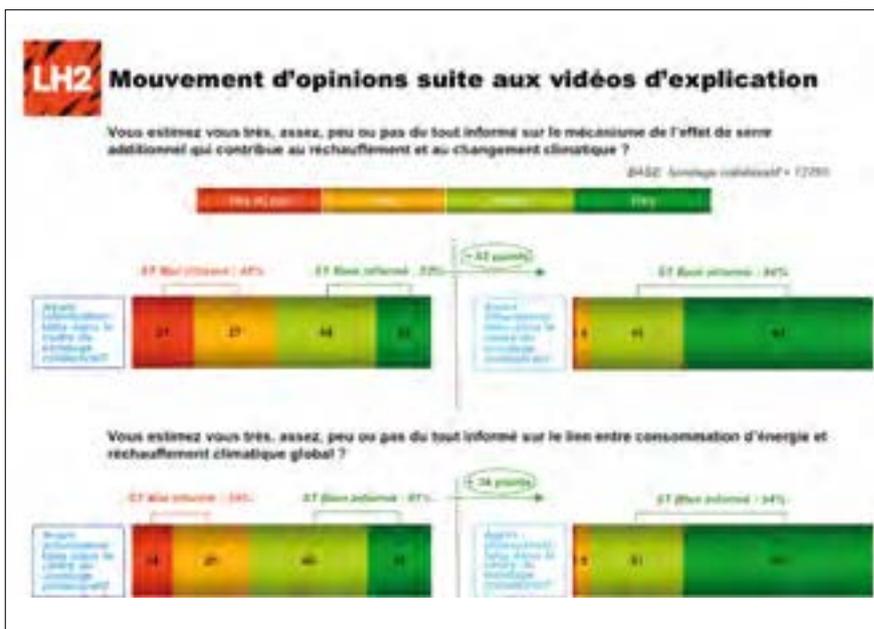
- **PREMIÈRE PHASE:** un questionnaire comprenant 15 questions sur les habitudes au quotidien relatives à l'énergie (douches ou bains, tri des déchets...), sur ce qu'ils pensent de l'écologie, du changement climatique et de la Contribution Climat-Énergie a été soumis en ligne aux citoyens participants.
- **UNE PHASE DE FORMATION** a ensuite été mise en place via la diffusion auprès des participants de trois vidéos informatives (2 à 7 minutes) sur le changement climatique, le lien entre climat et énergie et la Contribution Climat-Energie.
- **ENFIN LORS D'UNE DERNIÈRE PHASE,** les participants ont été soumis à une nouvelle consultation de 20 questions consistant à interroger à nouveau les mêmes citoyens participants sur des questions pour la plupart équivalentes à celles de la première série.

Un rapport a été rédigé par les organisateurs afin d'analyser l'évolution des avis citoyens et une conférence de presse a été organisée pour présenter les résultats du sondage. ■

ET L'AVIS DES PARTICIPANTS SUR LE SONDAGE COLLABORATIF ?

À la fin de la troisième étape consistant à réinterroger le panel de participants sur des questions similaires à celles posées avant le visionnage des vidéos, des questions ont été posées sur la perception de la méthode du sondage collaboratif. Les résultats sont les suivants : sur une base de 12 750 interrogés :

- 98% sont d'accord avec le fait que le sondage collaboratif permette de progresser dans la compréhension d'un sujet.
- 90% s'accordent sur le fait qu'il permette de faire progresser l'expression de la démocratie locale.
- 92% sur le fait que la méthode est une forme de débat démocratique nécessaire dans la société d'aujourd'hui.
- 94% sur le fait qu'elle permet d'exprimer une opinion en connaissance de cause.
- 92% des participants sont d'accord pour dire que le sondage collaboratif permet de faire avancer le débat sur les grands sujets de société.
- Et enfin, 87% s'accordent sur le fait qu'il permet de produire des résultats qui reflètent la vraie opinion des gens.



Sources :

Fondation Nicolas Hulot, résultats du sondage collaboratif sur la Contribution Climat-Énergie, juillet 2009 : http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/pdf/presse/sondage_cce_resultats_juillet_2009.pdf

Les vidéos : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org/outils/pour-comprendre/en-videos/chapitre-2>

FICHE 10

WORLD CAFÉ

Coût
moyenÉchelle géographique
localeDurée
1 journée ou
1 demi-journéeVisée
organisation
des échangesÉchelle de participation
concertationPublic visé
panel de citoyens

© Fondation Nicolas Hulot

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Importé des États-Unis, le world café est une méthodologie de discussion entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées par tous.

Afin qu'un dialogue constructif prenne place, cette méthode est basée sur la reproduction de l'ambiance autour d'une machine à café où les participants viennent et débattent sur des thématiques précises.

Le principe est de créer un climat de confiance et de convivialité pour permettre les échanges entre participants. L'espace est organisé en tables autour desquelles les participants sont invités à discuter, débattre et faire émerger des propositions. Plusieurs sessions sont organisées afin de permettre aux participants :

- de changer régulièrement de table,
- d'échanger les idées d'une table à une autre,
- de venir compléter les idées des uns avec celles des autres (principe de pollinisation visant à l'intelligence collective).

2. MISE EN ŒUVRE

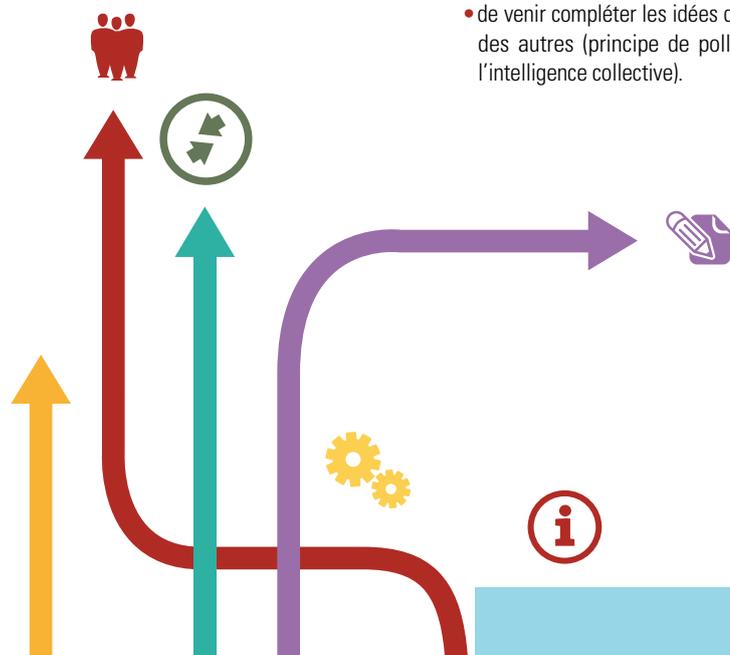
PRÉPARATION

Rôles

• **Facilitateur/animateur** : personne chargée de présenter le format du world café et de superviser les débats. Il doit veiller à l'accueil des participants, au respect des règles de participation et surtout être capable de reconnaître la présence d'une réflexion importante.

À côté de ce rôle endossé par l'organisateur, le world café s'appuie par ailleurs sur les participants pour l'animation :

- **« Hôte de table » ou rapporteur** : ce rôle est donné à un participant volontaire pour rester à la table tout au long des différents temps de discussion d'une même session. Son rôle est d'expliquer et de résumer aux nouveaux arrivants les points soulevés précédemment. Cela permettra aux participants suivants de rebondir, de créer des associations d'idées et de les développer. L'hôte de table endosse également souvent le rôle de rapporteur en centralisant les propositions de chacun.
- **Voyageurs ou « ambassadeurs d'idées »** : ce sont tous les autres participants, ils se déplacent de table en table pour apporter des idées clés, des questions, des sujets... Chaque participant est invité à participer et à faire partager ses questionnements, ses réflexions et ses idées. Les échanges entre participants sont basés sur l'écoute, l'égalité (du temps de parole et des propositions), la créativité et le partage des idées.



Préparation de la salle

Un rôle important est donné à l'atmosphère de l'endroit choisi dans la mesure où elle doit favoriser les échanges et le confort des participants.

Organisation en petites tables rondes (4-5 personnes par table) et préparation du matériel (disposition de feuilles de papier et stylos sur les tables, préparation de l'affichage au mur pour les propositions collectives).

Définition du sujet : afin que la réflexion donne des résultats intéressants et des propositions concrètes, la définition en amont du sujet/de la problématique traité(e) est primordiale. Ce sujet bien délimité par les organisateurs, sera ensuite décliné en questions traitées lors des tours de table. Le world café peut être organisé autour d'une ou de plusieurs questions. La formulation de la question doit être simple et claire pour inviter les participants à réfléchir et à explorer des possibilités. La première session peut amener les participants à réfléchir sur leurs besoins par rapport à la problématique choisie, tandis que la seconde session leur permettra de construire des propositions concrètes en réponse aux besoins qu'ils ont énoncés précédemment.

Invitations : les personnes invitées sont prédéterminées et les plus diversifiées possible. Elles doivent cependant avoir un intérêt commun pour le sujet débattu. Le world café est adapté pour des échanges entre 20 et 100 personnes.

DÉROULEMENT

1. Présentation du déroulement et des règles du world café par l'animateur

Le world café débute par l'accueil des participants par les organisateurs. Puis, la première phase consiste en une présentation du déroulement du world café, des consignes données aux participants. Ces dernières sont souples et ont vocation à instaurer un climat de confiance, et non pas de contraindre les participants (cf. encadré règlement du world café).

LE RÈGLEMENT DU CAFÉ

- Concentrez-vous sur l'essentiel.
- Faites part de vos réflexions.
- Exprimez ce que vous avez dans la tête et dans le cœur.
- Écoutez pour comprendre.
- Reliez et connectez les idées.
- Écoutez à la fois les points de vue et les questions plus profondes.
- Jouez, crayonnez, dessinez.
- Écrire sur les feuilles de la « nappe » est encouragé.
- Amusez-vous !

Source : Fondation Roi Baudouin 2006, « Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur ».

2. Organisation des séances de discussions en groupes

Les participants se réunissent en groupes de 4 ou 5 personnes (nombre maximum recommandé afin de créer une interaction entre les participants tout en leur assurant un temps de parole suffisant à chacun) autour de petites tables avec pour objectif de débattre du thème et de faire émerger des idées, des propositions. Les participants disposent de matériel afin d'écrire leurs propositions (papiers, stylos...). Chaque idée/proposition énoncée autour de la table doit être notée (ex. : faire l'objet d'un papier spécifique). Lors de la séance de discussion, ils sont invités à faire part de leurs perspectives individuelles.

Au bout d'un temps précis défini (entre 15 et 30 minutes maximum), tous les participants sont invités à changer de table sauf l'hôte. Il s'agit de compléter les idées des uns avec des apports nouveaux. Au travers des différents avis, les idées vont « mûrir » et gagner en potentiel, chaque changement de table permet la « pollinisation » des idées et pousse la conversation plus loin pour aboutir à des idées souvent innovantes.

En général, 3 séances de discussions de 15 à 30 minutes sont organisées pour permettre la « pollinisation ».

Lors de la dernière séance de discussion, un temps supplémentaire est accordé à la synthèse des propositions. À chacune des tables, les participants synthétisent toutes les propositions issues des discussions et sélectionnent celles qui leur semblent les plus pertinentes ou les plus adaptées au thème.

3. Dernière phase : session plénière

Une phase plénière d'échanges autour de l'ensemble des propositions est organisée afin de permettre aux participants d'en prendre connaissance. Pour cela, à chaque table, un participant présente la synthèse des propositions issues des séances de discussion à sa table.

Il est également possible d'aller plus loin en prévoyant une session de vote pour faire émerger un classement des propositions, comme cela a été le cas pour les journées de la restauration collective responsable (cf. expérience ci-dessous).

Les propositions sont ensuite synthétisées par écrit par les organisateurs et seront envoyées à tous les participants.

expérience

LES JOURNÉES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE RESPONSABLE

1. CADRE

Pour encourager la recherche de solutions communes pour une restauration collective responsable, la Fondation Nicolas Hulot et le Comité de coordination des collectivités (CCC-France) ont mis en place depuis 2011 des méthodes de concertation entre les divers acteurs de la filière : ce sont « les journées de la restauration collective responsable ». Ces journées se sont déroulées entre décembre 2011 et janvier 2012 dans trois régions de France (Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Picardie) avec la méthode du world café.

L'objectif était simple : renouer des liens entre les acteurs de l'approvisionnement en les invitant à travailler ensemble à l'amélioration de leurs pratiques. La méthode du world café a été choisie car elle permet à des acteurs aux métiers et aux sensibilités différents d'identifier les blocages et les solutions pour développer l'approvisionnement responsable sur leur territoire. Ainsi élus, acheteurs, cuisiniers, producteurs, transformateurs, grossistes, associations, institutions ont été réunis pour identifier ensemble des pistes d'action.

2. EN PRATIQUE

Le but de ces journées est de répondre à la question suivante : comment parvenir à augmenter les produits de qualité, de proximité et de saison pour un approvisionnement plus responsable en restauration collective ?

Une des particularités du secteur de la restauration collective est la multiplicité des acteurs qui composent la chaîne d'approvisionnement. Une attention a donc été portée au respect d'une représentativité équilibrée de chacun des métiers (producteurs, transformateurs/grossistes, cuisiniers/acheteurs, élus/décideurs, structures d'accompagnement/consommateurs) au sein de la journée (et autour de chaque table). Un système d'étiquettes fut mis en place comportant pour chaque participant son

prénom et une pastille de couleur représentative de son métier (une couleur par catégorie socio-professionnelle identifiée). En plus de faciliter la répartition des participants autour des tables, ce système a pour mérite d'éviter tout clivage (agriculture bio ou conventionnelle) et ainsi s'écarter de tout *a priori* qui pourrait empêcher des discussions constructives.

Chaque world café a été organisé durant une journée découpée en 3 sessions de discussion, chaque session correspondant à une question précise (de la plus générale à la plus spécifique). Les participants ont ainsi été amenés à identifier les besoins inhérents à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement plus responsable, ainsi que des solutions concrètes permettant d'y parvenir.

Exemples de questions :

- **World café n°1** : comment la restauration collective peut-elle contribuer à améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens ?
- **World café n°2** : quels besoins identifiez-vous pour mettre en place une chaîne d'approvisionnement plus responsable ?
- **World café n°3** : quelles solutions puis-je apporter, dans mon métier, pour répondre aux besoins recensés précédemment ?

Les suites données aux journées de la restauration collective responsable

Une synthèse des résultats de chaque journée a été réalisée par l'organisateur. C'est un document exhaustif reprenant l'ensemble des propositions énoncées. Sur cette base, un bilan national des journées de la restauration collective responsable a été conçu et envoyé à tous les participants.

Des chantiers prioritaires ont été identifiés pour s'orienter vers une restauration collective responsable dans ces trois territoires, ils ont été présentés lors de journées de restitution.

Afin de poursuivre les dynamiques et les échanges entre acteurs créés par le world café, les organisateurs poursuivent le travail par exemple en créant :

- un portail Internet collaboratif d'échanges d'informations et de pratiques de la restauration collective responsable,
- des outils adaptés aux acteurs de la restauration collective responsable permettant de mesurer les impacts de la restauration collective sur l'environnement et de valoriser les démarches de progrès des restaurants. ■

Source : Bilan national des journées de la restauration collective responsable, Fondation Nicolas Hulot. Disponible sur internet à l'adresse suivante : http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/pdf/publications/Bilan_national_journees_RCR.pdf

AVANTAGES ET LIMITES



- Méthode flexible et adaptable.
- Permet de faire tomber les clivages (hiérarchie, différences de sensibilités...).
- Créativité et stimulation à l'action.
- Offre la possibilité de faire participer un grand nombre de personnes.
- Processus simple : les discussions d'une dizaine/vingtaine de minutes permettent de rester actif.
- La session finale s'axe sur la recherche de solutions concrètes en fonction des besoins discernés ce qui résulte un réel avancement pour la thématique (par exemple dans le cas des journées de la restauration collective responsable, une cartographie et l'idée de créer un label pour favoriser les démarches innovantes ont émergé).



- L'absence de formation et de séance introductive d'information en amont du world café crée un risque de retrait des personnes les moins informées sur le sujet ou du potentiel ennui des personnes les plus « pointues » sur le sujet. Le rôle de l'animateur et le rappel du règlement du café ont un rôle primordial.
- Davantage adapté aux problématiques globales ou à l'établissement d'un état des lieux, le world café n'est pas le format le mieux adapté à l'élaboration d'un plan d'action par exemple.



© Fondation Nicolas Hulot

UN FORMAT D'ÉCHANGE APPRÉCIÉ PAR LES PARTICIPANTS

- 88% des sondés pensent qu'il serait utile de multiplier ce type d'initiative dans leur région.
- 70% ont trouvé le format « innovant », 75% la journée « intéressante » et 60% « utile ».

Source : bilan national des journées de la restauration collective responsable Fondation Nicolas Hulot.



FICHE 11

WORLD WIDE VIEWS (DÉBAT MONDIAL CITOYEN)



Coût
élevé



Échelle géographique
mondiale



Durée
1 journée



Visée
politique



Échelle de participation
concertation



Public visé
panel de citoyens



© Jean-Luc Comu

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le World Wide Views (WWV), ou débat mondial citoyen, a été initié par le Danish Board of Technology Foundation. Cet organisme danois s'est donné pour rôle au niveau international de développer le dialogue entre décideurs et citoyens.

Cette méthode s'inspire à la fois :

- des sondages délibératifs (cf. Fiche n°9), des conférences de vote organisées par le Danish Board of Technology,
- du processus du 21^e century town meeting (cf. Fiche n°3).

La méthode du WWV consiste à faire participer les citoyens du monde entier autour d'un et même thème avec, pour objectif, une implication des résultats dans les décisions politiques au niveau international. Le fait d'appliquer la même méthode dans tous les pays participants permet de rendre les résultats comparables et utiles pour les preneurs de décision.

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

- **Sélection des pays participants :** une même méthode, définie et pilotée par le Danish Board of Technology, s'applique à tous les pays participants. Après s'être inscrits auprès du Danish Board of Technology en tant que pays participants au WWV, ceux-ci désignent une ville et un lieu spécifiques pour installer la participation citoyenne.

La sélection des pays participants s'opère selon le respect des quelques critères suivants :

- Avoir de l'expérience avec les méthodes de participation citoyenne.
- Ne pas avoir de position biaisée sur la question traitée.
- Être capable de suivre les grandes lignes directrices communes.
- Être en mesure de s'autofinancer ou de co-financer leur participation à l'événement.

- **Recrutement du panel citoyen :** 100 citoyens sont sélectionnés par pays après un appel à participer ou par tirage au sort. On cherche à représenter au mieux la distribution démographique du pays en fonction de l'âge, du sexe, de l'activité, de l'éducation, de la zone d'habitation... L'intérêt est qu'ils soient profanes sur le thème abordé : pas de scientifiques ou spécialistes.

- **Formation des participants :** la formation reçue par les citoyens participants doit être du même niveau dans tous les pays. Les participants reçoivent, environ 15 jours avant le débat, un livret d'environ 40 pages explicitant les grands enjeux à traiter ainsi que des vidéos explicatives.





La méthode : <http://biodiversity.worldwideviews.org/the-method/>

Afin que le contenu soit identique pour chaque pays, ces documents sont construits et mis à disposition directement par le Danish Board of Technology :

- les documents sont traduits dans chaque langue par les organisateurs du pays,
- des tests s'assurant de la qualité du matériel sont effectués via des focus groupes dans différents pays du monde avant le jour du WWV.

- **Formation des animateurs :** les modérateurs présents à chaque table reçoivent une formation pour assurer la neutralité de leurs méthodes facilitatrices pendant les débats.

DÉROULEMENT

La méthode du WWV se déroule en plusieurs étapes :

1. Phase d'accueil

Accueil des participants, explications sur le déroulement et répartition en tables rondes : les citoyens sont séparés en plusieurs groupes de 5 à 8 personnes. Un modérateur est présent à chacune des tables.

2. Sessions thématiques

La journée est découpée en 4 sessions de 1h environ entrecoupées de pauses. Chaque session traite d'une question spécifique liée au thème, la première étant plutôt généraliste pour aller ensuite vers des questions plus spécifiques.

Chacune des 4 sessions thématiques se déroule selon le même schéma : elle débute avec la projection d'une courte vidéo d'information ou d'une intervention d'experts, puis les citoyens sont invités à débattre librement et ensemble sur la base d'un questionnaire. À la fin de chaque session, ils remplissent individuellement le questionnaire.

Les organisateurs rassemblent les questionnaires et transfèrent les réponses sur une plateforme Internet permettant de comparer quasiment en temps réel les résultats par pays.

3. Session libre et clôture

De façon à ouvrir le processus à la créativité des citoyens vis-à-vis de ce format relativement rigide, une session libre (Recommandations session) peut être mise en place pour permettre aux citoyens de formuler librement des recommandations et

de voter afin d'établir une liste de priorité des recommandations.

Les réunions sont généralement closes par l'intervention d'un expert ou d'un politique.

4. Résultats et suivi

Les résultats de chaque journée nationale sont condensés pour aboutir à un avis citoyen mondial.

Cet avis est clair et résulte directement des questionnaires remplis par les citoyens. Ainsi, des grandes tendances mondiales se dessinent clairement et rapidement. Ces recommandations citoyennes sont alors transmises aux politiciens et négociateurs. Le but est que, lors des négociations internationales, les politiciens prennent bien en compte les réflexions citoyennes et leurs souhaits en ce qui concerne les débouchés de cette conférence.

EXPÉRIENCE WORLD WIDE VIEWS SUR LA BIODIVERSITÉ

1. CADRE

Après avoir organisé un premier World Wide Views en 2009 sur le climat dans le cadre de la conférence sur le climat de Copenhague, le Danish Board of Technology appuyé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a organisé un second WWV en 2012 sur la biodiversité dans le cadre de la conférence des Nations unies sur la biodiversité d'Hyderabad.

Ce second WWV s'est déroulé le 15 septembre 2012 avec 25 pays participants parmi lesquels l'Inde, l'Allemagne, la France, le Cameroun, la Bolivie, la Zambie...

En France, le WWV s'est déroulé à la fois en métropole et en outre-mer : à Lille et à la Réunion. L'organisation au niveau du pays est ensuite confiée à des organismes partenaires (ONG, organismes privés, organismes publics...).

Quelques partenaires se sont autofinancés mais plusieurs pays, notamment les pays en voie de développement, ont reçu une aide du Fonds de la biodiversité japonais (Japan Biodiversity Fund). Malgré une réelle motivation, plusieurs partenaires potentiels n'ont pas été en mesure de joindre

l'événement dû à un manque de fonds. En effet, avec des financements additionnels, la couverture globale du WWV aurait été significativement élargie.

Près de 3000 citoyens (appel à candidatures via un affichage, des courriers...) ont été sélectionnés dans ces 25 pays pour participer à cette journée du World Wide Views.

2. EN PRATIQUE

La phase de formation s'est faite en deux temps : avant le jour du World Wide Views avec l'envoi d'un livret sur la biodiversité (et le jour-même via 4 ou 5 vidéos reprenant le fascicule de 5/10 minutes (une vidéo par thème). Les citoyens ont disposé d'un temps de débat de 30 minutes à chaque fin de vidéo, puis ont été amenés à voter sur les différentes questions prédéfinies par thème.

Comme lors de la journée sur le changement climatique, chaque pays organisateur avait la possibilité d'organiser une session finale spécifique afin de formuler des recommandations applicables à ce pays ou cette région. Dans la Région Nord-Pas-de-Calais, cette session spécifique aux enjeux régionaux s'est traduite par une question ouverte permettant aux citoyens de s'exprimer librement via la formulation de propositions : « Après cette journée d'information et de discussion, quelles sont les propositions d'actions que vous souhaitez communiquer aux décideurs de la Région Nord-Pas-de-Calais sur la question de la biodiversité ? ». Plus spécifiquement, après un temps de réflexion, à chaque table ronde les citoyens ont été invités à rédiger en quelques mots une recommandation sur un papier. L'ensemble des propositions est alors disposé au milieu de la table ronde, et après explication de chaque participant de son choix, un vote a ensuite lieu (des pastilles sont distribuées à chaque participant qui peut les attribuer aux propositions qu'il préfère). Les deux recommandations ayant obtenu le plus grand nombre de votes sont alors retenues et exposées oralement à l'ensemble des tables rondes. Toutes les recommandations sont répertoriées et les plus appréciées illustrent ensuite l'avis national sur la question.

Évaluation de l'événement par les citoyens

Pour conclure, les citoyens avaient à disposition une dernière feuille de vote pour exprimer leur opinion sur l'événement en lui-même. Globalement, dans le monde, les participants ont estimé que le livret d'information et les vidéos étaient équilibrés et informatifs et que des opinions différentes et opposées ont été présentées et mises en débat autour des tables. Une majorité est satisfaite de l'organisation du World Wide Views et pense que les résultats seront utilisés de manière utile dans la prise de décision politique concernant la



© WWV

biodiversité. Enfin, ils sont très largement en faveur de mise en place, dans le futur, d'autres processus de participation mondiale.

NB : le détail des résultats et les comparaisons entre pays/régions sont disponibles sur le site du World Wide Views au lien suivant : <http://biodiversity.worldwideviews.org/the-results>

Suivi

Les coordinateurs de l'opération ont mis en place une présentation officielle devant le secrétaire exécutif des Nations unies lors du sommet en vue de faire entendre la voix des citoyens dans les négociations. À cette occasion, un des participants présents à Lille, volontaire pour représenter l'avis du groupe, a été tiré au sort afin de se rendre à Hyderabad pour porter l'avis citoyen. ■



TÉMOIGNAGE

Valérie MOUTOUSSAMY

Le bilan de cette journée de débats et d'échanges citoyens est très positif.

Le processus est réellement enrichissant, le format innovant. Les échanges avec les citoyens d'horizons divers ont été instructifs. Ainsi, autour de la table, il y avait notamment un agriculteur, une institutrice, un retraité, un étudiant. J'ai souhaité aller jusqu'au bout de la démarche en allant porter une voix éco-citoyenne à Hyderabad. Une fois sélectionnée et partie pour Hyderabad, j'ai participé à trois débats officiels de la Conférence des parties (COP) au cours desquels j'ai été invitée à partager mon expérience du World Wide Views.

Lors de la conférence une avancée majeure a été actée : la méthode du World Wide Views a été validée et recommandée aux Etats pour les prochaines COP.

Cette démarche est une première pour aller plus loin dans mon implication pour la protection de la biodiversité. C'est aussi une méthode intéressante pour impliquer davantage les citoyens dans des démarches et politiques plus globales qui les intéressent en premier lieu, sans qu'ils y aient pour autant été associés jusqu'à maintenant.

AVANTAGES ET LIMITES



- Construction d'un avis citoyen mondial (représentativité des différents continents et des différents niveaux de richesse des pays).
- Transparence des résultats : compilés sur le site du WWV et accessibles pour tous - quasi simultanément des résultats au niveau mondial sur le site Internet.



- Les outils utilisés (vidéos et questionnaires fermés) ne permettent pas une réelle expression de l'avis citoyen. Les participants au WWV de Lille ont exprimé une gêne concernant les questions et ont estimé qu'ils ne pouvaient pas véritablement exprimer leurs points de vue en cochant les cases d'un questionnaire. En effet, seulement 1 question sur 18 était « ouverte » et faisait appel aux recommandations des personnes interrogées.

Sources :

World Wide Views sur le changement climatique : <http://www.worldwideviews.org/files/AUDIO/WWVViews%20Policy%20Report%20FINAL%20-%20Web%20version.pdf>

World Wide Views sur la biodiversité : <http://biodiversity.worldwideviews.org/>

World Wide Views on Biodiversity – Results report : http://biodiversity.worldwideviews.org/wp-content/uploads/2012/10/WWVViewsResultsReport_WEB_FINAL.pdf

FICHE 12

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE CITOYENNE



Coût élevé



Échelle géographique nationale



Durée longue



Visée politique



Échelle de participation co-décision



Public visé panel de citoyens



© Flickr, Stjórnagarad

DESRIPTIF

L'assemblée constituante composée de citoyens est un processus de démocratie participative. En effet, elle donne le pouvoir aux citoyens de rédiger eux-mêmes tout ou une partie de la Constitution d'un pays.

La Constitution est le texte fondateur de l'organisation politique d'une nation, elle définit les droits et libertés fondamentaux, les institutions composant l'État et l'organisation des pouvoirs. En France, la Constitution de 1958 fondant la V^e République est la norme suprême et tous les textes juridiques (lois, décrets...) doivent la respecter.

Une Constitution peut avoir vocation à évoluer au fil du temps pour être remplacée par une nouvelle constitution ou plus simplement être révisée.

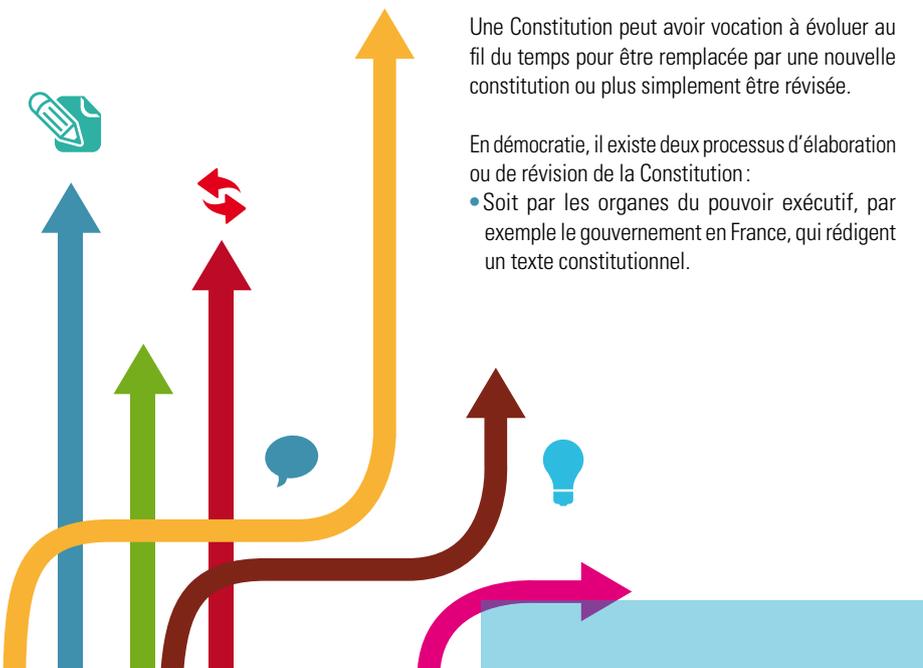
En démocratie, il existe deux processus d'élaboration ou de révision de la Constitution :

- Soit par les organes du pouvoir exécutif, par exemple le gouvernement en France, qui rédigent un texte constitutionnel.

- Soit sa rédaction est confiée à une assemblée constituante désignée ou élue. Cette assemblée, spécialement créée pour la révision ou la rédaction d'une constitution, peut être composée d'experts et de membres d'organes institutionnels (comme par exemple la Commission Coppens chargée en 2002 de rédiger la Charte de l'environnement, qui a ensuite été intégrée à la Constitution française) ou être composée de citoyens « ordinaires ».

La mise en place d'assemblées constituantes composées de citoyens est très rare, l'exemple le plus récent est celui de la révision de la Constitution islandaise par un comité constitutionnel composé de 25 citoyens.

Dans tous les cas, le texte issu des travaux des commissions chargées de la rédaction, qu'elles soient politiques ou citoyennes, ne constitue qu'un projet et devra être validé soit par les décideurs politiques, soit par voie de référendum.



EXPÉRIENCE

RÉVISION DÉMOCRATIQUE DE LA CONSTITUTION ISLANDAISE

1. CADRE

En novembre 2009, suite à la crise financière et à l'effondrement économique du pays, une révolte populaire a pris place en Islande, pays européen d'environ 300 000 habitants.

Pour répondre à ce mouvement : les gouvernants ont proposé de réviser la Constitution, datant du 17 juin 1944 et n'ayant jamais été révisée depuis cette date alors que celle-ci est une copie presque intégrale de la Constitution danoise.

La population islandaise n'a donc jamais eu l'opportunité de se prononcer sur sa propre Constitution, d'où la proposition du gouvernement de combler ce déficit en construisant une nouvelle Constitution avec ses citoyens. Le gouvernement met en place dans la foulée un comité constitutionnel à qui il commande un rapport sur les principaux points à revoir dans le cadre de cette révision de la Constitution.

2. EN PRATIQUE

PREMIÈRE PHASE : mise en place du comité constitutionnel et forum national

Début 2010, le comité constitutionnel remet son rapport au gouvernement islandais. Selon le rapport, la révision de la constitution doit porter sur les concepts fondamentaux de la constitution, l'indépendance de la justice, l'organisation des élections, le rôle du président de la République et du gouvernement.

Par ailleurs, le comité plébiscite un audit national : il prévoit l'organisation d'un forum national pour consulter directement les citoyens et recueillir leur avis, mais également l'élection de 25 citoyens, par suffrage direct, chargés de mener à bien la révision de la Constitution et formant la nouvelle assemblée constitutionnelle.

Tout au long de l'année, des collectifs citoyens reprennent la main et organisent des forums pour consulter les citoyens islandais.

À l'issue de ces forums et en réponse à l'attente des citoyens, le gouvernement a lancé l'organisation d'un forum national : National Assembly ou Þjóðfundur en islandais.

Un panel composé de 950 citoyens, certains tirés au sort et d'autres ayant reçu une invitation (issus du monde politique, presse...), a participé au forum national. L'objectif de ce forum national était de donner l'opportunité aux citoyens d'émettre leur avis sur les valeurs de la société islandaise.

Quant à la méthodologie utilisée pour faire émerger des propositions elle était la suivante : 162 tables, chacune présidée par un facilitateur (personne formée afin de permettre une expression libre de chacun et d'assurer un équilibre des prises de parole) et composées de 9 personnes ont été installées.

Plusieurs sessions ont été organisées au cours d'une journée entière :

- la session du matin était consacrée aux discussions autour des valeurs que les citoyens islandais considèrent comme les plus importantes pour leur société. Afin que chacun puisse s'exprimer, des tours de table étaient organisés par les facilitateurs.
- la session de l'après-midi était articulée autour de 9 thèmes : éducation, famille, bien-être, économie, environnement, développement durable, opportunités, égalité, administration publique, et avec l'objectif d'aboutir à des descriptions du futur idéal souhaité pour la société islandaise. Cette session s'est déroulée de la manière suivante : inscription des valeurs et des recommandations par les citoyens sur des cartes, cinq ont été choisies consensuellement par table puis un vote par les participants a été organisé.

Les organisateurs ont ensuite recueilli les votes et publié les résultats, questions, suggestions issues de la journée qui ont été transmis à l'assemblée constitutionnelle.

DEUXIÈME PHASE : élection de l'assemblée constitutionnelle citoyenne et début des travaux

En novembre 2010, s'est tenue l'élection des 25 membres de l'assemblée constitutionnelle chargée de la rédaction de la Constitution.

522 candidats ont été sélectionnés selon les critères suivants : avoir plus de 18 ans, ne pas être un élu national et être soutenu par au moins 30 personnes dans sa démarche (et maximum 50). Un scrutin a été mis en place afin d'élire les 25 futurs membres de la commission parmi cette liste, seulement 36% des votants islandais se sont exprimés.

À cause d'une remise en question des conditions d'élection (et notamment du mode de scrutin : unique à voix transférable) et du faible taux de participation, la Cour suprême a invalidé les résultats de l'élection de l'assemblée constitutionnelle.

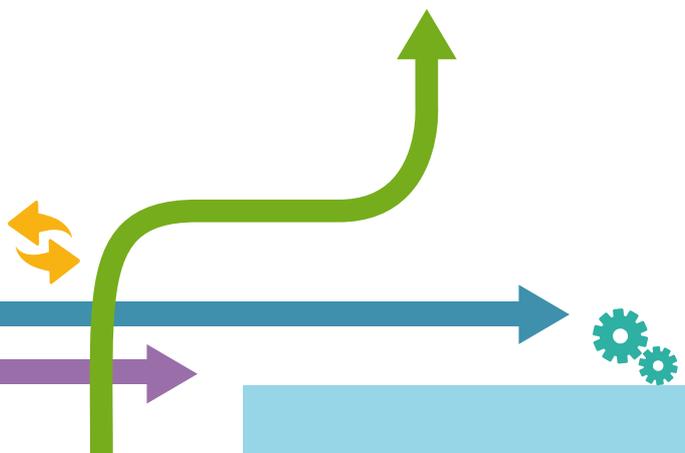
Afin de poursuivre tout de même la révision de la Constitution et de remplacer l'assemblée constitutionnelle, une nouvelle commission a été nommée : elle est composée des candidats ayant reçu le plus grand nombre de votes au cours du scrutin qui avait permis d'élire les 25 membres de l'assemblée constitutionnelle. Au final, l'assemblée citoyenne originellement élue a été à nouveau mise en place et renommée « conseil constitutionnel », mais cette phase a été fortement critiquée par les citoyens islandais qui ont remis en cause la légitimité du processus à ce stade.

Par ailleurs, des critiques fortes ont été émises sur la liste des candidats car parmi eux se trouvaient des personnalités médiatiques et politiques, loin des considérations des citoyens ordinaires.

TROISIÈME PHASE : travaux des 25 membres citoyens du conseil constitutionnel

Début 2011, à partir des résultats du forum national et des recommandations émises par l'assemblée constitutionnelle mais aussi des recommandations en ligne, le conseil constitutionnel a été chargé de rédiger un projet de constitution, sans interaction avec le Parlement.

Le conseil était organisé en trois groupes de travail sur différentes thématiques (environnement, justice, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, affaires étrangères, participation du public, droits de l'Homme) pendant quatre mois. Durant cette période, les membres du conseil ont été indemnisés.



Parallèlement, un site Internet du conseil a été mis en place afin de recueillir les propositions de toute personne souhaitant contribuer à la révision de la constitution. Les séances étaient quotidiennement retransmises en streaming, laissant la possibilité à tous les citoyens islandais de commenter en direct.

L'initiative a recueilli 3 600 commentaires et 370 propositions d'articles.

QUATRIÈME PHASE : remise du projet et organisation d'un référendum

En juillet 2011, le projet de constitution rédigé par le conseil comptant 114 articles a été présenté au Parlement. Les membres du conseil ont demandé l'organisation d'un référendum pour l'adoption du texte.

Beaucoup de temps s'est écoulé avant l'organisation de ce référendum car la classe politique islandaise s'est retrouvée divisée face à ce texte et tous n'étaient pas favorables à l'organisation d'un référendum.

Pourtant, et après de houleux débats, en octobre 2012, le projet est soumis à référendum à la population islandaise.

Les résultats sont les suivants : 66,3% des votants se sont prononcés en faveur de la nouvelle Constitution rédigée par le comité de citoyens lors du référendum. Le taux d'abstention a été très élevé avec 51% de non votants.

Cependant, pour que la décision concernant la Constitution soit approuvée, il faut que le Parlement vote à deux reprises en faveur des modifications avant et après les élections législatives prévues en avril 2013. Le résultat du référendum n'amène donc pas directement à une adoption de la nouvelle Constitution ; il a seulement un rôle consultatif. L'adoption du texte est toujours en attente. ■

PRÉAMBULE DU PROJET PROPOSÉ PAR LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

« Nous, habitants de l'Islande, souhaitons créer une société juste où chaque personne a les mêmes opportunités. La diversité de nos origines nous enrichit tous et nous sommes responsables ensemble de l'héritage des générations antérieures, de notre pays et de son histoire, de notre nature, et de notre culture.

L'Islande est un pays libre et souverain reposant sur la liberté, l'égalité, la démocratie et les droits de l'homme.

Les gouvernants doivent s'efforcer de développer le bien-être des habitants du pays, d'enrichir leur culture et de respecter la diversité de leur mode de vie, du pays et de son écosystème.

Nous voulons promouvoir l'harmonie, la sécurité et le bonheur parmi nous et les générations à venir. Nous sommes déterminés à favoriser avec d'autres nations la paix et le respect de la terre et de toute l'humanité.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu une nouvelle Constitution, loi suprême de notre pays que tous doivent respecter. »

AVANTAGES ET LIMITES



- L'ambition de la mise en place d'une révision constitutionnelle par les citoyens est une expérience inédite qui prouve que la transition d'une société peut se faire en concertation entre élus et citoyens.
- La combinaison de différentes méthodologies participatives (forum, assemblée constitutionnelle, consultation en ligne, référendum) a permis une consultation large des citoyens islandais pour aboutir à un texte consensuel.
- Les résultats issus des travaux du conseil constitutionnel et du forum national sont très positifs et prouvent que les citoyens ont un rôle à jouer dans la définition des normes. Si le texte est adopté, il permettra de profonds changements pour la société islandaise.



- Le risque d'instrumentalisation du processus. Les citoyens islandais se sont désintéressés du processus en ayant le sentiment d'être à l'écart de la révision démocratique, cela est notamment dû au fait que les 25 membres étaient pour partie des personnalités politiques ou médiatiques.
- Limite de reproduction d'une telle expérience à grande échelle. L'Islande compte environ 300 000 habitants, la même procédure serait-elle envisageable dans un pays de plusieurs millions d'habitants ?
- Le blocage du texte par le pouvoir politique. Malgré tous les travaux engagés par les citoyens, la nouvelle constitution est entre les mains des décideurs politiques qui pourraient décider de ne jamais faire entrer en vigueur ce texte.

Sources :

<http://participedia.net/en/cases/icelandic-national-forum-2010>

site officiel du forum : <http://www.thjodfundur2010.is/english/>

Michel Sallé, « Islande. La révision "participative" de la Constitution ou comment passer du rêve à la réalité », P@ges Europe, 12 novembre 2012 – La Documentation française © DILA

FICHE 13

BUDGET PARTICIPATIF



Coût élevé



Échelle géographique locale



Durée longue sur plusieurs années



Visée politique



Échelle de participation co-décision



Public visé grand public

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le budget participatif est né à Porto Alegre au Brésil après les élections municipales de 1988 qui ont élu une coalition de gauche dominée par le Parti des Travailleurs. Cette année-là, la municipalité a créé un système de formulation et d'accompagnement du budget municipal.

Le budget participatif est un processus au cours duquel les citoyens peuvent discuter et décider d'un budget public local. Plus précisément, l'attribution d'une partie du budget d'une ville ou d'une municipalité est confiée directement aux citoyens. Le budget participatif permet par ailleurs aux citoyens de discuter et décider de l'orientation des politiques publiques.

À l'échelle internationale, le budget participatif a été expérimenté en premier lieu dans les pays d'Amérique du Sud (Porto Alegre, Belém, Santo André au Brésil, Villa El Salvador au Pérou, Medellín en Colombie) pour ensuite s'exporter vers les pays d'Amérique du Nord (dans la province de l'Ontario au Canada, aux États-Unis) et au Japon... En 2003, les budgets participatifs par communauté se comptaient déjà au nombre de 200 dans le monde. En Europe, la méthode a vu le jour en Espagne (Séville, Malaga), puis en Italie (Bologne), en Belgique, en Allemagne et en France. La méthode a été appliquée en France à l'échelle de lycées mais aussi de villes (Grigny (69), Issy-les-Moulineaux (92), certains arrondissements de Paris...).

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

• **Les élus** : étant un outil participatif autour d'un budget public, les décideurs politiques ont toujours un rôle important dans la mise en œuvre d'un budget participatif et notamment dans la définition de la part du budget confiée aux citoyens pour sa gestion (en général entre 5 et 100% du budget comme à Porto Alegre). Bien souvent, c'est une ville, une collectivité, des quartiers ou encore des établissements publics (comme les lycées en France) qui allouent une partie du budget pour une gestion par les citoyens eux-mêmes.



©democratic, Flickr, 2012

• **Les citoyens** : tous les habitants ou usagers concernés par le budget participatif sont invités à participer. Ils ont la possibilité de s'impliquer sur le long terme ou de contribuer ponctuellement. À l'échelle locale française, les conseils de quartiers ou autres assemblées citoyennes sont un appui important pour la mise en place des budgets participatifs.

• Mise en place d'un groupe de travail ou d'une instance de décision parfois appelés « conseil municipal du budget participatif » composés de délégués en charge de la gestion et de la mise en œuvre du budget participatif. L'objectif de sa composition est de mélanger représentants des citoyens, décideurs et techniciens.

DÉROULEMENT

Le budget participatif est un outil pérenne basé sur un cycle annuel et lorsqu'il est mis en place, il a vocation à se répéter les années suivantes. Ainsi, c'est un processus continu et cyclique. Les pratiques des budgets participatifs ont beaucoup évolué et sont adaptées aux différentes situations, c'est pourquoi il n'existe pas un déroulement type pour cette méthodologie.

Pourtant, plusieurs grandes étapes sont incontournables pour articuler la mise en place d'un budget participatif :

1. Phase de sensibilisation de la population à la mise en place d'un budget participatif, mise en place d'outils de présentation du budget.

2. Phase d'identification des priorités et des contraintes avec les habitants. Pour cela, des réunions participatives sont organisées dans la collectivité, la ville ou le quartier afin de recueillir les points de vue des habitants.

C'est au cours de cette phase que sont également désignés, ou même parfois élus par les habitants, les délégués du budget participatif. Selon les expériences l'instance en charge du suivi de la consultation citoyenne et de la mise en œuvre du budget peut être différente : conseil de quartier (ex. : mairie de Paris 12^e), conseil municipal du budget participatif (ex. : Porto Alegre)...

Cette instance aura un rôle primordial afin de valider les priorités de la répartition du budget participatif. Après plusieurs séances de travail de l'instance en charge du budget participatif, de nouvelles réunions



publiques avec les habitants sont organisées afin de leur présenter la programmation du budget participatif pour l'année à venir.

3. Phase de vote et d'exécution du budget. La proposition de répartition du budget dont découle une hiérarchisation des priorités est affinée suite aux échanges avec les habitants et elle est ensuite soumise au vote de l'exécutif.

4. Suivi d'exécution du budget. L'un des principes de base du budget participatif est la transparence, de ce fait tout au long de l'exécution du budget les décideurs sont tenus d'informer les citoyens des dépenses engagées et des recettes. Les décideurs rendent régulièrement des comptes aux instances de suivi qui ont ainsi l'opportunité de vérifier que le plan d'action est respecté.

expérience

BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GRIGNY

1. CADRE

Grigny, ville de la région Rhône-Alpes comptant environ 8000 habitants, a mis en place depuis 2006 un budget participatif. En 2013, le budget participatif représentait 25% du budget municipal.

2. EN PRATIQUE

• PREMIÈRE PHASE : chaque année, afin de recueillir les propositions des habitants différents moyens d'expression sont mis à leur disposition. Un questionnaire papier est proposé aux habitants, une possibilité de contribution libre est également offerte. Par ailleurs, un site Internet (forum Demopart) permet de récolter en ligne des contributions et de répertorier les propositions des citoyens.

Les habitants participants de la ville sont invités à se regrouper lors de réunions publiques ou de conseils de quartiers, de jeunes ou encore d'associations.

• DEUXIÈME PHASE : Les propositions des habitants sont ensuite recueillies puis filtrées par les instances participatives (cf. questionnaire type et thématiques abordées : <http://www.mairie-grigny69.fr/Demopart/Budget-participatif/Budget-participatif-2013>). Elles sont ensuite analysées par les services municipaux qui procèdent à une étude de faisabilité. Ils analysent et chiffrent chacune des propositions retenues et soumettent éventuellement des solutions alternatives.

UN SIMULATEUR BUDGÉTAIRE EN LIGNE POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de la ville de Montréal a mis en place un outil original de budget participatif en ligne. L'outil permet aux habitants de prendre connaissance du budget de l'arrondissement, pour cela l'outil les invite à prioriser à la fois les dépenses et les sources de revenus de l'arrondissement, avec toujours le même objectif : atteindre l'équilibre budgétaire.

Ce simulateur offre la possibilité aux habitants d'exprimer leurs choix quant aux priorités budgétaires de leur quartier. <http://www.budgetplateau.com/>

• TROISIÈME PHASE : un groupe de travail « budget participatif et finances locales » a été mis en place à Grigny, celui-ci a pour rôle d'analyser et de débattre de chacune des propositions.

Présentée sous forme de tableaux, chaque proposition est donnée en détail (provenance, analyse de la demande (prioritaire, en suspens...), observations, nom du rapporteur et enfin le montant du budget qui serait investi). Au total, 46 propositions ont été faites pour le budget 2012 sur des thèmes divers et variés comme de nouveaux équipements pour l'espace sportif, la création d'un espace pour garer les vélos, d'un centre de santé, d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage dans un stade, la rénovation énergétique de deux écoles élémentaires...

• QUATRIÈME PHASE : une mise aux voix des propositions retenues est finalement organisée permettant aux habitants de voter et aux élus de s'engager à accepter les demandes validées par la majorité.

• CINQUIÈME PHASE : un retour sur expérience est organisé chaque année sous forme de réunion publique afin de faire le bilan du budget participatif de l'année précédente et d'en tirer des leçons collectives pour les exercices suivants.

Par exemple, après 2011, les citoyens ont exprimé le souhait qu'un calendrier soit défini pour encadrer les différentes phases du processus d'élaboration du budget. De plus, le groupe de travail « budget participatif » s'est réuni chaque mois pour mener un travail sur les finances locales afin d'avoir une compréhension globale du budget (contact direct des habitants avec la vision de long terme des finances locales). Ainsi, les soirées « Retour sur expérience » donnent l'opportunité de réfléchir ensemble sur les améliorations souhaitées pour l'organisation du nouveau budget. ■

avantages et limites



- Les citoyens deviennent acteurs dans leur propre ville.
- Les citoyens bénéficient d'une réelle traçabilité des engagements financiers de la ville, due à leur application de long terme.
- Outil universel qui permet une appropriation par les citoyens des outils de finance locale.



- Alors que dans les pays émergents comme le Brésil, ce sont les couches les plus exclues de la population qui ont tendance à participer d'avantages, en Europe, le résultat est inverse avec une mobilisation majoritaire des plus instruits. Il est important d'éviter la récupération de la participation par des « habitants professionnels » représentants.

Sources :

Direction du Développement et de la Coopération, 2003. Numéro 7 sur le budget participatif comme outil de démocratie participative : http://nccr-ns.epfl.ch/autres_rech/UrbaNews/Urbanews7/UrbaNews_7_fr.pdf
France Qualité Publique. Bonne pratiques : La ville de Grigny et son expérience en matière d'élaboration du budget participatif : http://www.qualite-publique.org/La-ville-de-Grigny-et-son.html?id_rubrique=7
Frères des hommes, 2006. Les budgets participatifs : <http://www.freresdeshommes.org/wp-content/uploads/2008/09/budgets-participatifs.pdf>

FICHE 14

CHAPEAUX DE BONO

En partenariat avec :

Coût
faibleÉchelle géographique
localeDurée
courteVisée
**organisation
des échanges**Échelle de participation
**concertation
et co-décision**Public visé
panel de citoyens

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

La pensée parallèle par la méthode des 6 chapeaux a été inventée par le docteur Edward de Bono en 1987 pour optimiser nos processus de pensée individuels et collectifs.

Simple à mettre en œuvre, elle peut s'adapter à un large éventail de problématiques (régulation de conflits, analyse de pratiques, innovation...), de types de groupe (enfants, militants, chefs d'entreprise) ou de situations de travail (individuel, réunions, ateliers conférences, travail à distance...).

Elle consiste à structurer notre pensée autour d'un sujet, en adoptant, étape par étape, des façons de penser différentes et complémentaires, chacune étant incarnée par un chapeau de couleur différente.

Pourquoi utiliser cette méthode ? Edward de Bono constate que nos habitudes de réflexion tendent à ce qu'il nomme « la pensée spaghetti » : différentes façons de penser s'affrontent en permanence, chaque personne incarnant une polarité de point de vue, parfois rendue systématique par son histoire, des facilités, sa situation dans le groupe et les autres polarités qui le composent.

Toutes ces énergies sont utiles à la réflexion, mais parce qu'elles s'interfèrent, elles sont sous-utilisées et génèrent tensions, perte de temps et d'énergie.

À long terme, ces habitudes peuvent enfermer petit à petit les individus dans des archétypes (M. Créatif, M. Optimiste, M. Avocat du diable), et les groupes dans des modes de pensée limitants.

La méthode des 6 chapeaux invite à reconnaître et optimiser la production de valeur de chacun de ces modes de pensées, en s'entraînant individuellement et collectivement à penser de manière « latérale ».

2. MISE EN ŒUVRE

COMMENT UTILISER CETTE MÉTHODE ?

- Selon la problématique, définir un enchaînement logique de séquences de chapeaux, et, pour chaque séquence, une durée et des questions clefs.
- Commencer et finir par un chapeau bleu :
 - À l'ouverture, pour poser le cadre, les objectifs et expliquer le déroulé.
 - À la clôture, pour synthétiser et préciser les prochaines étapes.
- Éviter tout débat : si je ne suis pas d'accord avec l'apport précédent, j'en apporte un autre.
- Ce n'est pas un mode de décision. Cependant, cela peut aider en amont à la décision, pour une écoute du centre, pour construire une proposition, en présenter les avantages et les inconvénients. ■

TRUCS & ASTUCES



- La méthode est intense, éviter de dépasser les 45 minutes.
- Organiser la logistique pour saisir à la volée les idées sans ralentir le flux et garder visibles les productions précédentes.
- Filtrer les apports : ne noter au tableau que les idées en rapport avec le chapeau en cours.
- Prévoir deux animateurs : un pour collecter et filtrer, un autre pour questionner et réguler la parole.
- Préférer des séquences courtes et chronométrées. Le but n'est pas d'être exhaustif mais d'avoir une vision à 360° de la problématique (cinq minutes pour un chapeau fournit déjà un beau résultat).
- Être créatif pour accompagner la transition d'une énergie à une autre : intervalle musical spécifique, visualiser un personnage, exercice sensoriel, avoir de vrais chapeaux de couleur...

EXEMPLE D'UN DÉROULÉ POSSIBLE

Sujet : Améliorer un projet existant

Chapeau BLANC [5 min] : Indicateurs de réussite, sondage quantitatif auprès des usagers.

Chapeau NOIR [5 min] : Les manques, ce qui ne fonctionne pas dans ce projet.

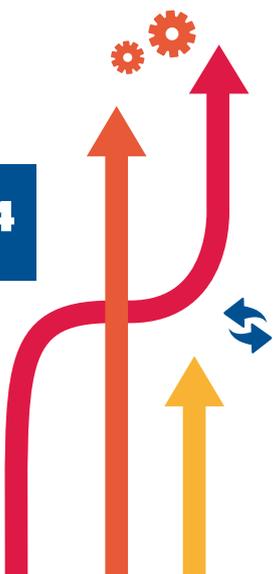
Chapeau JAUNE [5 min] : Les avantages, ce qui fonctionne.

Chapeau ROUGE [2 min] : Qu'est-ce que l'intuition nous dit ?

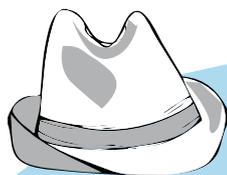
Chapeau VERT [5 min] : Trouver de nouvelles façons de faire.

Chapeau BLEU [3 min] : En fonction des résultats du chapeau noir, jaune, et rouge, choisir l'idée du chapeau vert qui semble la plus prometteuse.

Chapeau BLEU [5 min] : Plan d'action pour creuser cette voie et prochaine étape.



LES 6 CHAPEAUX D'EDWARD DE BONO



INFORMATION

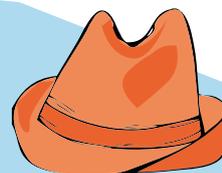
(Neutralité)

Le penseur énonce des faits purement et simplement.

La personne alimente le groupe en chiffres et en informations. C'est l'image de la froideur de l'ordinateur et de celle du papier. C'est le goût de la simplicité : le minimalisme.

Exemples de questions à poser :

Quelles sont les informations dont nous disposons ? Les faits ?
Quelles informations nous manquent ?



INTUITION

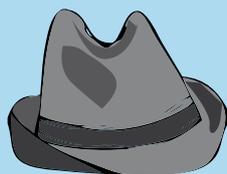
(les émotions)

Le penseur rapporte ses émotions, sentiments, intuitions et pressentiments.

Il n'a pas à se justifier auprès des autres chapeaux. C'est le feu, la passion, l'intuition.

Exemples de questions à poser :

Quelle est mon intuition pour la suite ?
Qu'est-ce que je ressens ici et maintenant ?



JUGEMENT

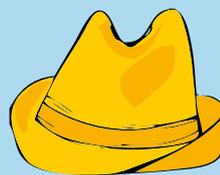
(critique négative)

Le penseur fait des objections en soulignant les dangers et risques qui attendent la concrétisation de l'idée.

C'est l'avocat du diable ! C'est la prudence, le jugement négatif.

Exemples de questions à poser :

Quels sont nos manques, nos faiblesses ?
Quels sont les risques ?
Qu'est-ce que ce projet peut générer comme effets négatifs ?
Dans le pire des cas, qu'est-ce qui pourrait arriver ?



OPTIMISME

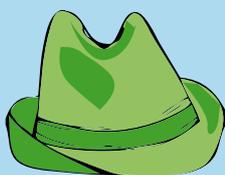
(critique positive)

Le penseur admet ses rêves et ses idées les plus folles.

Ses commentaires sont constructifs et tentent de mettre en action les idées suggérées par les autres membres du groupe. C'est le soleil et l'optimisme.

Exemples de questions à poser :

Quelles sont nos forces ?
Qu'est-ce qui marche bien ?
Quelles sont les opportunités ?
Quels avantages cela peut nous apporter ?
Dans l'idéal, quels effets positifs en attendre à long terme ?



CRÉATIVITÉ

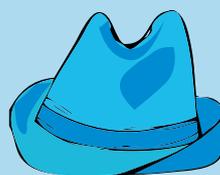
(créativité)

Le penseur provoque, recherche des solutions de rechange.

Il s'inspire de la pensée latérale, d'une façon différente de considérer un problème. Il sort des sentiers battus et propose des idées neuves. C'est la fertilité des plantes, la semence des idées.

Exemples de questions à poser :

Comment faire autrement ?
Quelles nouvelles idées, quelles alternatives ?



PROCESSUS

(organisation de la pensée)

C'est le meneur de jeu, l'animateur de la réunion qui canalise les idées et les échanges entre les autres chapeaux.

C'est le bleu du ciel qui englobe tout.

Exemples de questions à poser :

Quel est l'objectif ?
Quelle séquence de chapeaux ?
Qu'est-ce qu'on retient de cette séquence ?
Quelles priorités ?
Quel plan d'action pour la suite ?

FICHE 15

DÉCISION PAR
CONSENTEMENTCoût
faibleÉchelle géographique
localeDurée
30 minutesVisée
**organisation
des échanges**Échelle de
participation
co-décisionPublic visé
panel de citoyens

En partenariat avec :



© UdN

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

La gestion par consentement est la pratique de décision collective associée à la sociocratie, un modèle organisationnel issu des théories systémiques qui a émergé en Hollande dans les années 70 sous l'impulsion de Gerard Endenburg. Il vise à favoriser l'expression et la responsabilité des membres de l'organisation à travers notamment la co-décision dans une relation d'équivalence au pouvoir. Ce dernier point introduit une forme d'organisation construite en cercles qui délimitent les différents périmètres d'autorité d'une organisation.

La prise de décision par consentement se différencie de la prise de décision par consensus : en consensus tout le monde dit « oui », en consentement, personne ne dit « non ». Cela sous-entend que lorsque l'on prend une décision par consentement, on ne va pas chercher la « meilleure solution » mais l'on va partir du principe qu'une bonne décision est celle qui respecte les limites de celles et ceux qui devront l'assumer, et qui ne compromet en rien la capacité de l'organisation à mener à bien sa mission. Le consentement implique qu'une décision ne peut être prise que lorsqu'il n'y a plus d'objection raisonnable à celle-ci. Tant qu'il y a des objections, l'ensemble du groupe est mobilisé pour bonifier la proposition. Ainsi, les objections permettent de révéler les limites avec lesquelles le groupe devra composer et indiquent donc l'espace de liberté dont le cercle dispose.

L'affectation des personnes à leurs fonctions ou la délégation d'une mission peut également se réaliser par consentement. On utilise alors un second processus sociocratique appelé « l'élection sans candidat » qui, par définition, permet d'ouvrir une grande diversité d'opportunité au groupe puisqu'au départ il est possible d'élire chacun des membres de l'organisation. Elle permet de mettre en lumière les qualités requises pour le poste et de valoriser les richesses humaines disponibles.

LE FACILITATEUR

À la différence de l'animateur qui emmène un groupe vers un objectif à atteindre, le rôle du facilitateur est de dérouler les différentes étapes proposées dans le processus de décision. Qu'il soit ou non membre, il n'a pas de pouvoir sur le groupe. Il n'est pas plus responsable que les autres membres du groupe de la qualité du résultat obtenu.

LE SECRÉTAIRE

Dans le cercle, le secrétaire assure un relevé des décisions et de la matière qui ont émergé de la séance. Durant les prises de décisions, il seconde le facilitateur en notant les propositions, amendements, objections et bonifications. Il est également celui qui remplace le facilitateur lorsque ce dernier est impliqué directement dans une phase du processus. Par exemple, pendant que le facilitateur est concentré sur le traitement d'une objection qu'il a posée, il peut demander au secrétaire d'assurer la facilitation du processus et la reprendra ensuite.

Les rôles de facilitateurs et de secrétaires sont attribués par le processus de l'élection sans candidat afin de donner toute la légitimité nécessaire à ceux qui assureront ces missions.

CIRCULATION DE LA PAROLE

S'il est socialement extrêmement simple de se répartir la nourriture contenue dans un plat, il est beaucoup moins naturel de se répartir la parole. À défaut d'une plus grande sagesse collective, les processus régissent la circulation de celle-ci et le facilitateur peut, selon les étapes du processus ou les circonstances, proposer différentes façons de la distribuer :

- Parole tournante : le facilitateur lance la parole à sa droite ou sa gauche. Chacun s'exprime à son tour. Si quelqu'un n'est pas prêt, il peut passer. Le facilitateur reviendra vers lui une fois le tour terminé.

- Parole au centre : pour inviter chacun à s'exprimer sur le sujet lorsque bon lui semble. À noter que cette pratique demande de la discipline pour rester centré sur le sujet de départ et ne pas réagir à ce que la personne précédente a exprimé.
- Parole libre : permet de libérer la circulation de la parole. Celles et ceux qui souhaitent s'exprimer le font. On utilise ce terme en cercle dans l'intention de ne pas rentrer en débat. Chacun s'exprime pour nourrir le centre, c'est à dire pour faire avancer le groupe dans le processus de décision.

L'ÉCOUTE DU CENTRE

Écouter le centre, c'est écouter attentivement ce qui émerge du groupe au-delà de l'expression de chacun de ses membres. Si l'on considère que chaque personne a sa vérité et que personne ne détient LA vérité, alors le cercle sera d'autant plus riche que chacun dispose d'une facette de la résolution de la problématique qui est au centre.

L'écoute du centre invite ainsi chacun à écouter ce que l'autre a à offrir dans une posture de coopération, en lâchant son point de vue (potentiellement

divergent) sur la question et en essayant d'entrevoir en quoi ce qui est dit peut servir le sujet commun.

L'écoute du centre repose sur l'implication de chacun à nourrir le centre, c'est-à-dire d'aller lors de son tour de parole, écouter « ce qui est juste » en soi, participer de façon active, précise, argumentée de sorte à éclairer, apporter de la matière à la construction commune.

2. MISE EN ŒUVRE AVEC DEUX OUTILS : L'ÉLECTION SANS CANDIDAT ET LA GESTION PAR CONSENTEMENT

A. LA GESTION PAR CONSENTEMENT

0. Préparation de la proposition

- Écoute du centre : chacun est invité à formuler les éléments importants relatifs au point traité. Cette phase peut prendre la tournure d'une discussion ouverte, cela peut être un temps à part entière.

UNE BONNE PROPOSITION

- Prend en compte des éléments avancés lors de l'écoute du centre.
- Est claire et simple à comprendre par tout le groupe.
- Est acceptée par tous comme une base de travail à approfondir.
- N'appartient plus à celui qui l'a faite, une fois qu'elle est présentée et clarifiée.

- Élaboration de la proposition : déterminer le sujet, la problématique, les arguments.

Il est conseillé de faire une proposition simple au départ, qui sera transformée par intelligence collective au travers du processus de gestion par consentement.

Deux possibilités sont offertes :

- le facilitateur peut demander à une personne de formuler une proposition,
- quelques personnes peuvent constituer un groupe d'amélioration qui va plancher sur l'élaboration écrite et argumentée de la proposition.
- Présentation de la proposition : une personne est « porteuse » de la proposition, une seule proposition est traitée à la fois.

1. Clarifications : est-ce clair ? Est-ce que je comprends ?

Chaque participant pose des questions en vue de comprendre la proposition dans son ensemble. C'est le porteur qui répond et clarifie les éléments de la proposition. L'objectif est d'ôter tout doute ou possible interprétation erronée de la proposition, cependant le porteur ne répond pas aux « pour-quoi ? ». Il ne s'agit pas à ce stade d'exprimer ce que l'on ressent vis-à-vis de la proposition (phase 2).

2. Ressentis : en quoi la proposition vient satisfaire mes besoins, ceux du projet par rapport à l'organisation ?

Chacun exprime ce que la proposition lui évoque. C'est à ce stade qu'un maximum d'informations peuvent être exposées afin de nourrir le proposeur pour lui permettre d'amender la proposition en phase 3.

Le proposeur tente d'avoir une écoute large, de saisir la température globale de ce qui se dégage au centre.

3. Amendements

Le proposeur est invité, sur la base de ce qu'il a entendu, à, éventuellement :

- Reclarifier la proposition.
- Amender la proposition : proposer des modifications (ajouts, retraits).
- Retirer la proposition s'il s'avère qu'elle n'est pas pertinente. En cas de retrait, le processus reprend à la phase 0 avec une nouvelle proposition.

AVANTAGES ET LIMITES



- Ces processus proposent un cadre de communication qui assure une bonne qualité d'écoute de chacun des membres, y compris ceux qui s'expriment habituellement peu dans une réunion classique.
- Tous responsables ! La pratique du cercle contribue à construire de la confiance entre les membres de l'organisation et favorise la co-responsabilité.
- Nous sommes riches de nos différences : la gestion par consentement invite à sortir des longs débats stériles et à entendre comme une richesse la diversité des points de vue qui s'expriment au sein du groupe.
- D'une manière générale, la pratique du cercle est un superbe révélateur des problématiques du groupe. Elles qui pouvaient rester sous-jacentes et donc être niées avant la mise en place de cette pratique apparaissent soudainement au grand jour.



- Le principal obstacle réside dans la capacité de chaque individu à s'extraire de ses habitudes relationnelles et comportementales peu enclines à une véritable coopération. Sortir de ses comportements duellistes, comparatifs et compétitifs est un véritable chemin en soi, qui ne peut relever que de la volonté de chacun...
- Au démarrage, cela demande de l'investissement car le groupe aura souvent la sensation de perdre du temps et cela conduit souvent à remettre en cause le processus, ou la facilitation.

4. Formuler les objections

Les objections ne sont pas des préférences, des avis, d'autres propositions, c'est ce que l'on considère comme des limites pour soi et pour la mise en œuvre du projet.

- Le facilitateur fait un tour pour savoir si les membres du groupe ont des objections. Dans un premier temps, ils sont juste invités à dire si « oui » ou « non » ils ont une objection. S'il n'y a que des « non », la proposition est adoptée, aller directement en célébration.

S'il y a des objections, elles sont écoutées et traitées une à une.

La formulation d'une objection n'est pas la formulation de la solution à celle-ci. Le facilitateur se centre sur l'obtention de la formulation de l'objection. Il note les objections au tableau avec le prénom de la personne qui les porte.

Emettre une objection, c'est s'en défaire comme quelque chose de personnel pour en faire la richesse du groupe. Une objection est un véritable

cadeau pour le groupe : elle va lui permettre d'aller plus loin en explorant des parties de la proposition encore inexplorées.

- Le facilitateur teste les objections
D'abord, identifier si une objection annule la proposition. Si c'est le cas, retour en 0. Le facilitateur n'a pas le pouvoir de dire si l'objection est raisonnable ou non. Il peut seulement poser des questions afin d'aider celui qui porte l'objection à le déterminer.

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION PAR CONSENTEMENT

😊 JE 🗨️ PROPOSEUR 👤 FACILITATEUR
🔄 Un tour de parole ✳️ Parole au centre
🔄 X tour de parole



Une objection est raisonnable si :

- Elle invite à une bonification de la proposition par l'intelligence collective du groupe.
- Elle élimine la proposition, en la rendant impossible à réaliser (on gagne du temps en passant à une autre proposition).
- Elle est argumentée de manière claire.
- Elle n'est pas une manière détournée, consciemment ou non, d'exprimer une préférence ou une autre proposition.

SE POSER LES QUESTIONS

- Quels sont les arguments ?
- Est-ce une préférence ?
- Qu'est-ce qui va m'empêcher d'être efficace et actif dans la mise en place de la proposition ?
- Si on adopte la proposition, est-ce que ça va faire du tort au groupe, au projet ?
- Puis-je vivre avec cette proposition ?

5. Bonifications

Le facilitateur traite les objections une par une. Les objections posées au centre sont celles du groupe. La discussion est libre, chacun peut apporter des solutions dans le but de lever l'objection traitée. Le facilitateur s'assure régulièrement de vérifier que l'objection se lève auprès de la personne qui l'a émise. Si une solution lève l'objection d'une personne, celle-ci en informe le groupe. Après un tour de levée d'objections, le facilitateur s'assure que de nouvelles ne sont pas apparues. Lorsqu'il n'y a plus d'objection, il y a consentement mutuel, la proposition est adoptée.

B. L'ÉLECTION SANS CANDIDAT

0. Définition : fonction, critères, mandat (effectué par le groupe)

Le secrétaire écrit ce qui émerge sur un tableau afin que les informations soient visibles de tous. Il peut reformuler mais il ne censure, ni n'interprète ce qui est proposé.

• Définir la fonction

Il s'agit de clarifier les missions afférentes au poste. Quelles tâches ? Quelles responsabilités ? Quel périmètre d'action ?

La fonction est généralement déterminée en amont. Une écoute du centre suivie d'une gestion par consentement peut permettre au groupe de l'établir.

• Lister les critères de choix

Chacun exprime, selon son point de vue, quels seraient les critères pour remplir la fonction déterminée.

Les critères peuvent être contradictoires. Ils pourront être la base de l'argumentation qui suivra, mais pas de façon restrictive. Cela permet une écoute globale par le groupe.

• Définir le mandat

Combien de temps ?
Quelles conditions ?
(Rémunération, nombre d'heures...)

1. Voter

Chacun vote sur un papier collant, écrit son nom et pour qui il vote : « moi X... je vote pour Y... ». Ce n'est pas un vote à « bulletin secret », il est inutile de plier le bulletin de vote.

Le secrétaire récupère les papiers et les transmet au facilitateur.

2. Dépouillement

Le facilitateur lit à voix haute les résultats, il demande à chaque personne les raisons de son choix : « X... tu as voté pour Y..., peux-tu nous dire pourquoi ? ».

Chacun, au fur et à mesure du dépouillement, va argumenter son choix au groupe, va mettre en avant les qualités qu'il voit en la personne proposée et les raisons pour lesquelles elle pourrait remplir la fonction attendue.

Au tableau, le secrétaire inscrit le nom de la personne proposée et aligne en face le ou les papiers collants.

3. Report de voix

« À l'écoute des arguments : qui souhaite reporter sa voix ? »

À l'invitation du facilitateur, et à l'écoute des arguments évoqués lors du dépouillement, chacun peut, s'il le souhaite, reporter sa voix vers une autre personne ayant été proposée en 2. Ce n'est pas obligatoire.

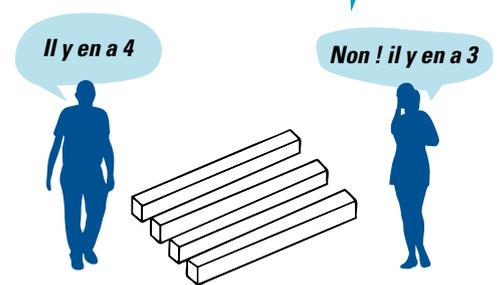
La personne qui effectue un report argumente son réajustement. Si une personne n'obtient plus de voix à la fin de cette étape, elle ne sera plus éligible pour la suite du processus.

4. Proposition

Le facilitateur va demander au groupe si quelqu'un a une proposition de personne parmi les nominés. Cette proposition sera le départ d'un processus de gestion par consentement afin d'élire la personne qui sera proposée. La proposition peut concerner toute personne ayant au moins une voix après le tour 4. À ce stade, se remémorer le changement de paradigme proposé par l'élection sans candidat : n'est pas recherchée la meilleure personne, mais celle qui saura répondre à la fonction spécifiée.

Cette procédure qui ne propose pas de fait la personne ayant le plus de voix (système majoritaire) a été introduite par Gilles Charest. Elle nécessite de faire appel à la sagesse du groupe. Le facilitateur peut proposer un temps de centrage en silence afin de permettre à chacun de percevoir en son for intérieur quelle serait la personne adéquate pour le poste.

Lequel a raison ?



L'écoute au centre

5. Emettre les objections

Le facilitateur fait un tour en s'adressant à chacun pour savoir s'il y a des objections à ce que la personne proposée soit élue à la fonction. Dans un premier temps, est juste évalué le nombre d'objections. Le facilitateur ne s'adresse pas encore à la personne proposée, elle sera consultée en dernier.

S'il y a des objections, elles sont écoutées. Le secrétaire les note au tableau avec le prénom de celui qui les porte.

Les objections ne sont pas formulées contre la personne, elles ne marquent pas le fait d'une préférence pour une autre personne.

6. Bonifications

La facilitateur, en fonction du nombre d'objections et leur variété, a la possibilité de :

- retourner en 4. et demander si quelqu'un a une autre proposition afin de voir si une autre personne proposée serait plus à même d'être élue avec moins d'objections à lever.

• Traiter les objections.

Le facilitateur traite les objections une par une. Les objections sont devenues celles du groupe. La discussion est libre, chacun peut apporter des solutions dans le but de lever l'objection traitée. Le facilitateur s'assure régulièrement de voir si l'objection se lève auprès de la personne qui l'a émise. Si une solution lève l'objection d'une personne, celle-ci en informe le groupe.

Quand toutes les objections sont levées, le facilitateur s'adresse enfin à la personne proposée et lui demande si elle émet une objection à être élue :
- si « non », la proposition est adoptée, aller en célébration

- si « oui », traiter l'objection. Si l'objection argumentée ne peut pas être levée : retourner en 4. Lorsqu'il n'y a plus d'objection, il y a consentement mutuel. La personne est élue ! ■

CÉLÉBRATION

Pour marquer le fait que l'élection a été prise en consentement mutuel, se féliciter pour cette étape franchie en groupe. Au groupe de définir la manière dont il va célébrer cela (applaudissements, repas, fête...).

LES ÉTAPES DU PROCESSUS ÉLECTION SANS CANDIDAT

😊 JE 🗨️ SECRÉTAIRE 🗣️ FACILITATEUR
🔄 Un tour de parole ✳️ Parole au centre



FICHE 16

e-DÉMOCRATIE : OUTILS ET ENJEUX

Conseils de lecture : pour cette fiche, retrouvez les pictogrammes dans les pages suivantes décrivant plusieurs outils de démocratie participative en ligne.

DESRIPTIF

Internet a permis l'apparition d'une nouvelle forme de démocratie participative : la « e-démocratie », complémentaire des outils « classiques » de démocratie participative.

En effet, le web en tant qu'outil a joué un rôle formidable de prolifération de la démocratie participative. L'innovation majeure qu'elle représente a permis de rendre accessible au plus grand nombre l'expression d'avis sur les politiques publiques ou les projets locaux. Il élargit de manière considérable l'espace public et facilite la participation du public à des processus institutionnels. Tant les citoyens que le corps politique se sont emparés de ces outils de démocratie participative en ligne car ils favorisent une interaction plus grande entre gouvernants et gouvernés.

La démocratie participative sur Internet permet de toucher un public plus large pour une plus grande mobilisation : d'une part elle permet un élargissement des capacités de prise de parole à une tranche plus large de la société, d'autre part elle permet de ne plus laisser la prise de parole publique sans réponse (en favorisant également la prise de parole collective) et permet de communiquer plus facilement, plus rapidement.

Internet a contribué à l'élargissement du spectre de la démocratie participative et surtout il a permis l'émergence d'un mouvement de la société faisant remonter une demande de plus en plus forte d'implication dans les décisions publiques. Grâce au web, les attentes de la société s'affichent au grand jour et ne peuvent plus être ignorées par les décideurs.

Pourtant, un écart entre les promesses immenses du web et les limites auxquelles il se confronte a très vite été constaté.

Internet suscite de grandes attentes tant du côté citoyens que du côté politique. Afin de combler le déficit démocratique qui existe dans la société française et afin d'échanger avec l'ensemble des

citoyens, les décideurs politiques se sont fortement orientés vers les outils de consultation en ligne.

À titre d'exemple, le gouvernement français souhaite favoriser la mise en place d'outils de démocratie participative en ligne. En effet, le décret du 8 décembre 2011 (n° 2011-1832) marque un point d'étape important vers la consultation du public sur le web : à partir du 1er janvier 2012, l'État ainsi que les collectivités territoriales, peuvent recourir, préalablement à l'adoption d'un acte réglementaire, à la consultation, sur un site Internet, des personnes concernées par ce projet. Le décret prévoit également la création d'un site Internet du Premier ministre ayant vocation à recenser l'ensemble des consultations organisées par Internet sur les projets de textes législatifs et réglementaires nationaux.

Par ailleurs, la loi du 27 décembre 2012 portant application de l'article 7 de la Charte de l'environnement continue également à pérenniser l'usage des outils en ligne de démocratie participative. Cette loi modifie notamment l'article L.120.-1 du code de l'environnement qui, en l'absence de procédure particulière, organise la participation du public à l'élaboration des décisions réglementaires de l'État et de ses établissements publics. Pour les textes mis en ligne, le texte introduit l'obligation de publier une synthèse des observations recueillies par voie électronique.

Cependant, le risque d'instrumentalisation existe et la vigilance doit être portée sur la réelle prise en compte des avis formulés en ligne. Comment répondre à ces attentes et surtout comment éviter l'instrumentalisation ?

Par ailleurs, parmi les outils de démocratie participative en ligne, on retrouve les outils institutionnels mis en place par les pouvoirs politiques et les outils issus de la société civile. Bien souvent, le cadre de participation en ligne donné par les institutions ne correspond pas aux attentes du web. Selon Dominique Cardon¹, la participation sur le web est une participation souple et autonome qui ne cherche pas à entrer dans les débats chapeautés par les décideurs mais se conçoit plutôt comme une expérimentation qui s'organise autour d'un dispositif permettant d'agir et de coopérer. Selon lui, les décideurs doivent au contraire créer les conditions idéales pour que la participation et le débat se développent.

Résumant ce paradoxe entre promesses et attentes du web, Matthieu Lerondeau, spécialiste des questions de démocratie en ligne, identifie trois tensions majeures soulevées par la démocratie participative électronique :

- Une tension entre l'utilité des consultations en ligne à recueillir de très grands nombres d'avis et propositions d'internautes, et leurs limites à produire du consensus à large échelle, dès lors qu'un débat concerne un cercle plus large que celui d'experts.
- Une tension entre un mouvement sincère de nombreuses institutions publiques d'ouvrir la porte à plus de participation grâce au web et un fréquent embarras à rendre compte des avis reçus et les réticences à en tenir compte.
- Une tension entre des institutions publiques attachées à des formes traditionnelles de consultation (la pétition, le recueil de contributions sur un thème donné) et une société civile jamais à court de propositions d'innovations démocratiques.

Quel avenir pour la démocratie participative électronique ?

La démocratie à l'âge des médias sociaux est un outil de mobilisation et d'influence. Or, cet outil a plus tendance à devenir un outil d'influence qu'un outil d'enrichissement des processus démocratiques. On court aujourd'hui le risque de la démocratie d'influence car ceux qui en tirent le plus parti sont ceux qui arrivent à mobiliser à grande échelle.

Pour autant, la démocratie participative électronique peut être un des leviers pour engager la transition de la société. Pour cela rééquilibrer la démocratie en ligne en réaffirmant ses objectifs devient une nécessité.

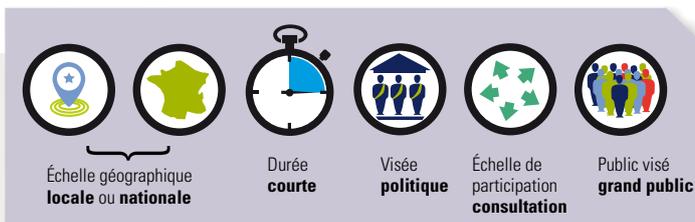
Afin d'éviter l'écueil de s'orienter vers une démocratie d'influence et capitaliser les effets positifs des outils de participation en ligne, les bonnes pratiques devraient davantage être recensées et partagées. Par ailleurs, la nécessité de se plonger dans la boîte des outils classiques de démocratie participative, pour enrichir la démocratie en ligne, permettra de transformer ou tout du moins de maintenir le rôle de démocratie participative en ligne comme outil d'enrichissement des processus démocratiques.



© Istock

expériences

1. PÉTITIONS EN LIGNE



E-PÉTITION DE LA MAIRIE DE PARIS

Le maire de Paris propose aux Parisiens d'interpeller, par le biais de pétitions, le Conseil de Paris sur tout sujet relevant de la compétence municipale ou départementale.

Ce droit d'interpellation implique de créer une pétition en ligne puis de recueillir l'adhésion d'au moins 1% des Parisiens majeurs, dans un délai d'un an maximum. Une fois ce seuil acquis, dans un délai de 3 mois la Commission parisienne du débat public vérifie la validité des signatures et propose au maire de Paris d'inscrire ou non le sujet de la pétition à l'ordre du jour d'un Conseil de Paris. Le maire de Paris fait part des suites qu'il entend donner à la pétition et en informe le pétitionnaire.



WE THE PEOPLE – SYSTÈME DE PÉTITION EN LIGNE²

Lancée en septembre 2011 par la Maison-Blanche, la plateforme « We the People » permet à tout citoyen américain d'adresser une requête au gouvernement en postant ou en signant une pétition en ligne. L'objectif de la création de cette plateforme est de mettre en application le premier amendement de la Constitution qui garantit aux citoyens le droit "d'adresser au gouvernement des pétitions pour obtenir réparation des torts subis".

Les pétitionnaires sont invités à remplir un formulaire en ligne autour de la question suivante « Nous pensons que l'administration Obama devrait... » puis ils doivent remplir un champ de 800 caractères maximum.

À partir de 150 signatures, la requête est publiée sur le site officiel, puis si elle atteint 25 000 signatures dans un délai de 30 jours, elle sera examinée par le gouvernement qui a l'obligation de répondre aux pétitionnaires.

L'objectif est d'établir des échanges directs entre le président Obama et les citoyens américains. La plateforme a pour avantage de créer un lieu permettant de déposer des pétitions en ligne et donc de faire parvenir au gouvernement américain les aspirations et demandes des citoyens avec une obligation de réponse.

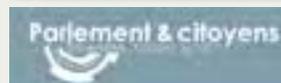
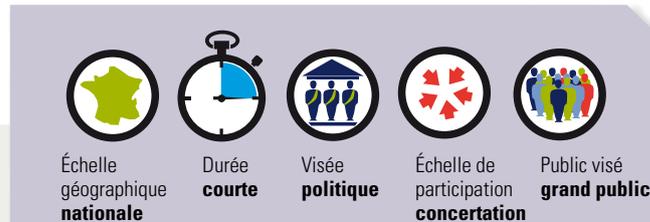
2. PLATEFORMES COLLABORATIVES



PLATEFORME DE CONSULTATION PUBLIQUE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère du Développement durable, en application de l'article 7 de la Charte de l'environnement, a lancé une plateforme de consultation publique en ligne (fondée sur l'application Izwe). Un espace sur lequel, le ministère invite les citoyens à participer et à exprimer leur avis sur des projets de lois, arrêtés, décrets relatifs aux thématiques du développement durable. La consultation prend la forme de questionnaire ou de contribution libre (« donnez votre avis sur... »).

Les consultations sont régulières et sur de nombreuses thématiques, consultations ouvertes, toutefois le format peut se révéler difficilement accessible pour les citoyens lorsqu'il s'agit d'une contribution libre, une forte connaissance du sujet est alors nécessaire.



PARLEMENT ET CITOYENS, « ENSEMBLE FAISONS LA LOI ! »³

« Parlement et citoyens » est un processus participatif et transparent mis en place via une plateforme web afin de mettre à la disposition des citoyens un outil pour participer à l'élaboration de la loi. Mis en place en janvier 2013 par le collectif « Démocratie ouverte », il permet à un ou plusieurs parlementaires de construire collaborativement avec les citoyens un futur projet de loi en ouvrant la discussion autour d'un sujet.

Après avoir visionné une vidéo présentant le projet de loi proposé par un député et les enjeux qui y sont liés, les citoyens sont invités à participer afin de donner leur avis. Afin de leur permettre d'appréhender globalement les enjeux, le problème identifié ainsi que les solutions proposées sont détaillés.

Pour chacune des solutions, le citoyen a la possibilité d'exprimer son avis et de consulter les avis des autres participants. Enfin, il peut soumettre lui-même une solution.



Échelle géographique nationale



Durée courte



Visée politique



Échelle de participation consultation



Public visé grand public

PUBLIC READING STAGE (OU PHASE DE LECTURE PUBLIQUE)

Le Parlement britannique a invité ses citoyens à intervenir lors de l'élaboration des lois grâce à l'introduction d'un projet pilote: le « Public reading stage ».

Les citoyens britanniques ont alors eu la possibilité d'intervenir pour commenter la législation proposée au sein des instances politiques britanniques entre sa première lecture et sa discussion en commission.

Pour cela, un outil en ligne a été mis en place pour récolter les commentaires. Les commentaires fournis ont été rassemblés et examinés par le département gouvernemental chargé des projets de loi, puis rassemblés dans un rapport présenté à la Chambre des communes pour influencer le débat au sein du Comité de loi d'intérêt public (Committee stage of the bill).

Si la prise en compte des commentaires est respectée, l'introduction d'outil participatif dans l'élaboration de la loi peut avoir un impact fort pour le rôle des citoyens.



Échelle géographique locale



Durée courte



Visée organisation des échanges



Échelle de participation consultation



Public visé grand public



LE BAROMÈTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inspiré par la méthode néerlandaise du « Duurzaamheidsmeter » (miroir de la durabilité), le Réseau Cohérence a souhaité tirer les forces de cet exemple et l'adapter à la région Bretagne. C'est ainsi que le Réseau Cohérence a mis en place un outil inédit en France permettant de mesurer la durabilité d'une commune.

En effet, le baromètre a pour objectif de permettre aux communes de Bretagne de se situer dans leur prise en compte du développement durable et solidaire au regard de 114 questions.

Grâce au baromètre, associations et citoyens peuvent dialoguer avec leurs élus pour engager résolument et concrètement leur commune sur cette voie. Il doit permettre en effet aux communes de mettre en avant certaines pratiques déjà mises en place et il peut apporter des éléments de réflexion afin d'engager d'autres actions, tout en créant un échange entre la commune et les citoyens.

Le baromètre breton a connu un certain succès et fait aujourd'hui des petits ! En effet, des baromètres ont été récemment développés pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Essonne et Rhône-Alpes⁴.

1 - Chercheur associé au Centre d'études des mouvements sociaux (EHESS) et auteur de l'ouvrage « La Démocratie Internet : promesses et limites », 2010, Seuil, collection La République des idées.
2 - <https://petitions.whitehouse.gov/>
3 - <http://parlement-et-citoyens.fr/>
4 - <http://www.barometredudeveloppementdurable.org/index.php#>



Échelle géographique locale



Durée courte



Visée politique



Échelle de participation consultation



Public visé grand public



LE PROJET « MA VILLE DEMAIN » - NANTES

Les 24 maires de l'agglomération de Nantes se sont regroupés autour d'un projet visant à donner un horizon 2030 à la ville. À cette occasion, une multitude d'acteurs se sont regroupés et ont participé au processus de décision: habitants, associations, entreprises, scolaires, etc. Confrontée à un double phénomène propre aux grandes villes: la démobilisation politique et l'aspiration à la proximité, l'administration régionale a mis en avant un outil innovant dans le but de pousser les citoyens à participer pour le futur de l'agglomération.

Une phase de consultation en ligne pour le « temps des idées » s'est traduite par l'ouverture à contributions en ligne. Cette phase marque le temps fort du débat public: un débat autour des 9 questionnements prioritaires des citoyens. Ce temps s'exprime sous différentes formes et méthodologies: débats, réunions des groupes de travail, ateliers... Les participants peuvent ensuite faire parvenir leur contribution de diverses manières: que ce soit par textes, vidéos, sons, images, maquettes ou fresque à travers la boîte à idées.



Échelle géographique locale, nationale



Durée longue (30 jours)



Visée politique



Échelle de participation consultation



Public visé grand public

WHYBOOK.ORG : LES QUESTIONS CITOYENNES POSÉES AUX DÉCIDEURS



Administré par une association de loi 1901 entièrement financée par le grand public, whyboOk.org est un site internet d'échange entre moOtons (citoyens se posant des questions) et Grands Décideurs (politiques et économiques). Il se base sur le trio Question | Réponse | Evaluation.

Les questions citoyennes ne s'adressent pas aux personnes morales (entreprises, collectivités, partis politiques) qui n'ont pas, en tant que telles, de pouvoir de décision, mais bien aux personnes physiques qui ont des responsabilités au sein de ces structures.

whyboOk s'appuie sur un site internet simple, ergonomique, au ton humoristique et décalé qui propose au moOtons de :

- Poser une question d'intérêt général à un Grand Décideur, informer les autres moOtons via les réseaux sociaux et moOtonner (apporter sa voix à une question existante). Lorsque le troOpeau atteint 100 moOtons, la question est envoyée au Grand Décideur. Puis, au fur et mesure que le troOpeau s'agrandit et franchit des paliers, elle est envoyée encore et encore... pendant 30 jours.
- Évaluer la pertinence de la réponse lorsqu'elle est apportée par le Grand Décideur.
- Organiser des moOtonneries (rencontres physiques) avec leurs amis, famille, collègues, lors de trajets, etc. pour échanger sur les questions qu'ils se posent et choisir LA question sur laquelle tous vont moOtonner.

www.whybook.org

CONCLUSION

Des outils clés pour ouvrir les chemins de la transition

Si elles ne peuvent pas être la seule réponse à l'orientation de nos sociétés vers un modèle plus juste et respectueux de son environnement, les méthodologies participatives doivent sans aucun doute être considérées comme une des clés ouvrant les chemins vers une transition.

Elles font partie des solutions à mettre en œuvre afin d'innover en intelligence collective, de créer des solidarités qui permettront d'avancer ensemble et de permettre à chacun de s'investir dans sa vision de l'avenir à un niveau local ou à une échelle plus globale.

L'évolution du droit de l'environnement et du droit de la participation du public ainsi que l'institutionnalisation de procédures participatives ont permis de mettre en place des conditions favorables au développement d'une démocratie participative. Ainsi, au niveau français, la loi Barnier de 1995 créant la Commission nationale du débat public, le principe de participation prévu dans la Charte de l'environnement de 2001 ou encore la loi sur la participation du 27 décembre 2012 ouvrent le champ des possibles.

Parallèlement, la démocratie participative a beaucoup évolué grâce aux pratiques et elle ne se conçoit plus seulement comme une alternative à la démocratie représentative, mais dans sa définition moderne comme l'ensemble des activités permettant une interaction régulière entre le pouvoir et la société. Selon Jean-Michel Fourniau*, « il ne s'agit pas de redistribuer du pouvoir entre citoyens et autorités publiques mais de combler la distance croissante entre les élites politiques et les citoyens en améliorant la communication entre eux. Les dispositifs de participation, quelle que soit leur forme, doivent d'abord permettre d'écouter les gens pour mieux comprendre leurs attentes et favoriser l'autonomie d'expression de tous ».

L'essor de la démocratie participative vient également des initiatives portées non seulement par les citoyens eux-mêmes, mais aussi par des groupements issus de la société civile organisée et des collectifs qui se développent à la marge du cadre normatif de la démocratie participative.

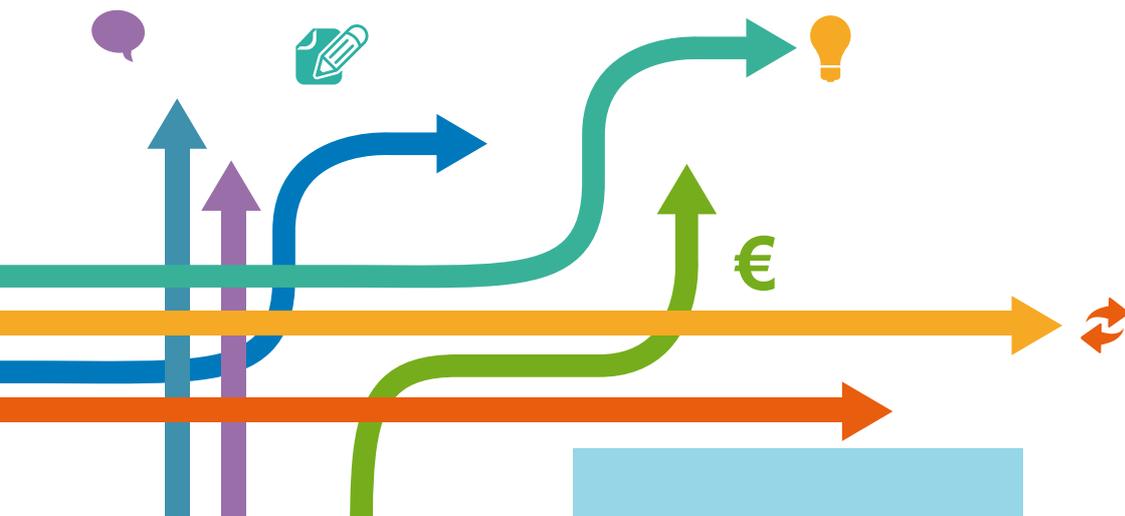
En effet, comme le démontrent de nombreux outils participatifs étudiés dans cette publication, la démocratie participative ne se résume pas aux méthodologies dites « top-down » pour lesquelles la participation se réalise du haut vers le bas, c'est-à-dire des décideurs vers les citoyens. Bien au contraire, ce sont des initiatives inverses dites « bottom-up » qui consistent à faire remonter à l'initiative des citoyens des propositions ou recommandations issues d'outils participatifs mis en place par eux, qui ont tendance à devenir aujourd'hui le cœur de la véritable démocratie participative. Ces dernières se multiplient sur tous les continents et permettent aux citoyens une maîtrise non violente sur leur propre destin.

En publiant ce guide, l'objectif de la Fondation Nicolas Hulot est d'offrir aux acteurs de la société un panorama d'outils à leur disposition pour initier des démarches participatives. Elle souhaite également initier une mutualisation d'expériences indispensables au bon développement de ces outils tant au niveau local, que national ou international. C'est pourquoi la construction de cette publication s'est basée sur des entretiens avec des praticiens et des théoriciens de la démocratie participative mais aussi avec des citoyens.

Ce premier état des lieux n'a pas pour vocation d'être exhaustif mais plutôt de cibler certains outils de démocratie participative et de donner des pistes pour agir. Une large palette d'instruments est désormais entre les mains des acteurs de la société. Selon les praticiens de la démocratie participative, l'avenir est dans la combinaison des outils participatifs pour s'adapter au mieux à toutes les situations et à tous les types d'acteurs, se compléter les uns les autres pour améliorer les résultats que l'on peut attendre de ces outils et pour leur permettre de se renouveler en permanence.

La multiplication des expérimentations à toutes les échelles est indispensable pour faire émerger à la fois les bonnes pratiques et les visions du futur de nos sociétés, c'est pourquoi nous invitons tous les acteurs de la société (citoyens, société civile organisée, décideurs économiques, décideurs politiques...) à se saisir de ces outils et à faire vivre les valeurs qui y sont associées.

* Directeur de recherche en sociologie politique, démocratie participative et débat public.

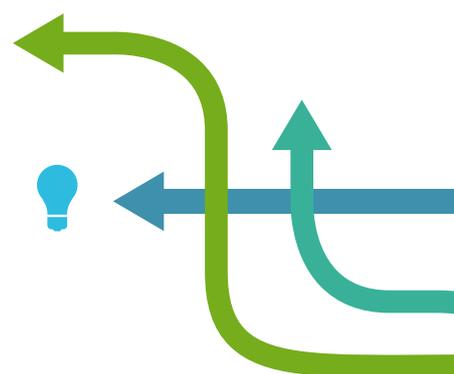


BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) 2011, « La concertation en environnement, éclairage des sciences humaines et repères pratiques ». Disponible sur Internet à l'adresse suivante <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=79085&ref=&nocache=yes&p1=111>
- Ouvrage collectif coordonné par Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer 2011, « La démocratie participative Histoire et généalogie » La Découverte (coll. Recherches).
- Loïc Blondiaux 2008, « Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative ». Édition du Seuil, collection « La République des idées ».
- Dominique Cardon 2010, « La démocratie Internet : promesses et limites », Édition du Seuil, collection « La République des idées ».
- Comité 21, notes 21, 2009, « La concertation avec les parties prenantes externes : principes, méthodologies, actions ».
- Conseil d'analyse stratégique (CAS), note d'analyse 278, 2012, « La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville ». Disponible sur Internet à l'adresse suivante <http://www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal>
- Conseil d'État, rapport public 2011 « Consulter autrement, participer effectivement », La documentation française.
- Décider Ensemble 2011, « Analyse des pratiques de la concertation » Disponible sur Internet à l'adresse suivante <http://www.deciderensemble.com/publications/103-rex>
- Fondation Roi Baudoin 2006, « Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur » Disponible sur internet à l'adresse suivante <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=294864&langtype=2060>
- France Nature Environnement 2012, « Participer à la concertation et au débat public : le cas des infrastructures de transport ». Disponible sur internet à l'adresse suivante : http://www.fne.asso.fr/fr/publication-du-guide-participer-a-la-concertation-et-au-debat-public.html?cmp_id=37&news_id=12674
- Involve 2005 « People and participation : how to put Citizen in the heart of decision-making ». Disponible sur Internet à l'adresse suivante http://www.sharedpractice.org.uk/Downloads/involve_publication.pdf
- Laurent Mermet, Martine Berlan-Darque 2009, « Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation ». L'Harmattan.
- François Mouterde 2005, « Guide du débat citoyen », Service d'information du gouvernement, Documentation Française.
- Organisation de coopération et de développement (OCDE) 2002, « Des citoyens partenaires, Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques », Les Éditions de l'OCDE.
- Réserves naturelles de France 2013, « Nature biodiversité, tous concernés. Guide méthodologique ».
- Revue participations n°1 2011 « Démocratie et participation, un état des savoirs », coordonné par Loïc BLONDIAUX et Jean-Michel FOURNIAU, Éditions de Boeck.
- Union internationale de conservation de la nature (UICN) 2009, « Partager le pouvoir, co-gestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde ».
- « Intelligence collective, co-créons en conscience le monde de demain », Thomas Emmanuel Gérard et al., Yves Michel 2014.
- « Les nouveaux collectifs citoyens », Ivan Maltchef, éditions Yves Michel, 2011.

Autres références (outils en ligne) :

- Groupement d'intérêt scientifique « participation du public, décision, démocratie participative », « Dictionnaire critique interdisciplinaire de la démocratie participative ». <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1035>
- Demospart, plateforme collaborative du « Réseau national de démocratie participative ». <http://demospart.fr/>
- DemocraTIC : boîte à expériences, à outils, à idées pour une participation democraTIC. <http://boite-democratic.fr/>
- COMEDIE : carte interactive d'initiatives locales de démocratie participative. <http://www.comedie.org/carte.php>
- Réseau Romand Sciences et société, « démocratie scientifique et technique, boîte à outils ». <http://www.rezoscience.ch/rp/sc/outils.html>
- Commission nationale du débat public (CNDP) : bibliographie en ligne sur le site de la CNDP. http://www.debatpublic.fr/notions_generales/bibliographie.html



Nouvelle édition en partenariat avec :



L'UNIVERSITÉ DU NOUS (UdN) a été créée en 2010. Elle a pour finalité d'accompagner la transformation sociétale en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'organisations.

Ces nouvelles structures dites organiques, en recherche d'un fonctionnement plus proche du modèle du vivant, peuvent nous permettre de sortir des schémas dominant/dominé issus de nos conditionnements compétitifs que continue de favoriser la société actuelle.

Pour l'UdN, si elle est envisagée comme une pratique, la gouvernance « partagée » apparaît comme un formidable levier de croissance des individus. L'organisation peut alors être un lieu du développement de la conscience individuelle au service du développement de l'organisation. Elle peut permettre l'émancipation de certains de nos conditionnements et donc construire un équilibre entre transformation personnelle et transformation sociétale. Les résultats de l'organisation seront une conséquence directe de la qualité du chemin emprunté.

Pour cela, l'Université du Nous, souhaite poursuivre son action de laboratoire de recherche en interne, et transmettre ce qu'elle a d'abord éprouvé et vécu.

Elle propose ensuite un parcours d'expérimentations de ces pratiques/outils et postures lors de séminaires et accompagne les organisations à réinventer leur propre « vivre et faire ensemble ».

L'UdN rejoint de ce fait, le/les réseaux de personnes participant activement à la recherche de nouveaux possibles pour l'avenir de l'humanité.



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission de proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Reconnue d'utilité publique, apolitique et non-confessionnelle, la Fondation est une ONG environnementale représentative. À ce titre, elle siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Conseil national de la transition écologique.

Afin de mener à bien sa mission, la Fondation est à la fois un think tank et un do tank: elle combine, ainsi, la réflexion à l'action pour faire émerger un projet de société crédible et porteur d'espérance. L'écologie ne doit plus être une thématique parmi d'autres mais constituer le cœur de l'action publique et privée.

Laboratoire d'idées innovantes pour la transition écologique, le think tank de la Fondation élabore des propositions en lien avec son Conseil scientifique et son réseau d'experts pluridisciplinaire et de haut niveau. Elles sont mises en débat à travers des publications, et diverses formes d'événements intellectuels et médiatiques. Les équipes de la Fondation les portent, ensuite, auprès des décideurs politiques et économiques. Il s'agit de passer du diagnostic scientifique aux propositions politiques dans tous les domaines de la société. Les thèmes de travail portent ainsi tant sur la finance que l'alimentation, la santé que l'éducation, la démocratie que la mobilité...

Par ailleurs, parce que la transition écologique est déjà imaginée, voire mise en œuvre localement, la Fondation est présente aux côtés des acteurs de terrain depuis plus de vingt ans, en France et à l'international. Elle soutient, valorise et diffuse, ainsi, au sein de son do tank des initiatives porteuses d'avenir, afin de les démultiplier à plus grande échelle. Riche d'enseignements, la réalité du terrain inspire et nourrit la production intellectuelle.

Afin que chacun puisse s'appropriier et se mobiliser en faveur de la transition écologique, la Fondation élabore des outils et des campagnes citoyennes qui ont pour objectif de fédérer les citoyens autour des propositions issues du think tank tout en valorisant les initiatives exemplaires.



WWW.FNH.ORG

Partenaires



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

GUIDE DES OUTILS POUR AGIR

L'objectif de ce document est de s'interroger sur le rôle de la démocratie participative dans la transition écologique à travers un état des lieux des outils participatifs existants. Après une introduction sur les enjeux généraux ainsi que le lien entre démocratie écologique et démocratie participative, ces outils sont présentés sous forme de fiches descriptives.

Construit comme un guide pratique et sur la base d'entretiens, le présent document décrit quatorze outils de démocratie participative, illustrés par des exemples de mise en pratique et accompagnés de témoignages. Forum ouvert, world café, sondage collaboratif, initiative citoyenne européenne... Autant d'outils et d'expériences dont la démultiplication sera la clé pour ouvrir les chemins de la transition.

Le panorama dressé ici, s'il ne peut prétendre à l'exhaustivité, montre que des solutions existent et qu'il nous appartient de les mettre en œuvre.